

Ville de Malakoff

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt, le mercredi 7 octobre à 19 h 00, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 30 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle des fêtes située à l'école Jean Jaurès, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

Etaient présents ou représentés (39) :

Mme Sonia FIGUÈRES, M. Rodéric AARSSE, Mme Corinne PARMENTIER, M. Anthony TOUEILLES, Mme Vanessa GHIATI, M. Dominique CARDOT, Mme Bénédicte IBOS, M. Antonio OLIVEIRA, Mme Fatiha ALAUDAT, M. Saliou BA, Mme Dominique TRICHET-ALLAIRE, M. Jean-Michel POUILLÉ, Mme Annick LE GUILLOU, M. Michel AOUAD, Mme Jocelyne BOYAVAL, Mme Virginie APRIKIAN, M. Michaël GOLDBERG, M. Thomas FRANÇOIS, M. Grégory GUTIEREZ, Mme Julie MURET, Mme Nadia HAMMACHE, M. Nicolas GARCIA, Mme Héla BEL HADJ YOUSSEF, M. Farid HEMIDI, M. Martin VERNANT, M. Aurélien DENAES, Mme Catherine MORICE, M. Pascal BRICE (départ à 19 h 53), M. Loïc COURTEILLE, Mme Fatou SYLLA, Gilles BRESSET, M. Roger PRONESTI, Mme Emmanuelle JANNES, M. Olivier RAJZMAN, Mme Charlotte RAULT, M. Stéphane TAUTHUI.

Mandats donnés :

Mme SOURIGUES donne pouvoir à Mme PARMENTIER.

Mme KITENGE donne pouvoir à M. BA.

M. BRICE donne pouvoir à Mme LE GUILLOU (à partir de 19 h 53).

Secrétaire de séance :

Mme BEL HADJ YOUSSEF, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Mme la Maire invite chacun à prendre place dans cette salle plus large et bien aérée qui permet de respecter les distances entre chaque élu, imposées par la crise sanitaire.

Mme la Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 qui est voté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Mme la Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour conformément aux dispositions du règlement intérieur lorsque le vœu proposé répond à une urgence de l'actualité nationale ou locale. Il s'agit d'un vœu du conseil municipal de Malakoff relatif au déploiement de la 5G qui va être distribué sur table.

La séance est interrompue pour une présentation-bilan de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Mme la Maire remercie M. Menal pour cette présentation ainsi que l'ensemble du personnel communal qui s'est montré exemplaire dans la mobilisation et qui continue de l'être malgré la crise sanitaire et les absences. Elle félicite et remercie également la direction générale qui a été présente de manière remarquable, qui a su être réactive et disponible, que ce soit en présentiel, en télétravail ou en visioconférence. C'est une chance d'avoir une équipe de direction générale soudée avec des cadres qui ont répondu dans la mesure du possible aux attentes, c'est ce qui fait aussi la force de la Ville. Mme la Maire pense pouvoir associer l'ensemble des membres du conseil municipal à ses remerciements.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES :

DEL2020_94 : Adoption de la liste des immobilisations arrêtée au 31 décembre 2019 transférée du budget principal de la ville au budget annexe de la résidence Joliot-Curie et détermination de la durée des amortissements.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve la liste annexée à la présente délibération relative à l'état des Immobilisations au 31/12/2019 transféré du budget principal de la Ville au budget de la résidence autonomie Joliot-Curie. Le conseil municipal demande au comptable public de passer les écritures comptables nécessaires à la constatation de ce transfert du patrimoine.

Le conseil municipal fixe la durée des amortissements pour les biens amortissables de la manière suivante :

DÉNOMINATION DES BIENS	COMPTES	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	2031 à 2033	5 ans
Contribution aux investissements communs des GHT	204	15 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	212	20 ans

Constructions sur sol propre	213	20 ans
Matériel et outillage	2154	10 ans
Matériel de transports (véhicules)	2182	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans

Le conseil municipal fixe le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an à : 800 euros.

DEL2020_95 : Adoption de la liste des immobilisations arrêtée au 31 décembre 2019 transférée du budget principal de la ville au budget annexe de la résidence Laforest et détermination de la durée des amortissements.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve la liste annexée à la présente délibération relative à l'état des Immobilisations au 31/12/2019 transféré du budget principal de la ville au budget de la résidence autonomie Laforest.

Le conseil municipal demande au comptable public de passer les écritures comptables nécessaires à la constatation de ce transfert du patrimoine.

Le conseil municipal fixe la durée des amortissements pour les biens amortissables de la manière suivante :

DÉNOMINATION DES BIENS	COMPTES	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	2031 à 2033	5 ans
Contribution aux investissements communs des GHT	204	15 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	212	20 ans
Constructions sur sol propre	213	20 ans
Matériel et outillage	2154	10 ans
Matériel de transports (véhicules)	2182	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans

Le conseil municipal fixe le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an à : 800 euros.

DEL2020_96 : Approbation du contrat de soutien à la commune de Malakoff dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 avec le département des Hauts-de-Seine.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve le contrat de soutien à la commune de Malakoff entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune le contrat mentionné à l'article 1.

Le conseil municipal précise que la recette correspondante sera imputée sur la nature 7473.

DEL2020_97 : Demande de remise gracieuse de dettes.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de recours gracieux en totalité pour un montant de 1 102,44 €.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

DEL2020_98 : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal procède à l'unanimité au scrutin public afin de désigner le représentant de la ville de Malakoff pour siéger au sein de la commission locale d'information (CLI) du Commissariat à l'Énergie Atomique de Fontenay-aux-Roses.

Le conseil municipal prend acte de la candidature de Mme Dominique TRICHET-ALLAIRE.

Le conseil municipal désigne Mme Dominique TRICHET-ALLAIRE comme représentante de la ville de Malakoff pour siéger au sein de la commission locale d'information (CLI) du Commissariat à l'Énergie Atomique de Fontenay-aux-Roses.

DEL2020_99 : Désignation d'un représentant au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Vallée Sud Grand Paris.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal désigne Madame Sonia FIGUÈRES en qualité de représentante suppléante de Madame la Maire au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

DEL2020_100 : Modification de la composition de la commission communale d'accessibilité mise en place sur le fondement de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal fixe la composition de la commission communale pour l'accessibilité de la façon suivante :

- 4 membres du conseil municipal ;
- 1 représentant de chacun des services municipaux suivants (CCAS, chargé de mission handicap, direction des services techniques) ;
- 5 représentants d'associations ou d'organismes en faveur des personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le conseil municipal précise que les membres composant cette commission seront désignés par un arrêté du Maire.

ENFANCE :

DEL2020_102 : Convention relative à la mise en place des colos apprenantes dans le cadre des vacances apprenantes avec la DDCS 92.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2020.

DEL2020_103 : Convention CAF - subvention projets enfants en situation de handicap.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, d'un montant de 20 000 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2020.

DEL2020_104 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Union régionale des Francas - Ile de France.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2020.

RESSOURCES HUMAINES :

DEL2020_105 : Transformation de postes.

Par 38 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge) et une abstention (M. Tauthui), le conseil municipal transforme dans le cadre du remplacement du Directeur Général des Services, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- 1 poste de Directeur Général des Services en 1 poste d'Administrateur

Le conseil municipal transforme pour répondre au besoin du SSIAD, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe à temps non complet en 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe à temps complet.

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Directeur Général des Services	1	-1 = 0
Administrateur	0	+1 = 1
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	1	-1 = 0
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2	+1 = 3

Le conseil municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

SPORT :

DEL2020_108 : Attribution de subventions au titre du sport de haut niveau pour l'année 2020.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve le versement des subventions suivantes :

Association/section	Attribution 2020
Malakoff et mat	2 500 €
USMM Handball féminin	1 000 €
USMM Natation Masters	500 €
USMM Tennis de table	700 €
USMM Volleyball féminin	5 700 €
USMM Athlétisme	500 €
USMM Pétanque	500 €
Total	11 400 €

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

DEL2020_110 : Adhésion au Réseau ÎSÉE - Ile-de-France Santé Environnement.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville de Malakoff au réseau ÎSÉE - Ile-de-France Santé Environnement.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité, à signer la charte d'adhésion au réseau ÎSÉE et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette adhésion.

URBANISME :

DEL2020_112 : Cession d'un bien immobilier sis lieu-dit La Commerie, route de Villededon, commune de Saint-Pierre-du-Perray (91280), cadastré section B n° 133.

Par 38 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge) et une abstention (M. Tauthui), le conseil municipal cède à Monsieur Fabrice KELLER demeurant 20 chemin des îles à Morsang sur Seine (91250), un bien immobilier sis au lieu-dit « La Commerie », route de Villededon, commune de Saint Pierre du Perray (91280), consistant en un terrain cadastré section B n° 133 d'une superficie 100 000 m² sur lequel sont édifiés trois bâtiments d'activités, un bâtiment de sanitaires-bureaux, un bâtiment de restauration et un pavillon de gardien d'une superficie totale d'environ 1 000 m², libre de toute occupation, pour un montant de trois cent vingt mille euros (320 000 €) net vendeur.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte ou document afférant à cette cession.

Le conseil municipal indique que les frais d'agence et les frais d'acte notarié relatifs à cette cession sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil municipal dit que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

DEL2020_113 : Cession d'un bien immobilier sis 98, avenue du 12 février 1934 à Malakoff, cadastré section F n° 88.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal cède à la MODERN HÔTEL SARL, domiciliée 98 avenue du 12 février 1934, ou à toute société immobilière qu'elle viendrait à constituer, un bien immobilier sis 98 avenue du 12 février 1934, consistant en un terrain cadastré section F n° 88 d'une superficie 136 m², sur lequel sont édifiés un établissement hôtelier de 26 chambres et une loge de gérant d'une superficie d'environ 499,56 m², dont elle est actuellement le locataire commercial, pour un montant d'un million cent mille euros (1 100 000 €) net vendeur, sous réserve de l'obtention d'un prêt par l'acquéreur tel que précisé dans son offre susvisée.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte ou document afférant à cette cession.

Le conseil municipal indique que les frais relatifs à cette cession sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil municipal dit que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE :

DEL2020_115 : Adhésion au réseau national des maisons des associations.

Par 38 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge) et une abstention (M. Tauthui), le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville à l'association « Réseau National des Maisons des Associations ».

Le conseil municipal approuve les statuts de l'association « Réseau National des Maisons des Associations ».

Le conseil municipal approuve le versement d'un montant de 406 € au titre de la cotisation pour la saison 2020-2021.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville de Malakoff au RNMA.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

VIE DE QUARTIER :

DEL2020_117 : Convention d'objectifs et de financement – Avenant de prolongation CLAS Maison de quartier Barbusse pour l'année 2020-2021.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation à la convention initiale d'objectifs et de financement proposé à la Ville de MALAKOFF par Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2020-2021 pour la Maison de quartier Henri Barbusse, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité », annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant de prolongation ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2020_118 : Convention d'objectifs et de financement – Avenant de prolongation CLAS Maison de quartier Prévert pour l'année 2020-2021.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation à la convention initiale d'objectifs et de financement proposé à la Ville de MALAKOFF par Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2020-2021 pour la Maison de quartier Jacques Prévert, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité », annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant de prolongation ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2020_119 : Convention d'objectifs et de financement – Avenant de prolongation CLAS Maison de quartier Valette pour l'année 2020-2021.

Par 39 voix POUR dont 2 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge), le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation à la convention initiale d'objectifs et de financement proposé à la Ville de MALAKOFF par Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2020-2021 pour la Maison de quartier Pierre Valette, relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité », annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant de prolongation ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

M. Tauthui indique qu'il s'abstiendra sur quelques délibérations, notamment celle du rapport n° 11 relatif à la modification des postes et celle du rapport n° 16 relatif à l'adhésion au réseau national des maisons des associations. Il précise que les réponses à ses questions pourront lui être données plus tard mais qu'il s'abstiendra quoi qu'il en soit.

Rapport n° 11 : pourquoi M. Roger Zylberberg est-il parti ? Avait-il signé un CDD avec une mission basée sur des résultats ? Pourquoi avoir nommé en tant que DGS titulaire un DGS adjoint qui finalement est parti en début de mandat ? Ce point est d'autant plus étonnant qu'il avait été dit que les salaires allaient être réévalués pour les catégories A afin que les personnes concernées restent sur Malakoff.

Rapport n° 16 : la Ville a-t-elle consulté le conseil local de la vie associative avant de valider et proposer la délibération en conseil municipal ? Le conseil local a-t-il donné son aval ou s'est-il abstenu ?

Mme la Maire rappelle que M. Zylberberg avait remplacé Mme Delacquis en cours de mandat qui avait eu l'opportunité de partir sur Nanterre, une ville de taille beaucoup plus importante où elle a décidé de finir sa carrière ; elle devrait d'ailleurs partir en retraite l'année prochaine. Mme la Maire, qui venait d'être élue, s'est félicitée de pouvoir recruter M. Zylberberg car il n'est pas simple de changer de DGS en tout début de mandat. M. Zylberberg avait donc toute sa confiance, il a fait son travail, et il était convenu qu'il resterait jusqu'au bout du mandat avant de prendre sa retraite. M. Zylberberg est donc parti mais n'a finalement pas pris sa retraite, il a en effet été débauché pour travailler pendant deux ans encore à Bobigny, une ville qui vient d'être reconquise par la gauche. Cette ville n'ayant pas de DGS, accepter ce poste était aussi un acte militant de sa part. M. Menal a été recruté quant à lui au 1^{er} septembre et, parce qu'il témoigne de diplômes supérieurs, il était nécessaire de procéder à une transformation de poste pour le payer à la hauteur de ces diplômes.

Mme Figuères confirme que le conseil local de la vie associative (CLVA) est informé de la délibération relative à l'adhésion au réseau et ajoute qu'une réunion en visioconférence a eu lieu début septembre. Cette adhésion au réseau répond à un besoin d'échanges d'expériences avec des villes ayant déjà créé ce type de maison puisque l'un des grands engagements de cette mandature est de créer une maison de la vie des associations et de la citoyenneté. Avoir accès à ces réseaux représente une ressource pour les agents des services qui pourront ainsi obtenir des informations, avoir des échanges professionnels, etc. Le CLVA a donc tout à fait adhéré à cette démarche.

M. Rajzman estime qu'il est un peu cavalier de proposer un vœu en tout début de conseil municipal, même si cela figure dans le règlement. Comment les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, peuvent-ils travailler sur le sujet et répondre ? De fait, il n'y aura aucune opposition et le débat sera un peu court. M. Rajzman propose donc à Mme la Maire de modifier le règlement ou bien de faire des efforts pour délivrer ces vœux au moins deux jours à l'avance, ce qui témoignerait d'un minimum de respect envers l'ensemble des élus.

Mme la Maire rappelle que ce vœu est proposé au nom de la majorité. Les élus qui la composent, qui travaillent de manière assez démocratique, l'ont donc reçu il y a déjà un petit moment pour partager sur ce sujet. La charge de travail actuelle étant assez importante, ce vœu a été finalisé assez tard, sinon il aurait bien entendu été envoyé plus tôt.

M. Rajzman pense que c'est encore plus grave car cela ne permet pas à l'opposition de travailler sur une réponse à apporter.

Mme Figuères rappelle qu'un règlement intérieur a été voté à la majorité lors du premier conseil municipal qui autorise le dépôt des vœux en urgence. Que ceux-ci soient discutés entre élus de la majorité ou par l'ensemble des élus, c'est le problème de la majorité. M. Rajzman s'était abstenu sur ce règlement intérieur, ce qui est son droit, mais il doit néanmoins le respecter.

Mme la Maire entend toutefois cette remarque et ajoute qu'elle aurait fait la même à sa place. Elle soumet ces délibérations au vote.

DÉLIBÉRATIONS À SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DÉBAT AVANT VOTE

FINANCES :

DEL2020_93 : Approbation de la décision modificative n° 1 – Budget principal de la ville exercice 2020 (Rapporteur : M. OLIVEIRA).

Mme la Maire rappelle que cette décision modificative découle de la présentation faite en début de séance sur la crise sanitaire.

M. Oliveira tient dans un premier temps à remercier la direction financière et la direction générale pour leur travail sur ces documents concernant cette première décision modificative.

Cette décision modificative a trois objectifs :

- Rectifier les erreurs d'imputation,
- Faire face à des dépenses et recettes nouvelles,
- Rectifier certaines prévisions de recettes profondément modifiées par la crise sanitaire.

Rectification des erreurs d'imputation :

Il s'agit de simples transferts de crédits vers des comptes mieux appropriés à l'objet de la dépense, notamment pour les points suivants :

- La VEFA relative au 34 rue Danton et au 37 rue Eugène Varlin passe du compte comptable 2138 au 2313 (il s'agit de la crèche),
- Les frais d'études prévus dans le compte comptable 2313 passent dans le compte 2031.

Faire face à des dépenses et recettes nouvelles :

- Il est proposé d'inscrire en prévisionnel pour le compte de tiers des dépenses et des recettes à hauteur de 42 600 € pour faire face à d'éventuels travaux réalisés par la Ville pour épauler des tiers.
- Pour l'inscription de 165 213,69 € aux comptes 62878 et 7473, lors du budget primitif il avait été prévu en recettes et en dépenses une somme au titre de la mise à disposition du personnel dans le cadre de la convention de municipalisation des crèches. La somme exacte du Département a été obtenue aujourd'hui et figure donc aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- Premier remboursement à hauteur de 76 000 € d'une partie de la dette du laboratoire au LCSH. Ce groupement de coopération sanitaire date de 2014. Cette nouvelle dépense est compensée par une réduction des dépenses initialement budgétées sur le budget restauration dans le cadre de l'Entente avec Bagnoux du fait de l'impact du Covid.
- Le Covid a conduit la Ville à réduire les droits de voirie. Il est donc rajouté 15 000 € afin de procéder au remboursement de ces droits.
- Les frais d'affranchissement de publication de marchés ayant été sous-estimés et d'autres dépenses ayant été surestimés, il a été prévu un second tour d'élections municipales et des transferts des uns vers les autres ont donc été réalisés. Il s'agit d'un jeu à somme nulle.
- Suite au drame ayant frappé le Liban, la Ville a souhaité aider ce pays sur le plan humanitaire en versant une subvention à hauteur de 3 000 € à Cités Unies France. Cette dépense est financée par des crédits dans le cadre de la solidarité internationale.

Nouvelles dépenses générées par la crise sanitaire en matière de ressources humaines :

Ces dépenses s'élèvent à 720 000 € (cf. détail dans le bilan Covid).

Diverses écritures d'ordre de dotations aux amortissements et neutralisations s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Inscription des recettes perçues au titre du Covid de la part de l'État (46 436 €), du Département (307 850 €), de la Métropole du Grand Paris (29 835 €), de l'Établissement Public Vallée Sud Grand Paris (110 000 €) et de l'ARS (118 109 €).

Total : 621 000 € inscrits dans le bilan Covid.

En parallèle, diminution de certaines recettes prévues au budget primitif 2020 qui ne se réaliseront pas du fait de la crise sanitaire, notamment les recettes issues de la tarification des services sur le périscolaire ou la restauration ainsi que les droits de mutation.

Total : 612 230 €.

* * * * *

Le budget primitif de la ville pour l'exercice 2020 a été approuvé par le conseil municipal par délibération en date du 19 décembre 2019.

La décision modificative n° 1 concerne les dépenses et les recettes suivantes :

- 1) Le transfert de crédits du compte 2138 au compte 2313 à hauteur de 358 375 € afin de corriger l'imputation comptable ;
- 2) Le transfert de crédits du compte 2313 au compte 2031 à hauteur de 1 900 000 € afin de corriger l'imputation comptable ;
- 3) L'inscription de crédits au compte 45411 à hauteur de 42 600 € équilibré en dépenses et en recettes concernant une provision pour compte de tiers ;
- 4) Le transfert de crédits du compte 62878 au compte 678 à hauteur de 76 000 € afin de financer une partie de la dette du laboratoire des centres de santé et hôpitaux d'Ile-de-France dont la ville est membre ;
- 5) L'inscription de 165 213,69 € aux comptes 6218 et 7473, équilibré en dépenses et en recettes dans le cadre de la mise à disposition du personnel des ex-crèches départementales ;
- 6) Le transfert de crédits du compte 62878 au compte 673 à hauteur de 15 000 € afin de réduire les droits de voirie perçus à tort suite à la crise sanitaire ;
- 7) Le transfert de crédits du compte 65548 au compte 6261 à hauteur de 13 000 € afin de payer des frais d'affranchissement ;
- 8) Le transfert de crédits du compte 65548 au compte 6231 à hauteur de 3 951,48 € afin de payer des frais de publication des marchés ;
- 9) Le transfert de crédits du compte 6251 au compte 6574 à hauteur de 3 000 € afin de subventionner des associations dans le cadre des explosions à Beyrouth ;
- 10) Le transfert de crédits du compte 6042, 60623, 60628, 60632, 6064, 6065, 6068, 611, 611558, 6135, 6156, 6188, 6226, 6231, 6232, 6236, 6237, 6251, 6257, 66111, 739223 aux comptes 64111 et 64131 à hauteur de 720 000 € afin de rajouter des crédits pour la masse salariale ;
- 11) L'inscription des crédits aux comptes 6811, 7768, 198, 280422, 28031, 28051, 28121, 28135, 281578, 28158, 28181, 28182, 28183, 28184, 28188, 1641, équilibrés en dépenses et en recettes, relative à des opérations d'ordre ;
- 12) L'inscription des recettes perçues de l'État, du Département, de la Métropole du Grand Paris, de l'Établissement Public Vallée Sud Grand Paris suite à la COVID aux comptes 7473, 74741, 74718 à hauteur de 494 121 € ;
- 13) L'inscription des recettes perçues par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du centre COVID à hauteur de 118 109 €
- 14) L'inscription des recettes en moins liées aux prestations familiales et aux droits de mutation suite à la COVID aux comptes 7066, 7381 à hauteur de 612 230 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 en ce sens.

Par voix 33 POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge et M. Brice), 6 abstentions (M. Rajzman, Mme Jannès, Mme Rault, M. Bresset, M. Pronesti et M. Tauthui), le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2020 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 652 515,29 € en section de fonctionnement et à hauteur de 2 529 901,60 € en section d'investissement.

***M. Tauthui** demande si les frais de remboursement du laboratoire vers le groupement ont été mentionnés dans la convention qui lie la Ville à ce laboratoire. Pourquoi ne pas décider plutôt de faire une enveloppe destinée aux familles défavorisées pour la gratuité des actes de laboratoire ?*

Quelle est l'origine du trop-perçu de 15 000 € relatif à la voirie : l'abonnement, le stationnement ?

M. Tauthui mentionne les 13 000 € liés à l'affranchissement et rappelle à ce sujet qu'il avait demandé la prise en charge des frais d'affranchissement et d'impression de cartes de visite pour les élus de l'opposition. Une réponse pourrait-elle être apportée sur ce point ?

Enfin, M. Tauthui n'a relevé aucune ligne d'écriture dans le document au sujet de la sécurité (caméras de vidéoprotection et recrutement de nouveaux agents de police municipale). S'agit-il d'un oubli ? Par ailleurs, une action est-elle prévue avec Châtillon sur les vendeurs de tabac à la sauvette qui viennent sur Malakoff au niveau de l'Écureuil ?

***M. Oliveira** répond que le bilan du groupement de coopération sanitaire, produit depuis six ans, sera présenté au prochain conseil municipal. Des investissements ont été faits depuis le départ à hauteur de 1,8 M€. La Ville de Malakoff ayant 24,75 % des parts dans ce groupement, elle doit rembourser ses dettes au même taux, c'est-à-dire 449 000 €. Grâce aux 200 000 € de bénéfices réalisés en 2019 au sein du LCSH, cette dette a pu être diminuée de 50 000 €. Avec les 76 000 € qu'il est prévu de rembourser en 2020, il restera donc 323 000 € à régler. Il a été convenu avec le groupement que la Ville imputerait la quote-part de bénéfices à la diminution de cette dette.*

Concernant les droits de voirie, il ne s'agit pas d'un trop perçu mais de rembourser les personnes qui avaient payé et qui n'ont pu, en raison de la crise sanitaire, exercer leur activité. Un arrêté a été pris en ce sens pour aider les commerçants.

Une ligne sécurité figurait dans le budget principal (police municipale, investissement dans des caméras...) et il n'est pas prévu d'ajouter de dépenses supplémentaires.

***Mme la Maire** ajoute que la charge de travail actuelle n'a pas laissé le temps pour examiner la demande de l'opposition relative à ses frais d'affranchissement et de cartes de visite. Cela étant, la municipalité ne s'oppose pas à l'impression des cartes de visite et Mme la Maire invite M. Tauthui à le lui rappeler. Si l'affranchissement sera sans doute pris en charge pour les réponses aux courriers individuels à envoyer aux habitants, il ne le sera pas en revanche pour les envois en nombre pour des invitations à des réunions, etc. Le process sera à cadrer ensemble et Mme la Maire propose de revenir sur ce point avec l'opposition pour en discuter.*

Concernant les vendeurs à la sauvette présents au métro de Châtillon, la Mairie de cette ville a mené des opérations coups de poing avec la police municipale et nationale. Mme la Maire n'a pas entendu dire en revanche que ces vendeurs venaient jusqu'à L'Écureuil mais, si tel est le cas, une réflexion sera menée pour voir ce qu'il conviendrait de faire. Cette question n'a pas de lien avec la décision modificative mais il sera possible d'en reparler plus tard si M. Tauthui le souhaite.

***Mme Ghiati** donne lecture de son intervention :*

« Le groupe Malakoff "3C" votera bien évidemment cette décision modificative qui traduit notamment les choix politiques décidés par la majorité municipale pendant la crise sanitaire en matière d'aide sociale, de santé, d'éducation mais aussi les choix forts en matière de ressources humaines, ces choix dont nous sommes fiers et qui rejoignent les actions, les associations et des partenaires sur le terrain en matière de solidarité. Ces efforts financiers sont aussi le fruit des efforts réalisés par les agents du service public que nous remercions encore une fois pour leur mobilisation dans cette crise et qui restent plus que jamais mobilisés au regard de la circulation active du virus.

Cette décision modificative traduit aussi les nécessaires adaptations de la collectivité face à la crise. Des efforts financiers sont portés par tous et toutes pour trouver en interne les ressources nécessaires face à cette crise car, comme chacun et chacune l'aura bien remarqué ce soir, malgré les quelques aides et subventions accordées notamment par l'État la Ville doit puiser dans ses ressources propres pour supporter l'impact financier de la crise sanitaire.

Oui, du côté de l'État le compte n'y est pas, mais nous avons bien compris que s'il l'avait décidé des grandes entreprises sans contrepartie en matière d'emploi, ce ne sera pas le cas pour les collectivités territoriales et donc les services publics locaux. Quel dommage... Un constat qui est partagé par beaucoup d'élus locaux et par l'Association des Maires de France (AMF).

Concernant la crise du Covid-19, l'impact financier représente environ 7,3 milliards d'euros et les aides de l'État s'élèvent à peine à 3 milliards. Chacun comprendra en faisant la soustraction combien il reste à puiser dans les ressources internes des collectivités pour pouvoir faire face.

Nous déplorons ces choix financiers ou plutôt ces non-choix du gouvernement Macron et de ses parlementaires. Et ce n'est pas le projet de loi de finances en préparation qui pourra nous rassurer. Nos inquiétudes rejoignent celles de l'AMF qui dénonce avec vigueur la poursuite des logiques financières à l'œuvre, à savoir la disparition de la fiscalité locale au profit d'une logique de dotations dont on connaît la variation sur les volumes en fonction des années, les décisions de Bercy, et qui revient dont à accélérer la mise sous tutelle financière des collectivités territoriales par l'État. L'AMF ne mâche pas ses mots, elle qualifie en effet ce projet de loi de finances 2021 de « calamiteux », « à réécrire », « qui torpille la fiscalité locale ». En poursuivant la suppression de la fiscalité locale, notamment la taxe d'habitation, cette loi accélère la remise en cause de l'autonomie des collectivités territoriales pourtant inscrite dans notre constitution, du consentement à l'impôt et donc de l'ensemble du système de redistribution des richesses pourtant essentielles à notre république et à notre démocratie. Supprimer les impôts locaux, c'est enlever aux élus locaux, pourtant élus au suffrage universel direct, une partie de leur pouvoir pour répondre aux besoins de la population.

Nous serons mobilisés avec les habitants pour faire entendre une autre vision de la fiscalité locale et nationale car une réforme en profondeur avec plus de progressivité et de justice fiscale et sociale est possible. Je vous remercie. »

Mme la Maire remercie Mme Ghiati et soumet cette délibération au vote.

ACTION SOCIALE :

DEL2020_101 : Rapport d'activité 2019 du CCAS (Rapporteur : M. BA).

Mme la Maire rappelle que depuis deux ou trois ans cette présentation a lieu désormais en conseil municipal. Tous les élus ne siégeant pas comme administrateurs au conseil d'action sociale, il semblait en effet important et intéressant qu'ils aient connaissance, même si c'est de manière succincte, de ses actions. La totalité du dossier peut en revanche être transmis sans problème.

M. Ba indique que la présentation du rapport annuel d'activité du CCAS au conseil municipal est l'occasion de faire un point régulier sur l'évolution de ses missions principales et de celles des problématiques auxquelles il est confronté : aide sociale, accompagnement des personnes en situation de handicap, aide à l'autonomie des personnes âgées, autant d'actions qui dessinent au fil des pages un profil singulier de la ville.

À travers l'étude de l'activité de l'année écoulée apparaissent des perspectives, des axes prioritaires d'interventions pour l'année suivante. C'est peu dire pour cet exercice, le premier que M. Ba a à conduire dans la délégation que Mme la Maire a bien voulu lui confier, la pandémie du Covid a bien évidemment bouleversé les méthodes de travail, d'organisation, le volume des actions conduites. Elle ne modifie pas pourtant le sens profond de la mission de service public que remplit le CCAS.

M. Ba ne fera pas ici la synthèse du rapport dont les élus ont été les lecteurs et lectrices attentifs. Le débat qui suivra son intervention permettra le cas échéant de préciser tel ou tel point qu'ils souhaiteront aborder.

M. Ba souhaite en premier lieu remercier pour ce travail l'ensemble des équipes du CCAS sous la direction d'Anne Bathily ainsi que la directrice générale adjointe des services en charge notamment des affaires sociales, Mme Soraya Fontaine-Kessar. Il les remercie également pour leur

investissement, leur engagement dans des missions qui sont souvent dures, humainement difficiles et qui les mettent souvent en première ligne de la détresse humaine.

L'activité du CCAS est déterminée en premier lieu par l'accueil physique en Mairie des personnes qui viennent y chercher aide et accompagnement. Plus largement, c'est l'analyse des besoins sociaux menée en 2018 et 2019 qui a permis de dresser un diagnostic précis de la commune et des publics à cerner plus particulièrement.

En tant qu'élu municipal, M. Ba est particulièrement frappé d'observer des variations à la hausse très brutale de l'activité du CCAS dans certains domaines :

- L'augmentation du nombre de personnes accueillies est aujourd'hui de + 12,6 %.
- L'explosion du nombre de domiciliations qui a augmenté de 174 % en quatre ans et qui est passé à 133 en 2019 alors que la Préfecture fixait un objectif de 53.
- L'explosion du nombre de secours d'urgence, en augmentation de 77 % en 2018 et 2019.

Cette analyse n'est guère contestable et M. Ba y voit le résultat d'une politique de désertion des territoires menée par l'État et que rejoint le Département dont les responsabilités en matière d'aide sociale sont pourtant conséquentes. Le travail social ne peut se faire en proximité, en rationnant ces centres d'implantation territoriaux – pour reprendre un bel euphémisme –, et en dématérialisant toujours plus les procédures. L'État et le Département se désengagent de leurs missions, ils s'éloignent de façon tout à fait consciente de leurs usagers et remettent clairement en cause l'accès aux services auxquels ils ont droit. Chacun le sait, le non-recours aux droits est un fléau, c'est un marqueur de la direction du lien social et un renvoi de celles et ceux qui sont les victimes vers la clandestinité, la relégation et l'isolement.

Le CCAS de Malakoff se retrouve donc seul, le plus souvent en première ligne, pour répondre aux souffrances, aux détresses alors que d'autres se dérobent. À l'heure où la pandémie du Covid accouche d'une crise économique et sociale qui est et sera dans les mois qui viennent d'une ampleur au moins égale à la crise actuelle, M. Ba ne peut que faire part de sa très grande inquiétude pour ces familles frappées de plein fouet et qui peinent à accéder aux dispositifs les plus simples de la solidarité nationale. Dans cette perspective, la volonté forte du CCAS de travailler sur l'inclusion sous toutes ses formes est singulièrement la question numérique. Le travail inlassable de mise en réseau de partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire, le renforcement du travail de lutte contre la précarité et de repérage des situations fragiles semblent essentiels.

* * * * *

La loi confie aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) l'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ils interviennent sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Ils participent à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Un CCAS est un établissement public administratif autonome doté d'un budget propre, présidé de plein droit par la maire et administré par un conseil d'administration paritaire : élu.es du conseil municipal et membres nommé.es par la maire au regard de leur expertise en matière d'action sociale.

A Malakoff, l'activité du CCAS est structurée autour de 3 services :

- Pôle Solidarités, qui met en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion et d'accès aux droits sociaux ;
 - Pôle Séniors, qui gère différentes activités et prestations de maintien de l'autonomie et de développement du lien social/lutte contre l'isolement ;
 - Pôle Résidences Autonomie, qui assure la gestion de 2 résidences pour personnes âgées autonomes.

- Ces trois pôles travaillent en lien étroit. Dans l'intérêt des publics les plus fragiles, il est attendu des 22 agents du CCAS une polyvalence croissante de leurs compétences et une approche transversale de leurs missions.
- Courant 2019, 9 356 personnes ont été accueillies au CCAS en 2019. L'année 2019 a été marquée par :
 - Une formation de l'ensemble de l'équipe à « l'inclusion numérique », par l'association Emmaüs Connect et la mise en place d'actions liées dans chaque pôle.
 - La mise en place de Groupes d'Analyse de Pratique Professionnelle, afin de soutenir la montée en compétences de l'ensemble des collègues et de prévenir l'usure professionnelle liée à la relation d'aide.
 - Le transfert des compétences d'instruction des aides sociales destinées aux Séniors, assurées auparavant par le pôle Solidarités, vers le pôle Séniors : Allocation Solidarité aux personnes âgées (ex. : minimum vieillesse).
 - La finalisation de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux entamée en 2018 : une démarche participative est venue enrichir le diagnostic socio-démographique sur 3 thèmes : vieillissement et enjeux d'autonomie, l'accès aux droits et aux aides, l'accueil et accompagnement des adolescents et des jeunes.

Le pôle Solidarités du CCAS a pour mission prioritaire l'accès aux droits et aux aides, basée sur un travail d'accueil, d'écoute, d'orientation et de coordination. L'ensemble des actions menées visent à établir et maintenir un lien avec les personnes et familles déjà très fragilisées ou en cours de désaffiliation, car cumulant les difficultés à plusieurs niveaux.

Instruction et suivi d'aides légales

- 99 aides dédiées aux personnes âgées : hébergement en maison de retraite, aide-ménagère, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Allocation Solidarité Personnes Âgées (ASPA – ex-minimum vieillesse)
- 605 aides dédiées aux personnes handicapées : allocations adulte ou enfant handicapé (AAH et AEH), cartes d'invalidité et de stationnement, hébergement, reconnaissance travailleur handicapé. Notons que les demandeurs ne sont plus obligés de passer par le CCAS pour faire leurs demandes : de nouveaux formulaires, simplifiés, ont été mis en place par le département dans le courant de l'année, et permettent une saisine directe.
- 133 foyers sans domicile stable (= 209 personnes) avaient élu domicile au CCAS fin 2019 (87 en 2018, 49 en 2016). Depuis la loi DALO, ce dispositif leur garantit le droit à disposer d'une adresse pour ouvrir et maintenir leurs droits civils et/ou sociaux. Cette activité a généré 3 258 passages à l'accueil du CCAS pour le retrait du courrier.
- Depuis janvier 2019, dans le cadre d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le CCAS a commencé à instruire les demandes de Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) (48), ouverture de droits CPAM (9), Aide à la Complémentaire Santé (27) et Aide Médicale État (28).

Le pôle a également participé à l'ouverture de la Permanence d'Accès aux Soins PASS Ambulatoire au CMS en mai 2019.

Aides facultatives

313 aides ont été examinées en commissions d'aides : chèques alimentaires, aides à l'énergie, à l'énergie, secours d'urgence, domiciliation (154), mais aussi révisions de QF (90)
De plus, 94 aides ont été octroyées en urgence, dont 42 colis alimentaires.

Les deux coordinatrices sociales chargées d'accès aux droits sociaux sont intervenues dans 431 situations suite à des signalements émanant majoritairement de l'intéressé (81), ou d'autres services ville (43) d'institutions, du voisinage, des associations. 189 interventions concernaient des personnes sans abri, 72 l'habitat, 68 l'accès aux droits et 38 l'accès aux soins.

- le CCAS gère en journée les hospitalisations sous contrainte adressées au Maire (4 en 2019) et est membre du Conseil Local de la Santé Mentale, il assure des maraudes (24) en direction des personnes sans domicile fixe, doublées durant la période hivernale.

La vocation de ces deux postes, créés lors de la réorganisation du CCAS, et pleinement pourvus courant 2019, n'est pas de réaliser un travail d'accompagnement social des ménages, qui relève de la compétence du service social départemental. Ils permettent aux malakoffiots d'avoir rapidement accès à une écoute, une évaluation et des orientations sociales en proximité. Les usagers les plus désinsérés requièrent néanmoins souvent des suivis plus longs et plus soutenus, qui peuvent s'identifier à un accompagnement social classique.

Focus sur la prévention des expulsions locatives

Le Département a repris en totalité la gestion et les décisions du Fonds de Solidarité Logement (FSL) départemental et revisite régulièrement son règlement intérieur. Les CCAS ont la possibilité d'abonder ce fonds. Dans le cadre du FSL, le CCAS dédie depuis 2001 un poste de Conseillère en Économie Sociale et Familiale à l'Accompagnement Social Lié au Logement pour les ménages fragiles, nouveaux accédants à un logement ou ayant besoin de soutien pour s'y maintenir. En 2019, 32 foyers ont été accompagnés,

Le pôle Solidarités participe à la Commission de Prévention des Impayés Locatifs (CPIL), instance concertation partenariale autour des situations de locataires Malakoffiots en impayés. Elle permet une coordination précoce entre les actions contentieuses (ou précontentieuses) des bailleurs et les interventions sociales des travailleurs sociaux. Cette instance a été suspendue à l'initiative du département en 2017. Le CCAS travaille à sa reprise.

Au stade de la réalisation effective des expulsions, le pôle Solidarités réceptionne les avis nominatifs de réquisition du Concours de la Force Publique (CFP) adressés au maire et la liste des ménages inscrits à la commission expulsion préfecture du mois de février (qui réunit villes, travailleurs sociaux référents, bailleurs et services de police). Il reçoit également les appels du commissariat informant de l'expulsion imminente. En 2019, 41 ménages ont fait l'objet d'une expulsion programmée, 11 expulsions ont été réalisées. Des outils et procédures ont été construits afin de traiter ces informations et proposer des actions coordonnées : lien avec les locataires concernés, avec les bailleurs, les services sociaux, demande d'intervention des élus...

Travail transversal et partenarial

Courant 2019, l'instance partenariale animée par le pôle Solidarités ouverte à tous les partenaires sociaux et médico-sociaux intervenant sur la commune a travaillé sur les thèmes suivants :

- Accompagnement en urgence des personnes en grande précarité : quelle définition commune de l'urgence ? Quelles pratiques partagées ?
- Extranet partenaires : accès, arborescence, contenus, outils
- Élaboration d'une fiche de liaison et du guide « Qui fait quoi » ?
- L'accompagnement des migrants/réfugiés/état des lieux, pratiques locales, quelle coordination à Malakoff ?
- Les familles monoparentales : dispositifs CAF, missions du « Point écoute » et de la « Maison ouverte ».

Courant 2019, le pôle Solidarités a participé à 5 concertations Locales Insertion Jeunes (LIJ) organisées par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à 3 instances préfectorales sur les thèmes suivants : domiciliation, plan grand froid, hébergement, prévention des impayés et expulsions. Il organise régulièrement en mairie des points de suivi des personnes SDF, avec le Samu Social et les associations chargées des maraudes de nuit sur le territoire communal.

Dans le cadre de la loi de 2005, la Mission Handicap anime la commission communale pour l'accessibilité et en rédige le rapport annuel, en lien avec la DST. Par ailleurs, elle est investie dans le réseau des référents handicap du Département et, au niveau de la commune, elle a noué des

partenariats avec le théâtre 71 et le foyer Darty. Enfin, elle a formalisé son projet sur l'accès et l'adaptation du logement, qui a généré 41 interventions sur des situations individuelles en 2019.

Les pôles Seniors et Résidences du CCAS ont pour public les retraités de la ville et pour objectifs de repérer et soutenir au mieux les plus fragilisés, du fait d'une perte d'autonomie, d'isolement ou de précarité budgétaire. La majorité des prestations du pôle seniors est adossée au quotient familial de la ville. Le pôle Seniors assure un travail en lien étroit avec le CLIC gérontologique territorial, puisque la coordinatrice travaille dans les locaux du CCAS en mairie et qu'un agent du pôle assure son secrétariat.

Le maintien de l'autonomie

En matière de mobilités, 982 titres améthyste Navigo ont été instruits dans l'année, contre 1 147 en 2018. Le CCAS convoque par courrier les bénéficiaires, afin qu'ils pensent à renouveler leur droit dans les temps. La dématérialisation de ce dispositif, lancée par le département courant 2019, a entraîné retards et lourdeurs qui se sont exprimés et ont été gérés au CCAS.

Le pôle Seniors, en lien avec la cuisine centrale de Bagneux et le service restauration de la ville, propose aux retraités trois formules de restauration : repas à table, à emporter et portage à domicile.

L'objectif est de fournir une alimentation saine et équilibrée, au domicile ou en proximité et de permettre aux personnes âgées isolées de se retrouver dans la convivialité autour d'un repas. En 2019, 67 retraités étaient inscrits sur les 3 sites qui fonctionnent actuellement : Laforest, Joliot-Curie et Croizat. 11 170 repas ont été commandés.

Le portage de repas à domicile s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, qui rencontrent des difficultés pour la préparation de leurs repas. La livraison est assurée par des agents sociaux du CCAS. Durant l'année 2019, 101 personnes ont bénéficié de 17 924 repas.

La prestation de téléassistance s'adresse aux personnes âgées et handicapées. Il s'agit d'un service d'assistance à distance et d'intervention à domicile 24 heures/24 en cas de chute, malaise ou tout autre accident. Au cours de l'année 2019, on a compté 170 bénéficiaires.

Dans le cadre du plan canicule préfectoral, l'équipe du CCAS effectue un travail de recensement et de mise à jour du registre des personnes fragiles isolées à domicile tout au long de l'année.

En 2019, 99 personnes y étaient inscrites (dont 22 nouvelles), 2 périodes d'alerte ont été déclenchées sur 12 jours, en juin et en août. Elles ont généré 702 appels aux inscrits, 11 visites à domicile, 200 passages en salles rafraichies, 7 prêts de ventilateurs. Le numéro « allo canicule » a réceptionné 18 appels.

Les loisirs, la prévention

Une inscription annuelle de 6,40 € permet de participer aux sorties, activités et séjours de vacances proposés par le pôle Seniors. L'offre de loisirs est importante :

- 83 sorties culturelles ou distractives, sorties d'été, sorties pour les retraités à mobilité réduite, - après-midi dansants, bowling, scrabble, conférences,
- randonnées : 60 participants en 2019, dont 10 nouveaux retraités
- ateliers natation et aquagym au stade nautique, informatique : 185 participants en 2019,

En 2019, 609 retraités se sont inscrits, dont 57 nouveaux. Une instance permet au service et aux élus de consulter ceux qui souhaitent participer à l'élaboration des programmes.

En 2019, plusieurs ateliers de prévention ont été mis en place en lien avec la conférence des financeurs, dans le cadre de la loi ASV de 2015 (Adaptation de la Société au Vieillessement de la

population). Ils sont gratuits et portent sur des thèmes ciblés en faveur du maintien de l'autonomie : les séances de l'atelier

« Équilibre en mouvement » ont concerné 31 retraités. Par ailleurs, une semaine de découverte gratuite des cours « Séniors » de l'USMM a été proposée aux retraités inscrits au pôle Sénior la première semaine de juillet : yoga, tai-chi, gym, qi-qong...

Le lien social

Une animatrice du pôle coordonne l'ensemble des activités conviviales, organisées en proximité (résidences autonomie, structures municipales...). Elle anime les activités manuelles, karaoké, après-midi dansants, quiz géants, grands jeux en bois... Certaines activités sont en revanche « autogérées » par les retraités : cartes, scrabble, lotos, après-midi chansons, danses traditionnelles. Le pôle Séniors s'implique dans des actions transversales :

« Prenez l'été » avec les centres sociaux, concert de chants de la classe CHAMS du collège Henri Wallon à la résidence Joliot-Curie, stage ciné-concert pour des séniors et jeunes de 11-14 ans, animé par la Fabrica'son, en lien avec le service culturel de la ville, ciné-club autour du film « adopte un veuf », sur le thème de la colocation intergénérationnelle.

En matière de vie numérique, dans le cadre d'une convention avec l'association « Destination multimédia », 21 retraités ont participé à des ateliers (5 séances d'1 heure 30) de découverte informatique pour débutants (outil + internet) et des permanences gratuites d'aide aux démarches dématérialisées et de conseil quant à l'usage d'outils nomades. Le bilan a fait apparaître des difficultés liées à la compétence des formateurs, ainsi qu'à la logistique.

Le pôle Séniors, suite à la formation Emmaüs Connect, a élaboré et diffusé un questionnaire aux retraités fréquentant la CCAS, destiné à mieux cerner leurs besoins et leurs attentes. 155 réponses ont été exploitées : une permanence informatique pour les séniors est proposée depuis octobre 2019 dans les locaux du CCAS. Ils viennent, s'ils le souhaitent, avec leur propre matériel et l'aide qui leur est proposée est totalement individualisée et dure 1 heure : vocabulaire informatique, utilisation d'une boîte mail, envoyer recevoir des photos, faire de petites recherches sur internet... En 3 mois, 29 personnes ont bénéficié de cette aide.

Chaque année le CCAS organise des séjours de vacances pour les retraités de la ville. Ils bénéficient de transport en car jusqu'à l'aéroport, de la présence d'un accompagnateur durant le séjour et d'une subvention municipale pouvant couvrir jusqu'à 60 % du montant du séjour.

En 2019, 88 retraités ont participé à un séjour en Italie, au Maroc ou à Port-Manech. Ce séjour en France est subventionné par l'agence nationale des chèques vacances (ANCV), via le dispositif « Seniors en vacances ». Sur 29 participants, 19 retraités non imposables ont été subventionnés à hauteur de 160 € sur leurs frais d'hébergement, permettant ainsi de réaliser un objectif de mixité sociale.

Les manifestations municipales

Le pôle Seniors organise plusieurs manifestations phares chaque année. Ces initiatives, qui touchent un grand nombre de retraités, permettent aux élus, administrateurs et retraités de se rencontrer et d'échanger. Au-delà de leur forte portée symbolique, elles sont l'occasion de faire connaître les différentes actions proposées par le CCAS :

La remise du colis – cadeau, le mercredi 11 décembre 2019 a touché 2 357 retraités.

- Le banquet de printemps, repas festif avec après-midi dansant, a réuni 516 retraités le 13 avril 2019 au gymnase Cerdan.
- Les sorties de printemps 2019 ont permis, moyennant une participation de 17,00 €, à 257 retraités de s'offrir une journée de détente, hors de Malakoff, comprenant : une prestation au

restaurant, une visite de la fromagerie Ganot, un déjeuner à la Ferme de la Petite Loge (77) avec spectacle de transformiste, suivis d'un après-midi dansant.

Les résidences autonomes

Une résidence autonomie est un établissement social et médico-social (ESMS) relevant à la fois du Code de l'Action Sociale et des Familles et du code de la Construction et de l'Habitation ; elle a un rôle renforcé en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Fin 2019, les 2 résidences autonomie Laforest, dont la ville est propriétaire et Joliot-Curie, dont la ville est locataire, accueillait 74 résidents pour une capacité de 76. Le taux d'occupation est de 97.5 %.

Le montant abordable des redevances rend ces deux résidences accessibles pour les personnes disposant de faibles ressources. Les résidents y sont en moyenne plus jeunes que dans les autres résidences départementales. Ces caractéristiques impactent les actions mises en œuvre par le CCAS, notamment dans le cadre du maintien de l'autonomie, de la vigilance sociale et des animations.

Depuis la réorganisation du CCAS, le quotidien de ces deux établissements, dont la ville est gestionnaire, est assuré par 1 directrice assistée de 2 maitresses de maisons logées sur place et 1 agent assurant l'entretien des étages (parti en retraite courant 2019, non remplacé). De plus, 2 agents ville du service entretien sont affectés à la restauration et à l'entretien du rez-de-chaussée des structures.

Sont assurées :

- une vigilance quotidienne sur le bâti et les équipements de sécurité et techniques. Par ailleurs, un travail sur l'accessibilité des salles de bains a été amorcé avec la DST en 2017.
- la transmission et le suivi des demandes d'interventions individuelles à la DST, une vigilance aux plans « social/santé » des résidents. Les outils ont été affinés durant l'année 2017 : dossier de Liaison d'Urgence (DLU) pour chaque résident, procédures partagées, procédure pour les impayés. Des liens avec le Conseil Local de la Santé Mentale et l'Équipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé ont été développés. Une veille sur les absences longues est menée.
- les demandes d'admission (23 en attente au 31/12) sont adressées à la maire, sont étayées avec le demandeur puis examinées en commission d'admission. Il s'agit de vérifier que le projet de vie et la situation du demandeur correspondent bien à ce type d'habitat.
- les entrées et sorties des logements : état des lieux, signature du contrat de séjour et du règlement, orientation éventuelle vers les services sociaux. Les sorties du logement exigent bien souvent un suivi plus lourd : coordination avec les familles ou avec les services médico-sociaux, surveillance santé accrue, état des lieux sortant, déménagement, gestion des suites d'un décès...
- l'animation et la participation : dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 2 fois courant 2019. Le pôle Résidences n'a pas demandé de financement dans le cadre de la conférence des financeurs en 2019. Grâce à la subvention de la conférence des financeurs, des résidents et des extérieurs ont pu bénéficier de 22 séances de gym douces réparties par moitié dans chaque résidence.

Courant 2019, le chantier important et urgent de transfert de la gestion administrative et budgétaire de la ville au CCAS a été mené avec la direction des finances. Chacune des 2 résidences dispose au 1er janvier 2020 de son propre budget, en comptabilité M22, annexé au budget principal du CCAS. Des conventions de mise à disposition entre la ville et le CCAS ont été élaborées pour préciser les relations et les refacturations entre les deux entités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2019 du CCAS.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2019 du CCAS.

Mme la Maire s'associe aux remerciements formulés par M. Ba en direction des personnels du CCAS qui ont été particulièrement exemplaires dans cette crise, en présentiel la plupart du temps mais aussi en distanciel en appelant les personnes fragiles au téléphone. Elle remercie également les administratrices et les administrateurs qui viennent avec assiduité au conseil d'administration pour participer aux travaux du CCAS.

Mme la Maire propose aux élus qui auront des questions ultérieures de les poser à M. Ba mais aussi aux administratrices et administrateurs qui siègent au conseil d'administration.

SANTÉ

DEL2020_106 : Convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la ville de Malakoff pour la prise en charge des patients Covid-19 (Rapporteur : M. OLIVEIRA).

M. Oliveira se propose de compléter la délibération. Il remercie, pour commencer, le personnel du CMS qui a pris part à la lutte contre la Covid, remerciements auxquels il peut sans nul doute associer tout le conseil municipal.

La santé fait partie de l'ADN de la politique municipale et est un élément important du service public de Malakoff. Cette configuration mise en place dans les centres municipaux pour lutter contre la Covid a permis de travailler avec les libéraux, ce qui est une préfiguration de la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) qui sera discutée au cours du premier semestre 2021 et qui permettra d'échanger, de compléter et d'élargir l'offre de soins. L'ARS financera l'animation de ces réunions. On ne peut que se féliciter de cette envie des libéraux de travailler avec les centres municipaux de santé de Malakoff.

À préciser que le coût des vacations ne figure pas dans la délibération. À titre d'information, il s'élève, pour 3 heures de vacation, à 420 € pour les médecins et à 260 € pour les infirmiers.

* * * * *

Dans un contexte de crise sanitaire (phase 3 de l'épidémie), la médecine de ville et les infirmières sont en première ligne pour la prise en charge des patients suspects Covid-19.

Face à l'évolution de l'épidémie et le manque de moyens de protection efficaces, les Agences régionales de santé ont décidé en mars de développer une stratégie de prise en charge des patients permettant d'isoler les patients suspects Covid-19 des autres patients en séparant les lieux de consultation.

Cette nouvelle organisation en centre territorial ambulatoire dédié Covid-19 a permis aux cabinets de ville et aux centres de santé de continuer à recevoir les patients asymptomatiques en minimisant le risque de contamination.

En avril dernier, la Ville de Malakoff comme d'autres villes du département des Hauts-de-Seine (Clamart, Gennevilliers, Nanterre...) a répondu au cahier des charges de l'ARS Île-de-France et décidé de créer ce type de centre dédié Covid-19 qui avait pour objectifs de :

- optimiser la prise en charge des patients dans un cadre sécurisé d'une structure dédiée et équipée assurant la protection de professionnels de santé qui y exerceront et celle des patients qui y consulteront ;
- garantir l'accueil et la prise en charge des patients sans médecin traitant et des patients vulnérables adressés par le 15 et la CPAM ;

- assurer le suivi des patients Covid-19 dans le cadre d'une coordination entre les acteurs de soins de la ville de Malakoff, l'EHPAD et les établissements de santé (hôpital Saint Joseph et Antoine Béclère) y compris à domicile ;

Ce centre Covid-19, ouvert à partir du lundi 6 avril jusqu'au 24 avril 2020, était implanté dans un premier temps, au Centre municipal de santé Maurice-Ténine. Les activités médicales du CMS Maurice-Ténine ont alors été transférées au CMS Jacqueline-Akoun-Cornet.

Dans un deuxième temps, à compter du lundi 27 avril et jusqu'au mardi 9 juin, lorsque l'épidémie s'est ralentie, les activités médicales ont repris au CMS Maurice-Ténine et le centre Covid-19 a été déplacé au Centre municipal de santé Jacqueline-Akoun-Cornet avec une ouverture les après-midi de 14 h 00 à 18 h 00.

Au total, le bilan quantitatif de cette organisation est le suivant :

Pour la période du lundi 6 avril au 24 avril, 152 patients ont été reçus au CMS Maurice-Ténine (52 hommes et 100 femmes) : 6 ont été orientés vers les urgences et 143 sont retournés à leur domicile.

Pour la période du lundi 27 avril au mardi 9 juin, 146 patients ont été reçus au CMS Jacqueline-Akoun-Cornet (48 hommes et 95 femmes) et 146 sont retournés à domicile.

Au total, ce sont donc 295 patients qui ont pu être accueillis au sein de ces deux centres Covid-19 sur une période de 2 mois.

Pour ce faire, la direction de la santé de la Ville ainsi que les professionnels de santé libéraux de la Ville ont été mobilisés pendant toute cette période.

S'agissant des professionnels de santé libéraux, 5 médecins généralistes libéraux, 2 médecins salariés du centre de santé Marie-Thérèse, mais aussi 3 infirmières libérales ont assuré des consultations au sein du Centre municipal de santé Maurice-Ténine.

S'agissant de la direction santé de la ville, 8 médecins généralistes, 2 infirmières des CMS, 2 infirmières du SSIAD, 2 manipulatrices radiologie, mais aussi 4 agents de la coordination administrative, 8 agents d'accueil, 5 agents d'entretien. Il est à noter que le service entretien de la ville a mis à disposition de l'équipe des CMS deux agents supplémentaires et ce, quotidiennement.

Pour cette activité pendant la crise Covid-19, la Ville de Malakoff perçoit une subvention de la part de l'Agence régionale de santé d'un montant de 118 108,48 euros, dont 13 680 euros seront reversés par la Ville aux médecins (5 880 euros) et infirmières (7 800 euros) libérales venus en soutien de l'équipe des centres municipaux de santé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver les termes de la convention.**
- **autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.**
- **dire que les recettes en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice concerné.**

Par 39 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), le conseil municipal approuve les termes de la convention.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice concerné.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, bonsoir.

Tout d'abord, renouvelons nos remerciements aux agents du service public de la ville de Malakoff pour leur dévouement dans une période compliquée.

L'ARS est l'Agence régionale de Santé ; c'est l'établissement public administratif de l'État chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région. C'est donc l'État, via cette agence, qui répartit une subvention Covid. Elle s'élève à 118 000 € pour la ville de Malakoff, soit beaucoup moins que ce qu'ont coûté les dépenses au centre de santé lors de la crise de février à mai. La baisse des recettes de la Ville et l'augmentation des dépenses donnent un solde déficitaire de 648 660 €. L'État laisse les collectivités locales prendre en charge ce qu'il aurait dû prendre en charge. Évidemment, cela est en lien avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale centré sur sa seule dimension budgétaire, sans aucun lien avec une politique de santé digne de ce nom. 3 400 lits ont été supprimés en France en 2019, nous connaissons donc les responsables de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Pendant la crise, l'ARS de l'Est, par exemple, a voulu supprimer des dizaines de lits à l'hôpital de Nancy alors qu'il en manquait et que c'était dans l'Est que les services hospitaliers étaient les plus tendus. De plus, aucune aide de l'État n'est venue compenser les dépenses liées à la mobilisation des agents pour les aides aux personnes et aux familles fragiles. C'est dire si les agences de santé régionales ne sont pas fiables car en plus de pratiquer l'austérité budgétaire, la région n'est pas un territoire pertinent en matière de santé. Sachant que la zone géographique est trop étendue, sachant que les politiques sociales et médico-sociales se définissent en grande partie à l'échelle du Département, il nous faut donc mettre en place un système de santé démocratique en repensant, en refondant les instances territoriales chargées des politiques de santé. Avec par exemple la création des conseils sanitaires communaux, d'unités territoriales de santé et d'unions départementales de santé qui se substitueraient à l'ARS pour être au plus proche des besoins des citoyens et donc avoir les bons moyens à mettre en œuvre. »

M. Pronesti fera une réponse beaucoup moins politique que M. Touailles et parlera de Malakoff, car c'est ce qui les intéresse, et en fera plutôt une question technique. Il donne lecture de son intervention :

« Le point 23 a pour objet la convention de subventionnement des fonds d'intervention régionale (FIR) entre l'Agence régionale de Santé (l'ARS) et la Ville de Malakoff pour la prise en charge des patients Covid-19. Face à l'évolution de la pandémie, dès le mois de mars des agences régionales de santé, opérateurs de l'État – pour rappel – ont décidé d'associer les communes à l'organisation de la prise en charge des patients potentiels. Dans ce cadre d'intervention défini par l'État, vous avez donc ouvert successivement de centres de santé municipaux dédiés à l'accueil des patients susceptibles d'être porteurs du Covid-19. Le groupe « Demain Malakoff » vous en félicite car au total ce sont 295 patients potentiellement contaminés qui sont passés par ces deux centres. Nous ne pouvons que nous réjouir de la poursuite de cette collaboration et nous allons approuver les termes de la convention. Mais, auparavant, nous souhaiterions revenir sur les éléments sur lesquels repose votre engagement. Ainsi, l'article 2 de la convention énumère les obligations engagées bénéficiaires, ici donc la Mairie. Elles sont nombreuses, vous les avez sous les yeux à l'article 2.

Dans l'article 5, sur le contrôle et le suivi, la convention lie le maintien de la subvention versée à la Mairie au respect des engagements listés dans l'article 2. Cette contribution de l'ARS, de près de 120 000 €, est une somme importante. Si l'on enlève les crédits réservés aux secteurs libéraux (médecins et infirmières), ce sont tout de même près de 105 000 € qui seront versés aux crédits alloués à la direction de la santé de la Ville, crédits qui s'élèvent à plus de 430 000 € en 2020, ceci hors dépenses de personnels.

Ma question est simple : alors que nous étions en mode de fonctionnement dégradé, avec un flux tendu sur le personnel pour répondre aux obligations de l'article 2, sommes-nous sûrs d'être en capacité de pouvoir fournir toutes les pièces nécessaires afin d'éviter la restitution des crédits ou la rupture de contrat tel que mentionné dans l'article 5 ? »

M. Tauthui demande si les libéraux ont été contactés par la Ville ou par l'ARS.

A-t-on eu recours à des bénévoles et, le cas échéant, ceux-ci sont-ils des bénévoles du secteur paramédical ou des habitants de Malakoff qui ont souhaité apporter leur aide au centre de l'ARS ?

Des patients d'autres villes ont-ils été reçus ?

Compte tenu des conventions mises en place, pourra-t-on garantir, à travers le bilan qui a été établi, et sachant que la crise sanitaire perdure, que la Ville pourra encore bénéficier de cette aide ? L'ARS pourra-t-elle toujours compter sur les deux centres de santé en tant que centres Covid sachant par ailleurs que le nombre de visites a dû amener les personnels médicaux de ces deux centres à dépasser leur temps de travail ?

M. Oliveira indique à l'adresse de M. Pronesti que la lettre de confirmation de l'ARS a été reçue et que la Ville n'attend plus que le versement des 118 906 €.

En réponse à M. Tauthui, M. Oliveira indique que c'est la Ville et non l'ARS qui contacte les libéraux avec lesquels le CMS est en relation depuis des années. Des réunions ont lieu d'ailleurs au moins une fois par trimestre avec le centre de santé Marie-Thérèse et le Dr May.

Il est impossible en revanche à des bénévoles non agréés d'exercer au sein du centre municipal de santé mais des particuliers et des commerçants sont venus remercier les professionnels de santé en leur offrant des chocolats par exemple.

Des patients autres que Malakoffiots ont en effet été reçus puisque l'adressage du Samu concernait tout le monde.

Enfin, si la crise s'amplifie, il est en effet possible que le CMS bascule à nouveau en centre Covid avec les libéraux qui se sont manifestés sur ce sujet. M. Oliveira ne connaît pas encore les conditions financières mais elles seront vues à cette occasion.

Mme la Maire précise que la Ville n'a pas ouvert deux centres Covid mais un seul. Le centre Maurice-Ténine était exclusivement réservé aux patients Covid (590 ont été reçus, comme en fait état le bilan) et le centre Jacqueline-Akoun-Cornet était quant à lui réservé aux patients souffrant d'autres pathologies pour éviter que les patients se croisent.

M. Touilles rappelle à l'adresse de M. Pronesti qu'ils font de la politique car ils sont là pour cela. Par ailleurs, il est étrange que « Demain Malakoff » se réjouisse des 105 000 € versés à la Ville ; quand cela concerne l'État, M. Pronesti se montre assez indulgent, sans doute parce que ses camarades sont actuellement au pouvoir. Mais est-ce à la Ville de payer 500 000 € de sa poche parce que les hôpitaux ne peuvent plus accueillir de patients ? En d'autres termes, « Demain Malakoff » accepte que 500 000 € soient payés par les Malakoffiots sans que l'État ne compense à 100 % alors que ce groupe dit penser aux Malakoffiots, ce qui est assez surprenant.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote qui permettra à la Ville, après avoir rendu service à la population, de recevoir la somme en question.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DEL2020_107 : Subvention exceptionnelle suite à la catastrophe survenue le 4 août à Beyrouth au Liban (Rapporteur : Mme ALAUDAT).

Mme Alaudat présente les éléments suivants :

« Comme chacun le sait, le Liban a été touché par une terrible catastrophe qui a provoqué une immense émotion chez tous ceux et toutes celles qui connaissent de près ou de loin ce pays et ses habitants, pays qui a été tant de fois meurtri au cours de ces dernières années. Dans ce moment douloureux, la Ville de Malakoff apporte tout son soutien aux Libanaises et aux Libanais et tient à exprimer ses sentiments de sympathie aux populations sinistrées et ses condoléances aux familles des victimes.

Le 4 août 2020, un incendie se déclare dans des entrepôts sur le port de Beyrouth. Une épaisse fumée noire s'élève et commence à se répandre dans les rues, les avenues ; les gens s'arrêtent, filment de près ou de loin depuis leur balcon, leur voiture. Soudain, une détonation assourdissante se produit, c'est une explosion gigantesque, tout est soufflé dans un périmètre de plusieurs kilomètres autour du port : les vitres, les immeubles, les hangars. Tout est recouvert de fumée et de poussière. Des cris, la panique, des scènes d'apocalypse que tout le monde a pu voir en boucle sur toutes les chaînes de télévision du monde se déroulent dans la journée et les jours qui suivent.

Qu'en est-il des causes de ce drame ? Les entrepôts abritaient quelque 2 700 tonnes de nitrate d'ammonium, un composé chimique d'une rare dangerosité stocké là depuis dix ans. S'ils restent rares, quelques dizaines depuis un siècle, les accidents impliquant le nitrate d'ammonium ont des bilans effroyables. Voilà pourquoi son utilisation, son transport, son stockage sont normalement sous étroite surveillance. Pour rappel, le nitrate d'ammonium est essentiellement produit comme engrais pour l'agriculture car il est riche en azote et favorise la croissance des plantes. Quand on voit ce que cela peut entraîner, cela donne furieusement envie de militer – nous le faisons déjà – en faveur de l'agriculture biologique et raisonnée.

Pour Beyrouth, le bilan est lourd, très lourd, près de 200 morts et 6 500 blessés. En effet, le quartier portuaire situé près du centre-ville est très peuplé et abrite de nombreux immeubles résidentiels, des bureaux, des écoles, des hôpitaux. Selon les premières estimations des autorités et des ONG, les dégâts causés sont évalués à plusieurs milliards de dollars et auraient engendré plus de 300 000 de sans-abri et entraîné plus de 70 000 suppressions d'emplois, des chiffres considérables au regard de la population libanaise qui s'élève à moins de 7 millions de personnes. À cela, n'oublions pas que le Liban accueille 1 million de réfugiés syriens et qu'enfin il doit faire face lui aussi à l'épidémie de Coronavirus.

Les besoins sont donc considérables et ce, sur tous les plans. D'autant que le 10 septembre 2020 un nouvel incendie important s'est déclaré dans des entreprises proches du port de Beyrouth où sont conservés des médicaments et des denrées alimentaires issus de l'aide humanitaire. Ce désastre supplémentaire vient aggraver la situation dans un pays déjà fortement fragilisé par une grave crise politique, économique et sociale qui dure depuis de nombreuses années. Selon un rapport de l'ONU, la monnaie nationale a été dépréciée, elle a perdu plus de 80 % de sa valeur, entraînant l'inflation des prix, notamment des biens de première nécessité et touchant ainsi de plein fouet les populations les plus vulnérables. « Plus de 55 % de la population est confronté à la pauvreté » souligne ce rapport.

Rapidement, la solidarité internationale s'est organisée et de nombreux États se sont engagés aux côtés des ONG, très mobilisées sur le terrain. Et c'est tout naturellement que Malakoff a décidé de contribuer à ce soutien aux populations de Beyrouth, fidèle à son histoire, à sa volonté de véhiculer une culture de paix et un engagement solidaire du local à l'international. Nous le faisons systématiquement à chaque fois qu'un drame environnemental ou humain survient. Pour ne citer que les deux dernières années, Malakoff a ainsi apporté son soutien aux sinistrés du tremblement de terre en Indonésie et à ceux du cyclone Idai au Mozambique en 2018 ou encore aux terribles incendies des forêts équatoriales en 2019 en Amazonie ou au Congo. Nous l'avons également fait par solidarité nationale suite aux graves inondations survenues dans le département de l'Aude l'an passé où 28 communes avaient été durement touchées. Nous portons fièrement ces valeurs solidaires à notre échelle, avec les moyens qui sont les nôtres, et contribuons en moyenne à hauteur de 1 000 à 3 000 € que nous versons à une ou plusieurs associations et ONG selon le contexte.

Pour Beyrouth, comme pour le Mozambique, nous avons choisi de répondre à l'appel du fonds de solidarité lancé par Cités Unies France, association rassemblant de nombreuses collectivités territoriales pour les accompagner dans la mise en œuvre d'une action de solidarité à l'international et dont Malakoff est membre. Forte d'un réseau de collectivités partenaires aussi à l'international, Cités Unies France est un outil pour soutenir la puissance publique libanaise, notamment en aidant Beyrouth et les municipalités autour de Beyrouth à faire face aux besoins sociaux et humains auxquels ce drame les a confrontés, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'alimentation ou du logement, tant les besoins sont immenses.

Je vous propose donc, Madame la Maire, chers collègues, de valider cette aide exceptionnelle comme un message de solidarité et de paix envoyé aux populations libanaises pour les aider à reconstruire durablement leur pays dévasté. Je vous remercie. »

* * * * *

Le Liban se trouve plus que jamais en situation d'urgence, en effet, depuis le 4 août 2020, date de la double explosion d'un stock de 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium dans le port de Beyrouth ce sont près de 200 personnes qui ont perdu la vie et près de 300 000 habitants qui se retrouvent avec des logements détruits. On compte plus de 100 000 enfants souffrant de traumatismes.

Deux mois après cette catastrophe et après la gestion de l'urgence humanitaire, des milliers d'habitants restent sans logement et l'effort de reconstruction nécessite d'être encouragé. La majorité des Libanais peinent à retrouver une vie « normale » (peu d'approvisionnement en eau potable, insécurité, absence de perspectives, manque de logements...) en raison de la crise humanitaire, politique, économique, sanitaire et sociale qui frappe le pays.

La situation politique libanaise peu stable et secouée par une contestation durable, la propagation de la Covid-19 font craindre pour la santé et la sécurité des habitants de Beyrouth touchés par cette catastrophe. De nombreuses associations, gouvernements et collectivités se sont mobilisés. La communauté internationale a exprimé sa solidarité et de nombreuses ONG interviennent depuis le 4 août 2020. Au-delà de cet apport humanitaire, les besoins des Libanais s'inscrivent sur le long terme.

A la demande de ses membres, Cités Unis France a ouvert un fonds de solidarité à destination des collectivités libanaises qui apparaissent désormais comme le dernier rempart démocratique à un état en faillite. Ce fonds doit accorder la priorité aux besoins des Libanais en renforçant les capacités des collectivités territoriales touchées. Les actions proposées viseront à accompagner la résilience des villes concernées, notamment en renforçant les compétences à l'échelle locale.

La participation des collectivités françaises au fonds de solidarité est importante pour des actions au plus près des besoins des habitants et des territoires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement de subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000 euros sur l'exercice 2020 pour venir en aide aux victimes de l'explosion de Beyrouth en participant au fonds de solidarité mis en place par Cités Unies.

Par 39 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros à Cités Unis France pour participer au fonds de solidarité mis en place pour venir en aide aux victimes de l'explosion qui a eu lieu à Beyrouth le 4 août 2020 selon la répartition suivante :

Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Nous voterons bien entendu cette délibération qui marque, à notre petit niveau, notre soutien au peuple libanais qui a subi de terribles explosions. Nos pensées vont en ce moment aux familles des victimes décédées à cause de cette catastrophe qui montre une fois de plus la nécessité de faire passer la sécurité avant l'économie.

Néanmoins, nous déplorons que certains profitent de cette situation tragique pour donner des leçons et pour faire de l'ingérence dans les affaires du Liban. Il ne s'agit pas ici de nier l'aspiration profonde des Libanais au changement mais cela ne justifie en rien que la France se comporte comme si le Liban était encore sous sa tutelle. Les problèmes libanais doivent être réglés par le peuple libanais. Imagine-t-on après un attentat en France par exemple un gouvernement étranger conditionner son aide à la réalisation d'un certain nombre de réformes de notre système de sécurité ? Nous serions les premiers à dénoncer cette intrusion étrangère dans notre politique intérieure et nous aurions bien raison.

En apprenant la composition du gouvernement libanais, le Président de la République a dénoncé ce qu'il estime être une trahison de la classe politique libanaise. Curieux langage en vérité. Est-ce à dire qu'un gouvernement libanais doit, pour rentrer en fonction, faire allégeance au gouvernement français ? Il semble que certains au gouvernement soient encore nostalgiques du temps où le Liban était encore un protectorat français.

En conclusion, le groupe de la France insoumise votera bien sûr cette délibération en solidarité envers le peuple libanais mais nous dénonçons les relents colonialistes qui perdurent au sein du gouvernement. Je vous remercie. »

M. Tauthui rappelle qu'une règle avait été édictée au sein de ce conseil municipal pour fixer à 1 500 € le montant alloué pour des œuvres au niveau international. Doit-on comprendre que ce plafond est levé ici pour faire ce don de 3 000 € ? Afin que son intervention ne soit pas biaisée, M. Tauthui indique qu'il votera pour cette délibération.

Par ailleurs, l'association Cités Unies France pourrait-elle indiquer par la suite à quelle action elle aura destiné cet argent ?

Pourquoi la Ville de Malakoff ne s'est-elle pas associée à la Région comme l'ont fait d'autres communes afin de faire un don groupé et donc plus important au Liban ?

Mme la Maire a informé en début de séance d'un vœu urgent sur la 5G mais le sud du pays a subi récemment une catastrophe naturelle. Pourquoi ne pas soumettre là aussi un vœu d'urgence et venir en aide au sud de la France à travers une subvention de 1 500 € ? C'est aussi cela, la solidarité.

M. Tauthui votera donc pour la délibération présentée mais il ne faudrait pas être sélectif. Il s'agit au contraire de rester dans cette mission sociale qui est valorisée ici, à Malakoff.

Pour M. Aarsse, le drame qui a frappé le Liban ne doit pas faire oublier qu'en France plusieurs millions de tonnes de nitrate d'ammonium sont utilisées tous les ans, que beaucoup de petits sites ne sont pas soumis à déclaration et quasiment pas à contrôle. Il a été question 2 750 tonnes à Beyrouth mais il existe des sites en France de 500 tonnes qui ne sont pas contrôlés.

Par ailleurs, les politiques gouvernementales qui veillent à faire baisser les dotations au contrôle font qu'il y a de moins en moins de contrôle, de moins en moins d'inspecteurs et, comme par hasard, de plus en plus d'abus. Un grand drame comme celui qui s'est produit au Liban peut se passer aujourd'hui en France et il faut en avoir conscience. Pour faire preuve de vigilance, de l'argent public devrait donc être réinjecté dans les services publics qui assurent le contrôle et il conviendrait de veiller à ce que les entreprises voyous qui ne respectent rien et qui ne respectent pas les conditions de stockage et de sécurité soient sévèrement sanctionnées.

Mme la Maire parle sous le contrôle de Mme Alaudat et ne pense que des seuils de subventions aient été fixés. Traditionnellement, la Ville verse une somme de 1 000 € en général à plusieurs associations comme le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix-Rouge, pour des actions de solidarité en France, en Europe ou dans les territoires d'Outre-mer.

Par ailleurs, Malakoff adhère à Cités Unies où Mme Alaudat représente la Ville au conseil d'administration. S'agissant d'un drame touchant un pays étranger, il a donc été choisi de répondre à l'appel de Cités Unies. D'ailleurs, la même somme aurait été donnée s'il avait été décidé de passer par la Région, l'important étant de savoir à quoi cet argent est destiné. Mme la Maire se réjouit que la Région fasse un don et pense que le Département en fera de même car il en a un peu les moyens ; de son côté, la Ville de Malakoff répond à cette demande de mobilisation à son niveau par cette proposition de fixer la somme de 3 000 € pour Cités Unies.

Bien entendu, le conseil municipal s'associe à la douleur et à la peine de tous les habitants et toutes les habitantes victimes des intempéries qui ont lourdement touché les Alpes-Maritimes et notamment quelques villages dans l'arrière-pays niçois. Une délibération sera donc proposée au conseil municipal de décembre car cela demande, contrairement à un vœu, un petit travail administratif. Il est en effet évident que les habitants et toutes les habitantes de cette région auront encore besoin d'argent à cette époque. Une réflexion sera menée pour savoir à quelle hauteur se portera cette somme et à quelle association elle sera destinée.

Mme Rault s'associe à l'émotion du vœu pour le Liban qu'elle partage totalement. Il y a un besoin de solidarité à l'échelle nationale et c'est pour cela qu'elle se permet aussi de réagir aux propos de M. Vernant qui parle de colonialisme. Elle propose de demander au peuple libanais ce qu'il pense lui-même de cette ingérence du Président de la République. Toute l'actualité internationale démontre l'inverse, le peuple libanais a besoin de soutien et apprécie grandement qu'un Président français, européen, s'implique dans cette situation extrêmement complexe, et sur le plan politique depuis bien avant cette terrible crise, et aujourd'hui sur le plan économique et humain. Il faut donc faire preuve de nuance, entendre l'appel du peuple libanais et ne pas se jeter ainsi tête baissée, par principe, parce que M. Vernant est dans l'opposition, dans une critique du gouvernement qui est à la limite de l'insulte. Mme Rault salue l'action de solidarité de la Ville de Malakoff menée envers le Liban et salue

aussi celle de l'État et du gouvernement français ; elle pense qu'un consensus aurait pu être trouvé sur ce point.

M. Tauthui rappelle qu'à l'époque de la catastrophe ayant touché Haïti, il avait déjà fait part de son regret que les pays européens ne se regroupent pas pour parler d'une seule voix. Lors des incendies en Amazonie, la question d'un quota fixé pour les dons avait été posée pour que cela ne nuise pas au budget. C'est pour cette raison qu'il a rappelé ce point.

Mme Alaudat se propose d'expliquer le rôle de Cités Unies France à M. Tauthui. Cette association est en fait la tête de réseau des collectivités territoriales, que ce soit à l'échelon communal, départemental, régional ou des intercommunalités, qui sont engagées dans l'action internationale. À l'origine, son rôle est d'accompagner ces collectivités dans la mise en œuvre d'une action internationale (coopération décentralisée, jumelage...) mais, depuis 15 ans, à la demande de ses adhérents, Cités Unies France a créé un fonds de solidarité pour venir en aide aux pays, aux régions confrontées à des drames environnementaux et humains. Le propre de l'association est de mettre en relation les collectivités territoriales françaises avec les collectivités territoriales étrangères pour travailler dans la plus grande transparence. Sur son site Internet, elle rend compte des dons qui ont été versés et donne de la visibilité sur tout ce qui a été réalisé sur le terrain avec les dons collectés.

Mme la Maire remercie Mme Alaudat pour ces précisions.

M. Vernant, en réponse aux propos de Mme Rault, indique qu'il s'est félicité comme chacun du soutien apporté au Liban par le Président de la République. Il déplore toutefois l'attitude de ce dernier qui consiste à intervenir sur la composition d'un gouvernement étranger, ce qui n'est plus du soutien mais de l'ingérence. Mme Rault sait-elle ce que demande le peuple libanais ? La libération des prisonniers politiques – M. Vernant pense notamment à Georges Ibrahim Abdallah, prisonnier politique depuis 1984. Le peuple libanais ne demande pas qu'on lui dicte la composition de son gouvernement. Si Macron soutient le Liban, c'est une bonne chose, mais ce qu'il fait actuellement est de l'ingérence dans la politique libanaise. Attention au retour de bâton...

Mme la Maire soumet la délibération au vote.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL2020_109 : Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides » (Rapporteur : Mme TRICHET-ALLAIRE).

Mme la Maire précise que ce collectif a pris beaucoup d'ampleur et regroupe aujourd'hui d'autres personnes que des maires.

Mme Trichet-Allaire reviendra dans un premier temps sur le contexte de la création de ce collectif. En 2016, les parlementaires votent l'interdiction des néonicotinoïdes qui doit rentrer en vigueur en 2018. Il s'agit de pesticides reconnus comme assez dangereux, pouvant notamment causer des malformations au niveau du cœur, une aggravation de l'autisme, etc., et décimer en grande masse les abeilles. Deux années ont toutefois paru trop courtes pour faire cette transition et des dérogations sont votées pour que cette interdiction intervienne fermement en 2020. Le 9 février 2017, le candidat Macron, lors d'un entretien avec WWF, promet très clairement et très fermement, la main sur le cœur, de ne pas revenir sur cette interdiction qui aura vraiment lieu en 2020. Hier, les députés « En marche » ont pourtant voté le retour de ces néonicotinoïdes et repoussé leur interdiction. À souligner cependant que certains députés, même parmi ce camp, ont refusé de revenir sur cette interdiction.

Fort heureusement, face à des promesses non tenues, face à un énième rétropédalage et face à ce manque de volontarisme, des politiques se dressent avec courage pour défendre l'intérêt des personnes et du monde du vivant et se sont unis dans ce collectif. En mai 2019, M. Cuef, maire de Langouët, un petit village de Bretagne de 600 habitants comptant de nombreux agriculteurs et exploitants, instaure le premier arrêté interdisant sur sa commune l'usage des produits phytopharmaceutiques, nocifs pour la santé humaine et environnementale.

Ces fameux pesticides sont utilisés dans l'agriculture pour le traitement des exploitations par de nombreux professionnels pour l'entretien des espaces verts et des talus, en particulier par de grandes entreprises comme la SNCF pour les voies de chemin de fer ou les bailleurs sociaux pour les copropriétés.

Pour M. Cuef, l'objectif est clair : mettre en place cet arrêté puisque l'État n'agit pas. Ces pesticides sont en effet reconnus comme dangereux par de nombreuses études médicales et scientifiques, par des organisations écologiques comme le mouvement des Coquelicots créé en 2018. Par ailleurs, ils ne sont pas indispensables à l'agriculture puisque sur le territoire de Langouët beaucoup d'agriculteurs se sont déjà convertis aux productions sans pesticides, bio et naturels. Ailleurs, les pesticides sont répandus à proximité des habitations, de la cour d'école où jouent les enfants, ce qui représente un risque sérieux.

Pourquoi l'État n'agit-il pas ? Il ne faut pas être naïf, il y a là des intérêts économiques énormes et réels avec, derrière, les puissants lobbys de la chimie, Monsanto et Bayer. On voit bien d'ailleurs que la conviction du Président et du gouvernement paraît vraiment hasardeuse sur cette volonté de mettre fin à ces pesticides. Dans un premier temps, en 2019, l'État a interdit leur usage pour les particuliers mais a refusé de les interdire totalement pour les professionnels qui représentent la majeure partie des ventes. L'État est donc fort avec les faibles, et faible avec les forts.

Daniel Cuef, le maire breton, décide donc d'agir pour les populations et pour l'environnement devant l'inaction de l'État en prenant cet arrêté et fait valoir son pouvoir de police pour la protection et la salubrité publiques. Plusieurs communes suivent le mouvement, des communes rurales, des communes urbaines, des petites ou grandes communes, des départements s'engagent en prenant des arrêtés anti-pesticides, anti-glyphosate. Malakoff prend elle-même cet arrêté en août 2019, trois mois après la décision de M. Cuef, et d'autres villes du 92 suivent comme Antony, Bagneux, Sceaux, Nanterre, Gennevilliers et Asnières.

Dès l'automne 2019, alors que le débat enfle dans les médias, les préfets attaquent toutes les communes pour casser les arrêtés. Certains tribunaux donnent raison aux préfets, considérant que cette responsabilité revient à l'État et non aux communes, et d'autres donnent raison aux communes, considérant qu'il y a bien carence de l'État dans ce domaine et que les maires ont donc le droit d'y remédier au nom de la santé publique, au nom de la santé des citoyens et des citoyennes.

Des procédures d'appel ont lieu et des pourvois au Conseil d'État sont en cours. Malakoff est dans cette situation (Mme Trichet-Allaire souligne ici l'importance de faire le lien avec le national, la politique étant globale). Le préfet a en effet attaqué l'arrêté que la Ville avait pris ; le tribunal de Cergy-Pontoise avait initialement conforté cette décision en déboutant le Préfet mais celui-ci a fait appel. Et la cour d'appel de Versailles a cette fois-ci suivi le préfet en annulant la décision du tribunal de Cergy-Pontoise. La décision doit donc passer devant le Conseil d'État, une procédure qui est en cours.

L'enjeu de ces décisions est de savoir s'il y a carence de l'État en matière de protection des populations. La municipalité de Malakoff en est convaincue, elle estime inconcevable que des lobbys de la chimie et que le pouvoir économique prennent le pas sur le politique. Il n'est plus possible de laisser les firmes et les lobbys industriels dicter leurs lois aux populations et aux États car c'est bien de cela qu'il s'agit. La Ville de Malakoff veut agir pour la suppression de l'usage des pesticides reconnus comme dangereux pour l'environnement et la santé humaine, il faut donc faire monter ce débat afin que tout le monde s'en empare et se l'approprie. La commune de Malakoff compte des copropriétés privées, des bailleurs privés, des kilomètres de voies de chemin de fer entretenus par des entreprises qui utilisent des pesticides nocifs ou qui sont en droit de le faire. Ce n'est pas acceptable. Malakoff veut peser dans le débat politique, forcer l'État à agir et à prendre ses responsabilités.

C'est pour toutes ces raisons que les collectivités engagées ont décidé de s'organiser et de créer en décembre dernier le « collectif des maires anti-pesticides » pour bénéficier d'outils juridiques et politiques supplémentaires. Le maire breton Daniel Cuef en est le président et la municipalité de Malakoff a l'honneur d'avoir au poste de trésorière Madame la Maire, Jacqueline Belhomme.

Ce collectif s'est déjà mis au travail et dépose en ce moment un recours auprès de l'Union européenne pour accentuer la pression. Pour pouvoir fonctionner, et notamment pour assumer les charges financières des procédures juridiques, il a été convenu deux types de recettes : des participations individuelles des maires en tant qu'engagement citoyen de représentants publics, et des subventions minimales de chaque collectivité représentée à la hauteur de ses moyens.

C'est l'objet de cette délibération et c'est pour cette raison que Mme Trichet-Allaire propose de voter une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Comme d'autres communes, la ville de Malakoff s'est engagée dans une démarche visant à interdire l'usage des pesticides sur son territoire. Elle a pris un arrêté « anti-pesticides » en août 2019 qui a été contesté par le préfet des Hauts-de-Seine. Débouté en première instance, l'État a fait appel et l'arrêté s'est vu suspendu par la Cour administrative d'appel de Versailles. Convaincue du bien-fondé de sa démarche, la ville de Malakoff a déposé un recours en cassation le 29 mai 2020 dernier.

L'association « Collectif des maires anti-pesticides », composée d'élu.es, a pour objet de défendre la santé des populations, notamment en œuvrant pour interdire l'usage des pesticides en agissant auprès des instances nationales et supranationales.

Elle soutient et accompagne les maires urbains et ruraux qui signent des arrêtés anti-pesticides et elle a engagé plusieurs actions, notamment devant le Conseil d'État, tendant à suspendre et annuler le décret en date du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation et ses textes d'application.

L'association va également saisir de ces questions la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme. L'association regroupe à l'heure actuelle plus de 120 communes dont Caen, La Rochelle, Dijon, Langouet, Grenoble, Nantes, Clermont-Ferrand, Paris, Antony, Nanterre, Chaville, Montfermeil, Saint-Denis, Villemomble, Cachan, Arcueil...

Pour mener à bien ces actions, l'association a besoin de ressources complémentaires aux adhésions, et c'est à ce titre qu'elle sollicite actuellement des subventions auprès des communes engagées dans la démarche.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Collectif des maires anti-pesticides » et autoriser Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Par 39 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Collectif des maires anti-pesticides ».

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les décisions utiles pour l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Mme la Maire remercie Mme Trichet-Allaire pour ce petit rappel historique mais nécessaire.

M. Touailles remercie également Mme Trichet-Allaire pour cette belle présentation et remercie surtout Mme la Maire pour avoir interdit les pesticides à Malakoff. Au moins, certaines personnes ont-elles du courage politique. M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Depuis quelques semaines le gouvernement et donc la majorité présidentielle ne parle que de séparatisme, d'islamo-gauchisme comme on parlait de judéo-bolchévisme dans les années 30. En plus d'insulter et de montrer du doigt les musulmans de France, cela sert aussi à faire diversion pendant que des lois scélérates sont passées à l'Assemblée nationale. La non-interdiction du glyphosate avait été passée à 4 h 30 du matin. Là, ils s'y sont repris à deux fois.

Le texte de loi autorisant le recours aux néonicotinoïdes était examiné le 5 octobre à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a ré-autorisé les producteurs de betteraves à utiliser préventivement ce pesticide contre un puceron, le puceron vert, responsable de la jaunisse de la betterave. Le gouvernement est à la solde des lobbys. Macron avait promis l'interdiction du glyphosate en novembre 2020. À la place, il prolonge l'utilisation d'un autre pesticide. Les néonicotinoïdes tuent les abeilles, la biodiversité et les agriculteurs. Ré-autoriser les néonicotinoïdes, c'est un pansement sur

une jambe de bois. Ce projet de loi est un grave recul, il est déconnecté de l'urgence écologique, de l'érosion de la biodiversité et économique car le modèle agro-industriel à bout de souffle qui broie les paysans et empoisonne le vivant se débat comme un cul-de-jatte.

31 organisations environnementales de consommateurs, la confédération paysanne, les apiculteurs, etc., sont contre. L'opposition populaire est également massive. D'après un récent sondage, 7 Français sur 10 se disent opposés à cette dérogation. Il y a urgence à se mobiliser.

L'Assemblée nationale a voté contre cette aberration environnementale et économique. Le texte de loi a été adopté le mardi 6 octobre à 313 voix pour et 150 votes contre, les Insoumis et les communistes votant unanimement contre. La Députée de notre circonscription « En marche » (très proche de l'opposition), Laurianne Rossi, s'est abstenue. On voit ici tout le courage politique qui la représente. Elle est donc complice de la remise en place de ce poison.

Les néonicotinoïdes participent d'un système agro-industriel qui met à mal nos agriculteurs. Les difficultés économiques de la filière sont réelles mais elles sont dues surtout à l'agro-industrie et sa logique de surproduction à l'aide de pesticides. La libération par la fin des quotas sucriers en 2017 et la course à la surproduction ont fait plus de mal aux agriculteurs que la jaunisse de la betterave.

Que fait le gouvernement pour protéger les agriculteurs ? Rien. Les agriculteurs français souffrent de ce modèle industriel. 1 agriculteur sur 3 vit avec moins de 350 € par mois. 1 agriculteur se suicide tous les deux jours. 1 agriculteur sur 5 a des problèmes de santé liés aux pesticides. Les néonicotinoïdes tuent le vivant, défendons donc la biodiversité. Une tonne de néonicotinoïdes peut tuer 150 milliards d'abeilles et le gouvernement veut en autoriser 100 tonnes sur 400 000 hectares. Les néonicotinoïdes sont 7 297 fois plus toxiques que le DDT interdit en France depuis presque 50 ans. L'appauvrissement du vivant par surproduction à grand effort de pesticides crée un terreau favorable aux maladies et est ravageur. 80 % des insectes européens ont disparu en 30 ans en grande partie à cause des pesticides.

Que faudrait-il faire ? Tout l'inverse du gouvernement. On ne répond pas à un problème économique par une solution chimique. À court terme, débloquons des fonds d'urgence conditionnés à une démarche de transition pour les cultures impactées par la jaunisse de la betterave. À long terme, planifions la bifurcation de toute la filière et de l'ensemble du monde agricole vers un modèle qui permette aux agriculteurs de vivre dignement et qui préserve le vivant. Les solutions sont connues : alternatives aux pesticides à développer, protectionnisme solidaire, relocalisation, prix plancher pour les agriculteurs.

Alors, oui, à Malakoff, même si les préfets ne sont pas toujours d'accord, on est fiers d'attribuer une subvention à l'association des maires anti-pesticides. »

Mme Jannès indique que « Demain Malakoff » soutient les mesures en faveur du développement durable en général, dans la mesure où elles permettent à la Ville de s'impliquer dans cette politique. Le groupe votera donc cette délibération. En revanche, il n'adhère pas du tout à l'approche de la majorité qui replace toujours le discours sur le plan national, quel que soit le sujet.

Mme Trichet-Allaire parle de volontarisme et d'approche globale. Sur le volontarisme, « Demain Malakoff » pense qu'il y a beaucoup à faire ici et maintenant à Malakoff, à l'échelle de la commune puisque ce groupe s'intéresse avant tout à ce qu'il se passe dans la commune. À ce sujet, Mme Jannès regrette que la majorité municipale poursuive son action de manière décousue et finalement peu offensive malgré les grands discours dans le domaine du développement durable. Il manque toujours à Malakoff un grand projet écologique pour la ville qui permette de renforcer et de mettre en cohérence des initiatives qui semblent pour l'instant davantage relever d'opérations de communication. Cette délibération parle ainsi d'une adhésion et d'un soutien à une association. Par ailleurs, la majorité mène des actions beaucoup trop timides et limitées, comme c'est le cas pour la ferme urbaine qui se trouve finalement très renfermée sur elle-même et qui est même quasiment réservée aujourd'hui à un petit club.

Il manque donc globalement un cadre général et ambitieux aux actions de la municipalité qui permettraient pourtant de les renforcer et d'en développer de nouvelles.

Alors, parlons approche globale : « Demain Malakoff » a une proposition à faire. Pourquoi ne pas utiliser, à l'échelle de la commune, l'Agenda 2030 pour le développement durable récemment adopté par les Nations unies ? En effet, cet Agenda 2030 a défini des défis clés qui appellent des actions urgentes à tous les niveaux et par tous les acteurs de la société. Cela concerne donc aussi les collectivités territoriales. Du 18 septembre au 8 octobre, la Semaine européenne du Développement

durable s'est tenue pour sensibiliser à l'Agenda 2030 dans toute l'Europe. Pourquoi la municipalité n'a-t-elle rien fait dans ce cadre ? C'était pourtant l'occasion de mobiliser les acteurs de la ville et du territoire, les associations, les entreprises, les établissements scolaires, les établissements culturels, les citoyens pour accompagner ou coordonner des initiatives. C'est une belle occasion manquée de lancer des actions très concrètes, de faire de la pédagogie sur toutes ces questions écologiques et de mettre en cohérence les différentes initiatives que la Ville a mises en place, de lancer des actions intercommunales, ceci à peu de frais, tout simplement en s'appuyant sur les structures existantes.

Il y a donc beaucoup de regrets dans cette intervention puisque les promesses, les discours de la majorité en matière de développement durable suscitent forcément beaucoup d'attentes. Or, « Demain Malakoff » ne peut se contenter de ce type de mesure tout à fait louable mais très insuffisante consistant à adhérer, à soutenir une association ; il demande de passer enfin à l'action sur le terrain en mobilisant davantage les acteurs et les structures déjà en place au service d'une réelle ambition.

À ce sujet, il n'y a pas besoin d'aller très loin : il est possible de se mettre en lien avec des villes géographiquement et même politiquement proches (Arcueil...), très innovantes et proactives en matière de développement durable. Eh bien ces liens restent à construire. Au cours de la mandature précédente, Mme Jannès avait déjà proposé des rencontres, des partages d'expériences et des actions très pratiques à mettre en place dans le cadre de la commission Développement durable ou de la ferme urbaine, mais rien ne bouge...

« Demain Malakoff » s'interroge donc sur cet entre-soi, sur cette façon de parler politique nationale avant de partir du terrain et de la ville. Néanmoins, le groupe votera pour cette délibération.

Mme Ghiati indique que son groupe votera bien entendu cette délibération, d'autant plus que ses élus se sont mobilisés dès le départ sur ce combat important.

L'intervention de Mme Jannès est finalement révélatrice du fossé qui existe entre son groupe et la majorité quand il s'agit d'aller sur le terrain. On pourrait croire en effet que cette délibération n'est qu'une opération de communication mais, depuis le début, la municipalité se mobilise avec les maires, les habitants et les agriculteurs. « Demain Malakoff » est bien loin des réalités de terrain, bien loin de ce que vivent et pensent les gens sur les impacts néfastes de ces produits. Il ne s'agit pas de se faire plaisir en se disant que cette opération fera gagner quelques voix, il s'agit de la vie des personnes et de la préservation de l'environnement proche. Les habitants ont parlé des effets de ces pesticides lorsque leur pavillon se situe à côté, de la crainte des conséquences à plus long terme sur leurs enfants. Ce ne sont donc pas des actions de communication mais des actions sur le terrain, c'est être avec les gens, c'est tenir le rôle de politiques qui peuvent, ensemble, faire remonter des choses concrètes.

Mme Jannès reproche à la majorité de faire le lien entre le local et le national, ce qui est un comble ! Si le gouvernement Macron avait respecté les mesures réglementaires qu'il devait prendre, les communes n'en seraient pas là aujourd'hui, à produire elles-mêmes des arrêtés qui les amènent ensuite devant le tribunal. La municipalité agit ainsi parce qu'elle prend ses responsabilités. Il est bien question de Malakoff, des habitations, des talus et non de paroles en l'air pour le plaisir.

C'est certainement là toute la différence entre « Demain Malakoff » et la majorité. Quand on est élu on réfléchit, on est stratège, bien entendu, mais on est aussi sur le terrain et l'on prend des décisions courageuses. Mme Rossi, la députée des Hauts-de-Seine, a expliqué qu'elle s'était abstenue ; mais où est le courage politique ? Les députés ont la possibilité de légiférer, ce que les communes ne peuvent faire, mais rien ne se passe. Les municipalités sont donc obligées de prendre leurs responsabilités. Mme Ghiati est très fière que la Ville de Malakoff soit gérée par une Maire qui s'est engagée dans ce combat. Les élus ont été partout présents, au tribunal et chaque fois qu'ils étaient sollicités dans des réunions publiques. Or, les élus du groupe « Demain Malakoff » ne se sont jamais manifestés sur le terrain avec leurs amis ; il n'est donc pas nécessaire de dire que les élus de la majorité sont des spécialistes de la communication.

Quant aux projets en matière de développement durable, là aussi « Demain Malakoff » n'est pas sur le terrain. Il y a ainsi un projet éducatif de territoire avec un axe fort sur les questions de développement durable, des équipes d'animation travaillent sur des projets éducatifs pour sensibiliser sur ces questions-là. Ce n'est qu'un exemple et la municipalité veut bien entendu aller plus loin et faire davantage. Mme Ghiati invite ainsi « Demain Malakoff » à dire à ses députés de donner des moyens financiers plus importants. Oui, les enjeux éducatifs sont importants, oui, la transition

écologique doit faire l'objet de moyens financiers supplémentaires. À chacun ses responsabilités : la majorité prend les siennes, que Mme Jannès dise à ses députés de prendre les leurs.

Mme Rault tient simplement à rappeler que les élections législatives se tiendront en 2022, ce qui sera certainement l'occasion pour certains de se présenter et d'exprimer leurs points de vue. Mme Rault comprend très bien que des positions politiques soient prises sur les pesticides et partage en partie le discours qui a été fait par Mme Trichet-Allaire. Toutefois, elle ne pense pas que les membres du conseil municipal aient été élus pour faire des historiques, pour parler sans cesse d'actualité et faire le procès de Mme Rossi, de M. Macron. Il est compréhensible que les élus de la majorité veuillent prendre des positions politiques mais ils pourraient s'exprimer dans une tribune plutôt que de perdre un temps considérable à parler de sujets sur lesquels la Ville n'a pas la main. Il serait préférable, comme Mme Jannès l'a sans doute elle aussi suggéré, de se concentrer sur les actions sur lesquelles la municipalité peut être véritablement efficace plutôt que de se montrer sans cesse, par démagogie, pour ou contre certains sujets. En définitive, la Ville n'ayant pas la main, ce sont là des promesses, de l'espoir dans le vent, ce qui est dommageable.

M. Touelles rappelle qu'ils sont ici en conseil municipal, c'est-à-dire élus par les Malakoffiots pour porter tous les sujets qu'ils veulent voir porter. « Demain Malakoff » ne comprend jamais que l'on mette en lien l'échelon national et l'échelon communal, mais M. Touelles n'a pas vu de barricades autour de la ville qui séparent Malakoff du reste de la France !

M. Touelles ne savait pas qu'à Malakoff personne ne mangeait de fruits et légumes, ni de betteraves, et que les néonicotinoïdes ne les impactaient donc pas. Il faut en effet penser à toutes ces personnes qui s'empoisonnent à cause des votes des députés des élus proches du gouvernement. Il y a bien un lien en effet entre le traitement des fruits et légumes et ce que les Malakoffiots ont dans leurs assiettes. On ne produit pas de betteraves à Malakoff !

Il est donc nécessaire de planifier pour avoir accès demain à l'agriculture biologique mais pour le moment rien n'est fait. C'est le message que l'opposition devrait porter, notamment le groupe « En marche » qui soutient le gouvernement. Il faut en effet assumer le fait que ceux qu'ils soutiennent prennent de mauvaises décisions pour l'ensemble de la population, et donc pour les Malakoffiotes et les Malakoffiots. On ne peut se restreindre à faire de la politique uniquement pour Malakoff, cela n'existe pas ! Par exemple, la baisse des dotations de 20 M€ ces dernières années a bien été décidée par l'État et non par Malakoff.

M. Touelles conseille donc à ces élus de se reprendre et d'aller voir peut-être ceux qu'ils soutiennent pour manifester leur désaccord. Ils ne sont pas des robots, ils peuvent aussi ne pas être d'accord et avoir leur libre arbitre.

M. Tauthui reviendra sur l'aspect pratique de cette délibération. Il s'agit d'octroyer une subvention pour le collectif des maires anti-pesticides, pourtant, chaque maire qui est attaqué utilise plus qu'une subvention puisqu'il puise dans les fonds de sa commune pour prendre en charge l'avocat qui défendra cette dernière. Il va ainsi au-delà de ses prérogatives puisqu'un maire peut être condamnable au niveau pénal à titre personnel.

M. Tauthui s'est renseigné sur les compétences de la Région et de la Métropole du Grand Paris et les questions en matière d'environnement en font partie. De fait, pourquoi ne pas demander des subventions auprès de ces organismes pour défendre la Ville auprès du tribunal ? Par ailleurs, sur cette prérogative que l'État ne veut pas assumer, il faut rappeler que tout citoyen, toute municipalité peut attaquer l'État. Pourquoi en ce cas attendre que l'État attaque la Ville pour la défendre ? M. Tauthui propose de commencer par attaquer l'État, lequel doit, tout comme les maires, garantir la sécurité des citoyens sur tous les points.

M. Tauthui entend le débat sur ce qui regarde le niveau national et ce qui regarde le niveau local mais n'existe-t-il pas d'autres leviers ? L'association des maires par exemple ne pourrait-elle pas encadrer, accompagner la commune ? De multiples associations sont créées pour défendre souvent les mêmes causes. M. Tauthui se dit fier que Malakoff ait adhéré au collectif « Nous voulons des coquelicots » mais c'est encore une association qui lutte contre les pesticides. Pourquoi adhérer aujourd'hui à une énième association, où Mme la Maire serait d'ailleurs trésorière ? Pour M. Tauthui, il ne faut pas mettre partout l'argent du contribuable mais se recentrer sur un seul collectif. Il est bien entendu d'accord pour soutenir la commune et Mme la Maire devant le tribunal mais quel est encore une fois l'intérêt de s'éparpiller dans de multiples associations ? En définitive, ce n'est que de l'argent qui sort tandis que le budget de la Ville diminue. Il n'y a plus assez d'argent pour un sujet qui, là encore, est

de la compétence de la Région et de la Métropole. Il faudrait demander à Valérie Pécresse ou au président de la Métropole d'aider la commune, ou encore à Jean-Didier Berger au Territoire, plutôt que de prendre encore de l'argent au contribuable malakoffiot, à moins que l'on utilise cet argent pour les espaces verts à Malakoff, pour ajouter de la verdure sur le site du nouveau collège, pour fournir des outils au personnel d'entretien qui leur permettra de retirer les mauvaises herbes gênant le passage sur les trottoirs.

M. Tauthui invite donc les élus à ne pas polémiquer plus longtemps pour 3 000 ou 4 000 € qui seront alloués à un collectif avant d'adhérer à un nouveau la prochaine fois. Il suggère d'ailleurs de faire un bilan de tous les collectifs ou associations auxquels la Ville a adhéré pour voir ce que cela a pu apporter par la suite. Ainsi, M. Tauthui n'est pas contre le fait d'accorder aujourd'hui cette subvention si les objectifs sont bien définis, mais cet argent devrait être uniquement dédié à payer l'avocate, Mme Corinne Lepage, pour défendre la Ville.

Mme Trichet-Allaire n'a pas à justifier les actions que mène la Ville en matière d'environnement, de biodiversité, de nature en ville, d'énergie renouvelable et de transition écologique, mais elle a un peu bondi en entendant Mme Jannès dire que la municipalité réduisait son action à des « opérations de communication ».

Le fait que la commune n'utilise plus de pesticides aujourd'hui, c'est du concret, pas de la communication.

Lorsque les agents des espaces verts doivent expliquer aux habitants pourquoi des herbes folles poussent sur les trottoirs (en rappelant qu'il n'y a pas de « mauvaises » herbes), c'est du concret.

La création de cours Oasis pour lutter contre le réchauffement climatique, avec des ilots de fraîcheur (voir la tribune de Mme Trichet-Allaire dans le dernier « Malakoff Infos »), c'est du concret.

Un travail est en cours sur les « Familles zéro déchets » avec un site dédié où les habitants sont consultés. Mme Jannès pourrait participer à cette consultation.

La semaine dernière, des plantes ont été distribuées, ce n'est pas de la communication, c'est du concret.

Enfin, le projet géothermique est toujours en cours, et des pistes cyclables ont été mises en place. Cette dernière action, là encore très concrète, ne se limite pas à lutter contre la pollution mais propose aux personnes de se réapproprier l'espace public en diminuant celui réservé aux voitures. À souligner que cette action, qui fait partie du plan global de déplacement issu du programme politique, a dû être expliquée aux habitants, ce qui n'est pas toujours simple.

Enfin, Mme Trichet-Allaire remercie Mme Jannès de suggérer de travailler avec Arcueil mais voilà un moment que c'est fait. Au-delà d'Arcueil, la Ville travaille d'ailleurs avec les autres villes du territoire Vallée Sud Grand Paris sur un plan climat-air-énergie. Une consultation est prévue pour passer à une étape supérieure, Mme Jannès est invitée à y participer.

M. Goldberg souhaite simplement rebondir sur les propos de Mme Rault qui a dit à deux reprises une phrase résumant assez bien l'état d'esprit de La République en marche : « Il faut arrêter de parler de choses sur lesquelles nous n'avons pas la main ». Selon M. Goldberg, tout le problème est là. Le gouvernement actuel refuse obstinément aux citoyennes et aux citoyens de ce pays de se saisir tout simplement de la possibilité de maîtriser leur propre destinée. Le mouvement de recentralisation qui se manifeste par la dépossession des outils financiers normalement dévolus aux collectivités territoriales en atteste parfaitement. Ces collectivités ont de moins en moins de moyens, de moins en moins d'argent et sont soumises à des réglementations de plus en plus contraignantes. Dans un tel cadre, M. Goldberg pense qu'il est non seulement nécessaire mais véritablement essentiel, au niveau de la municipalité de Malakoff, d'aborder précisément ces questions nationales car c'est la preuve de la volonté et de l'engagement des élus à traiter de tous les problèmes locaux des concitoyens. Il est impossible à la Ville de reprendre sa destinée en main si elle doit simplement s'en tenir aux décisions de plus en plus contraignantes qui viennent précisément du gouvernement.

Mme Jannès précise, à l'adresse de M. Touailles, qu'elle ne souhaitait pas remettre en cause le lien entre pesticides et santé de la population, en particulier celle de Malakoff. Ce n'est pas le sujet puisqu'elle votera pour cette délibération. Elle conteste en revanche le procès systématique du gouvernement ou de ses représentants puisqu'elle estime qu'ils ne sont pas là pour ça.

Mme Jannès remercie beaucoup Mme Trichet-Allaire pour le détail qu'elle a fourni des mesures concrètes appliquées sur la ville et pense que plus de temps devrait être passé en conseil municipal à parler de ces sujets car c'est cela qui intéresse les habitants. Si Mme Jannès applaudit des deux mains

à l'évocation de toutes ces actions, il n'en est pas de même pour les pistes cyclables qui sont attendues depuis 2013 où elles figuraient dans le programme de la mandature précédente.

Enfin, pour rappel, au même titre que la majorité, « Demain Malakoff » est une coalition ; elle compte des représentants ayant le soutien d'« En marche » et des représentants de « Malakoff Plurielle », avec une approche purement citoyenne. Deux personnes dans cette assemblée, Olivier Rajzman et Mme Jannès elle-même, ont été élues pour des tas de choses mais certainement pas pour faire l'intermédiaire avec les représentants du gouvernement. Ils ne joueront donc pas ce rôle.

Mme la Maire pourrait ressortir quelques vidéos ou tracts de campagne mais ce n'est pas le sujet puisque cela n'a de toute façon pas suffi lors des élections. L'équipe municipale en place a été élue par une grande majorité de la population sur un programme assez clair. D'ailleurs, Mme Jannès devrait le remercier car il est démontré ce soir que le « en même temps » veut dire quelque chose. Ils traitent en effet de questions en même temps très locales et très nationales car, oui, même si cela lui déplaît, tout est lié. Si les élus locaux doivent se contenter de faire uniquement ce qui relève de leurs compétences, il ne restera pas grand-chose au final. Avec les évolutions que l'on voit se mettre en œuvre, les communes risquent en effet de finir sous tutelle.

Évidemment, majorité et opposition ne partagent pas le même point de vue. Selon Mme Rault, ce n'est pas ainsi que l'on fait de la politique mais si certains élus considèrent ce soir qu'ils perdent leur temps dans cette assemblée et leur énergie, Mme la Maire se demande ce qu'ils font là et les invite à se poser des questions. La majorité municipale n'a pas le sentiment d'être à côté de la plaque quand elle traite de ces questions-là.

Alors, oui, les élus et les maires ont le devoir et l'obligation de se faire porte-parole des lanceurs d'alerte que sont les associations qui militent depuis des années contre les produits néfastes et dangereux que sont les pesticides. Que ce sujet soit relayé par des élus et par des maires est donc enfin une bonne chose car ces associations n'ont pas été entendues pendant des années. Il est également du devoir d'une municipalité de se préoccuper de la santé publique et de la santé des concitoyennes et des concitoyens quand l'État ne le fait pas. La majorité a ainsi considéré à un moment donné que l'État n'était pas à la hauteur dans ce domaine. Que reste-t-il aux villes dans ce cas de figure ? Ce sont les arrêtés. Malakoff a donc pris un arrêté anti-glyphosate et anti-produits phytosanitaires sur la ville qui ne sont plus utilisés depuis des années. À souligner que ce choix s'accompagne d'explications nécessaires auprès des habitants qui s'interrogent en effet sur les herbes folles qu'ils trouvent en bas de chez eux.

Cette bataille importante n'est pas gagnée puisque la Ville va de recours en recours. À l'adresse de M. Tauthui, Mme la Maire ajoute que la Ville doit bien payer des avocats pour se défendre et se constituer en association pour être plus forte. À souligner que l'adhésion individuelle est possible, pour un coût de 10 €. Cette association a besoin de moyens supplémentaires et ne fonctionnera qu'avec des subventions locales.

Pourquoi Mme la Maire ne demande-t-elle pas à M. Berger ou à Mme Péresse de subventionner les maires anti-pesticides ? Mais parce qu'ils sont pour ces pesticides ! Cela ne les dérange pas d'empoisonner leurs enfants, c'est leur point de vue, une vision de la société. La majorité est contre, sachant que cette lutte contre les pesticides a d'autres raisons qui seront vues par la suite.

Mme Jannès se trompe de débat quand elle dit que la municipalité ne fait que de la communication. Ce n'est d'ailleurs pas Mme la Maire qui vient de se faire filmer pour balancer sur Facebook ce que Mme Jannès vient de dire. Elle n'a pas besoin de faire de la communication.

Par ailleurs, Mme Jannès a la mémoire courte. Malakoff a été l'une des premières villes à prendre des mesures concernant les zones à faibles émissions, elle ne se limite pas à des actions ponctuelles pour se faire plaisir mais a une vision globale des choses. La Ville mène des batailles car elle est contre toute forme de pollution, et la bataille dont il est question aujourd'hui n'est pas gagnée non plus. L'une des difficultés lors de la décision de prendre cet arrêté consistait à interdire à la SNCF de répandre des pesticides sur ses talus. Toutefois, la SNCF a écrit depuis à la Ville pour reconnaître que cette action était utile et s'est engagée à ne plus utiliser ces produits. C'est une bonne chose à mettre à l'actif de la municipalité. Le message a été également passé aux bailleurs sociaux, même s'il est un peu plus compliqué de vérifier son application.

L'action politique est donc importante et ce, à tous les niveaux. Malakoff s'est lancée dans celle-ci pour soutenir aussi les maires de villes de province qui se battent contre les agriculteurs (à ce propos, Mme la Maire souligne la mauvaise foi de Mme Jannès au sujet de la ferme urbaine puisque si celle-ci

est actuellement fermée, c'est en raison de la crise sanitaire). La majorité soutient donc l'action de ces maires pour une agriculture beaucoup plus raisonnée car il est possible de faire autrement que de produire toujours plus, à tel point que l'on jette parfois faute de pouvoir vendre. Doit-on continuer à vivre dans cette opulence délirante pour satisfaire l'agroalimentaire et les chimistes ? Malakoff se battra jusqu'au bout et ne lâchera rien, c'est pour cette raison qu'elle se donne les moyens d'agir.

Autre action, la Ville va mettre en œuvre le PCAET (plan climat-air-énergie territorial) avec Vallée Sud Grand Paris. Une concertation va avoir lieu et Mme la Maire proposera, lors du conseil municipal du 9 décembre, de présenter hors séance les grands axes de ce plan car les élus locaux, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, ne sont pas tous au conseil territorial et doivent donc être informés. Des concertations se mettront en place en novembre avec les associations, avec les citoyens, dans le cadre un peu compliqué du Covid. Des outils seront fournis à la population pour s'approprier ce plan. La Ville travaille donc sur le plan de la pédagogie et des actions fortes, concrètes, seront mises en place pour lutter contre la pollution et essayer de faire un territoire le plus exemplaire possible en matière de développement durable.

Après ce débat mais nécessaire, Mme la Maire soumet ce point au vote.

URBANISME

DEL2020_111 : Institution d'un périmètre d'études sur les terrains cadastrés section G numéros 75, 83, 84, 85, 86, 87 et 88 situés 17 rue Salvador Allende et 62 à 72 avenue Pierre Larousse (Rapporteur : M. AARSSE).

M. Aarsse indique que faire de la politique, que ce soit localement ou nationalement, c'est préparer l'avenir et travailler sur le temps long, c'est ce qu'apprend l'écologie et en particulier les pollutions. Il sera question ici d'urbanisme. La municipalité de Malakoff s'attache à ce que les projets urbains, les mutations, soient réfléchis et s'engagent aussi sur le temps long. Il ne s'agit pas de mener des petites opérations ici ou ailleurs réalisées par quelques promoteurs surtout soucieux de faire des bénéfices mais d'avoir de vrais projets intéressant l'ensemble des habitants. Afin que les opérations soient cohérentes et que le remembrement soit efficace, des périmètres d'études sont définis ainsi que des périmètres d'achat par l'EPFIF. Ces opérations, qui s'étendent sur une dizaine d'années, permettent de mener des réflexions sur l'avenir de la ville. Seule une ville peut avoir ce levier d'action.

Quatre périmètres EPFIF concernent déjà l'avenue Pierre Larousse, une rue importante et commerçante qu'il convient de préserver, d'améliorer et de revitaliser. Un nouveau périmètre est proposé aujourd'hui, situé sur l'avenue Pierre Larousse, entre la rue Salvador Allende et la rue Louis Blanc. Pourquoi ce périmètre ? Le service urbanisme est alerté actuellement par un grand nombre de demandes de mutation. Beaucoup de choses bougent en effet dans cette zone, des petits projets qui ne veulent pas se fédérer ensemble pour éviter d'une part l'obligation de proposer 30 % de logement social et, d'autre part, pour éviter l'obligation de créer des parkings.

Il était donc important d'installer ce nouveau périmètre en passant tout d'abord par une phase d'étude qui sera réalisée par l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France) afin de savoir s'il est possible d'établir un périmètre EPFIF et d'en racheter les différentes parcelles.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de voter cette étude pour créer une 5^e zone EPFIF sur l'avenue Pierre Larousse. À signaler qu'une 6^e réflexion est en cours sur la pertinence de la présence de la station-service BP sachant que Malakoff en compte déjà deux autres. Cette étude prendra encore quelques années.

* * * * *

Directement liée au cœur de Ville et proche de transport en commun, l'avenue Pierre Larousse est un des principaux axes commerciaux de la commune de Malakoff. Malgré son rôle majeur, elle ne bénéficie pas d'une qualité urbaine correspondant à sa fonction : les bâtiments bordant cet axe sont de qualité très diverse, qui peut renvoyer une image inachevée ; les locaux commerciaux sont en majorité de petite taille et de configuration peu adaptée aux nouveaux besoins ; les espaces publics sont peu qualitatifs et l'avenue est traitée comme une voie de transit.

En 2013, la ville a conclu une convention avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, devenu Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), afin de constituer des réserves foncières permettant à terme une évolution du bâti dans les 4 secteurs de l'avenue les plus pauvres en termes de qualité urbaine. Les objectifs de ces périmètres, outre une densification raisonnée de l'habitat, visent à affirmer la vocation commerciale de l'avenue grâce à des locaux commerciaux mieux adaptés aux nouveaux besoins. Ils vont permettre à court terme de réaliser, après regroupement de plusieurs propriétés, des projets d'ensemble cohérents et fonctionnels.



Parallèlement, l'avenue Pierre Larousse a fait l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration du PLU approuvé fin 2015. Des règles de gabarit spécifiques ont été mises en place pour favoriser l'évolution du bâti et protéger les linéaires commerciaux. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Pierre Larousse », positionnée au sud de l'avenue, prévoit à terme une requalification du terrain où sont actuellement implantées une station-service et une recomposition de l'espace public.

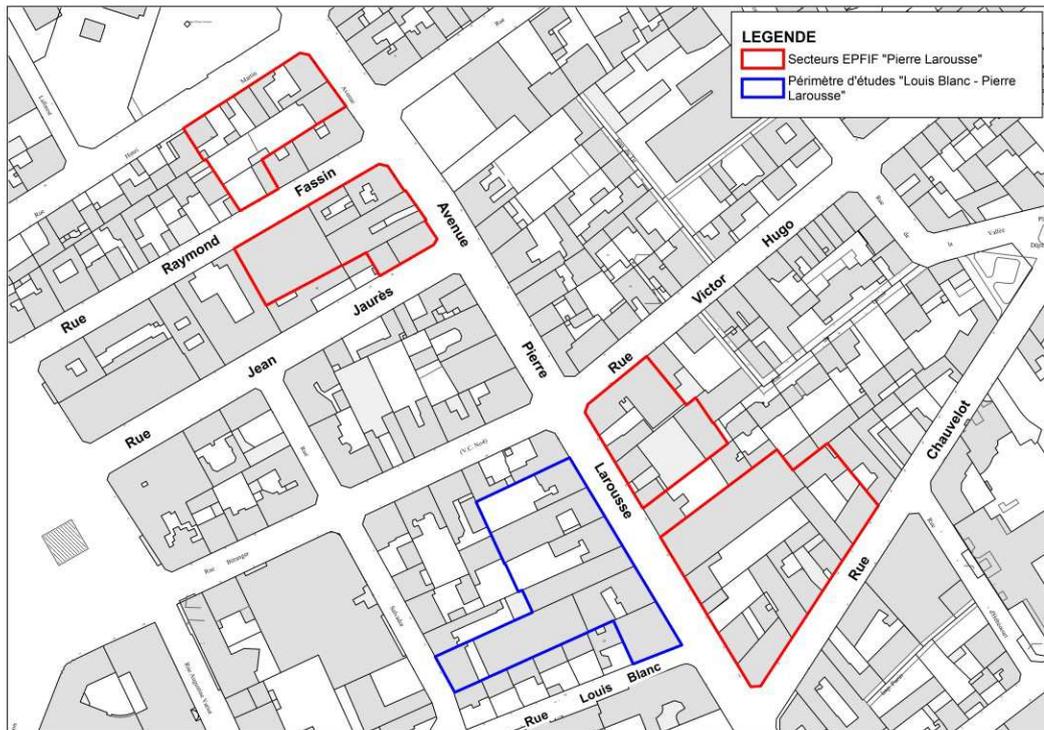
-  Aménager les extrémités de l'avenue en zone 30
-  Aménager une zone de rencontre
-  Développer l'offre de stationnement pour les vélos
-  Implanter des stations de mobilité partagée (voitures, deux roues partagés...)
-  Mutualiser l'offre en stationnement et accompagner la mise en oeuvre de plan de mobilité des entreprises
-  Aménager l'espace public en continuité du coeur de ville et faciliter les franchissements pour les modes actifs
-  Reconfigurer certains carrefours pour améliorer l'orientation des usagers et la circulation (en particulier des piétons et vélos)
-  Réaménager/étendre des places et des parcs en créant des secteurs apaisés (avec suppression du stationnement le long du parc Larousse)
-  Créer un nouvel espace public se poursuivant sur l'avenue, à la place de la station service (parvis, valorisation du patrimoine, plateau piéton, ...)

Les évolutions entreprises par la commune s'échelonneront sur plusieurs années. Mais parallèlement, notre territoire évolue dans un environnement urbain très attractif qui est soumis à de fortes pressions foncières. Depuis l'approbation du PLU, la mutabilité des terrains s'est notablement accrue, notamment dans les secteurs peu denses.

Il en est ainsi dans la partie de l'avenue Pierre Larousse située entre les rues Béranger et Louis Blanc où plusieurs porteurs privés ont fait part de projets aujourd'hui trop parcellaires et ne prenant pas en compte la dimension globale du secteur, notamment en matière de commerces, et de trop petite taille pour permettre une mixité sociale telle que souhaitée par le PLU (30 % de la surface dédiée au logement ou à l'accession sociale au-delà de 1 500 m²).



C'est pourquoi il est pertinent de créer un nouveau périmètre d'intervention foncière sur ce secteur. L'EPFIF engagera la réalisation d'une première étude de capacité qui permettra de connaître quel est le potentiel du site en termes de construction de logements et commerces et à quelles conditions financières un projet pourrait être porté par la commune avec son partenaire.



Dans l'attente de la présentation des résultats de cette étude et de la délimitation d'un nouveau périmètre d'intervention foncière, il est proposé d'instituer sur le secteur un périmètre d'études qui permettra à la commune de surseoir à statuer sur les demandes de permis de construire et déclarations préalables qui sont et seront déposées. Le sursis à statuer est en effet une mesure de sauvegarde qui permet de repousser une décision relative à une demande de travaux. Ce périmètre concernera les propriétés des numéros 62 à 72 de l'avenue Pierre Larousse ainsi que celle située 17 rue Salvador Allende.



Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir instituer ce périmètre d'études.

Par 39 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), le conseil municipal institue un périmètre d'études sur les parcelles cadastrées section G numéros 75, 83, 84, 85, 86, 87 et 88 situées 17 rue Salvador Allende et 62 à 72 avenue Pierre Larousse. Le conseil municipal dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage prévues à l'article R.424-24 du code de l'urbanisme.

Mme Jannès, avec « Demain Malakoff », pense en effet que ce quartier mérite d'être repensé et votera bien entendu pour ce périmètre d'étude.

Les riverains avaient été consultés il y a quelques années sur la question de la station-service. Comment sera réutilisé et réactualisé le produit des débats menés à cette époque qui constitue en quelque sorte un fond de dossiers sur une partie de ce périmètre ?

Mme Jannès évoque une question déjà posée en commission mais qui n'a pas été rappelée : il serait important de dire quelle cohérence la municipalité voit avec les autres projets sur le secteur, notamment la ZAC de la Porte de Malakoff qui va faire l'objet d'une information dans ce conseil municipal. L'ensemble des projets, et en particulier ce périmètre d'étude, va en effet impacter l'avenue Pierre Larousse qui est un axe commun à différents projets. Mme Jannès attend donc des précisions sur la manière dont est envisagée l'évolution de ce secteur au-delà de ce qui est dit dans le PLU qui offre une vision tout de même assez globale des choses.

Autre demande formulée en commission, serait-il possible de prévenir et d'informer directement les personnes concernées par ce périmètre d'étude ? Celui-ci aura en effet des conséquences puisque la Ville est en mesure de préempter, de bloquer certaines demandes de permis de construire, etc. Sachant que, dans ces phases en amont de projet, les populations concernées ne sont pas souvent informées, les élus de « Demain Malakoff » demandent qu'une information leur soit apportée.

Un grand nombre de cessions immobilières sont passées dans les délibérations à voter sans débat en début de séance. De fait, il serait souhaitable que ce périmètre d'étude soit limité dans le temps. Le fixer à cinq ans par exemple permettrait d'éviter une sclérose de ce quartier alors que l'objectif est de dynamiser celui-ci. Si les choses prennent trop de temps, la Ville risque en effet d'acquérir des biens qu'elle devra revendre dix ans plus tard parce que le projet aura évolué dans une autre direction que celle prévue au départ, et les propriétaires du secteur n'auront pas pu faire évoluer leur bien, du moins pas facilement.

À propos de toutes ces cessions et des conséquences potentielles d'un périmètre d'étude, Mme Jannès a rappelé en commission qu'elle avait déjà demandé lors de la mandature précédente un inventaire détaillé du patrimoine immobilier de la Ville. Il a été répondu que celui-ci était en cours et le fait est qu'il serait intéressant de le transmettre rapidement, sans attendre six ans supplémentaires.

M. Tauthui demande ce qu'il en est des logements prévus dans ce secteur sachant qu'il avait été question lors de la présentation du PLU, qui a une vision sur 10 à 15 ans, d'accueillir 3 000 nouveaux habitants à Malakoff d'ici 2030.

Par ailleurs, que va faire la Ville pour valoriser le secteur qui fait face au périmètre concerné et qui semble abandonné ? Est-ce parce qu'il se situe dans un périmètre de préemption et parce que les ventes ou locations sont ainsi ralenties ? Quoi qu'il en soit, ce secteur perd sa beauté, sa valeur qu'elle avait à l'époque de l'équipe municipale antérieure qui avait mené des réflexions pour rendre cette avenue attractive pour le commerce. Par ailleurs, pourquoi ne pas présenter à tous les promoteurs un règlement tel celui qui a été mis dans la charte urbaine afin qu'ils aient l'obligation de conserver le rez-de-chaussée pour l'espace commercial ? Cela pourrait également freiner les projets de construction qui ne prévoient pas de logements sociaux.

M. Aarsse précise qu'il s'agit ici d'une étude de capacité car, avant d'acheter des biens, l'EPFIF doit voir en effet dans quoi elle s'engage. Les résultats de cette étude seront transmis et il sera ensuite décidé en conseil municipal s'il faut passer en périmètre d'achat. L'achat est porté par l'EPFIF et non par la Ville ; l'EPFIF a justement été créé pour libérer les villes de cette charge financière et pour leur permettre de construire des projets. Ces projets en revanche seront portés par des promoteurs privés

qui respecteront la charte et le PLU et devront donc prévoir des commerces en rez-de-chaussée, des logements sociaux, etc. Le seul souci de la Ville est de créer des périmètres suffisamment larges. Concernant l'attractivité, M. Aarsse invite M. Tauthui à visiter le lot dont il est question qui est peu esthétique, non entretenu et qui ne présente pas de commerces très valorisants. Certains biens sont par ailleurs plutôt à l'abandon. Avec ces périmètres EPFIF la Ville ne détruit pas des zones, des zones souvent un peu précaires, mais a pour objectif de dynamiser et d'avoir un projet global et cohérent. À l'horizon 2030 il est prévu une densification de + 20 %, c'est-à-dire + 6 000 habitants. Une réflexion est en cours et un rapport d'étape pourra être présenté en conseil municipal. Sur la question des 5 ou 10 ans, les autres périmètres ont été commencés en 2013 et ne sont toujours pas terminés. La Ville pourrait faire plus rapidement mais cela supposerait d'exproprier les propriétaires et donc les locataires sans négociation intelligente, ce qui n'est pas souhaité. En réponse à la demande de Mme Jannès, ces périmètres-là ne font pas partie du patrimoine immobilier de la Ville.

Les propriétaires des 7 lots situés dans le périmètre pourront être contactés assez facilement et seront tenus informés. La Ville travaillera ensuite avec les promoteurs ; les habitants et les propriétaires seront concertés pour connaître leurs désirs et leurs intérêts et seront tenus informés des travaux qui seront menés.

Concernant la cohérence du projet, il est évident que le secteur de la Porte de Malakoff, c'est-à-dire actuellement l'Insee, l'entrée de l'avenue Pierre Larousse, va conditionner l'ensemble de l'avenue. Il conviendra d'ailleurs de limiter la circulation automobile pour avoir une rue commerçante agréable, ce qui fait partie des réflexions dans le plan global de déplacement.

Le projet concernant la station-service est une question de temporalité. Il s'agit pour le moment d'un endroit privé et d'un commerce très rentable que son propriétaire ne veut pas vendre. La Ville devra donc intervenir à un moment donné mais cela prend du temps.

Enfin, il s'agira de travailler à la cohérence de l'ensemble des cinq zones sur l'avenue Pierre Larousse, ce qui est là aussi une question de temporalité. Par ailleurs, tous les chantiers ne pourront démarrer en même temps pour éviter une thrombose dans ce secteur. Il s'agira donc pour la Ville d'apporter de la temporalité, de la modération et de la vision politique.

Mme la Maire rappelle que les opérations d'aménagement d'urbanisme sont toujours un peu longues car la tradition à Malakoff est de construire avec les gens et non pas contre eux. Cela signifie qu'il faut prendre le temps de le faire, même si cela casse toutes les représentations que les élus de « Demain Malakoff » essaient de faire passer dans leur communication politique, accusant la municipalité de bétonner alors que c'est tout à fait le contraire. Ce n'est que lorsque toutes les armes juridiques, tous les recours possibles ont été épuisés que la Ville met en place une déclaration d'utilité publique pour exproprier les propriétaires. C'est ce qu'il s'est produit au bout de 13 ans avec les propriétaires du 54, rue Pierre Brossolette, qui avaient le sentiment d'être assis sur une mine d'or et qui voulaient faire spéculer au maximum. Encore une fois, cette procédure est extrêmement rare et la Ville propose toujours du cousu main. N'en déplaise à certains, les propriétaires dans le secteur de Safran qui n'ont pas voulu vendre leur maison ont été intégrés dans le projet. Une DUP aurait pu être faite et ces propriétaires auraient été expropriés mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Ces opérations sont donc toujours un peu longues mais la municipalité l'assume. Mme la Maire invite les élus de « Demain Malakoff » à regarder ce qu'il se passe autour de Malakoff et verront la différence en matière de bétonisation.

Mme la Maire soumet aux voix cette délibération qui institue un périmètre supplémentaire.

DEL2020_114 : Cession d'un bien immobilier sis 6 et 6 bis, avenue Jean Jaurès (Rapporteurs : M. AARSSE et Mme PARMENTIER).

M. Aarsse précise dans un premier temps que cette délibération est dans la continuité du débat précédent et qu'il ne reviendra donc pas sur la définition de l'EPFIF.

Un périmètre EPFIF a été installé qui englobait la parcelle située au 6, rue Jean Jaurès. Les locaux ont été achetés par la Ville et mis à disposition de la coopérative Casaco en 2014. Le périmètre de l'EPFIF a continué d'évoluer avec des rachats progressifs de biens. C'est dans ce périmètre également qu'est installée de manière provisoire la Ressourcerie, dans la rue parallèle.

Les études que fait la Ville avec l'EPFIF sont aussi des études de capacité, c'est-à-dire de coûts entre le terrain et l'opération prévue. L'EPFIF étant là pour porter les achats mais non pour faire des bénéfices ou pour perdre de l'argent, bien entendu, la Ville doit donc veiller à ce que ces opérations restent équilibrées d'un point de vue financier.

L'évolution de l'achat des terrains a amené la Ville à sortir ce lot en 2017 du périmètre EPFIF pour plusieurs raisons détaillées dans la note. La municipalité a désiré voir se pérenniser la SCIC Casaco, un projet intéressant et dynamique pour la commune. Elle a donc décidé de maintenir Casaco trois années supplémentaires dans ce lieu pour laisser le temps à cette société de se préparer au rachat de ce bien. Ce délai courait jusqu'en décembre 2020.

Pour une question de transparence, des évaluations de ces biens ont été faites par les Domaines, c'est-à-dire l'État, qui déterminent le prix des parcelles avec une marge de manœuvre de plus ou moins 10 %. La Ville a fait le choix d'évaluer à - 10 % pour permettre la poursuite de l'activité de Casaco, sachant que les loyers perçus depuis trois ans ramènent ce taux à 0 % quasiment.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter la vente de ce bien à la société coopérative Casaco. La délibération précise que, durant une période de cinq ans, en cas de problème pour Casaco, la Ville serait prioritaire pour l'achat. Si un promoteur immobilier est intéressé, la Ville sera là pour veiller à l'intérêt des Malakoffiots. Cette opération de portage par la Ville pendant trois ans est donc neutre : le but est de préserver une activité qui est intéressante pour la ville et pour son image, répondant à son engagement pour l'ESS.

Mme Parmentier tient à souligner la volonté de Malakoff de soutenir et d'encourager l'économie sociale et solidaire en favorisant son implantation sur la ville. Un certain nombre de délibérations avec ou sans débat concernent ce soir la vente de biens ou le fléchage de périmètres pour y implanter des projets. Le sujet présenté dans cette délibération est en cours de réflexion depuis déjà un moment et tient particulièrement à cœur de la municipalité. L'économie sociale et solidaire fonctionne beaucoup sur un système de subventionnement public et, avec cette opération, la Ville va jusqu'au bout de son accompagnement envers ce projet dont elle est fière. Casaco va désormais être propriétaire des lieux et non plus soumise au loyer préférentiel mis en place par la Ville pour lui permettre de se lancer. C'est d'ailleurs ce qui est fait dans le cadre de l'urbanisme transitoire ; l'idée est d'accompagner de manière temporaire des projets à se mettre en place avant qu'ils puissent voler de leurs propres ailes. Si celui-ci aboutit, la municipalité en sera très heureuse.

Par 32 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), 5 voix CONTRE (M. Rajzman, Mme Jannès, Mme Rault, M. Bresset, M. Pronesti), M. Tauthui et M. Denaes ne prennent pas part au vote, le conseil municipal cède à la SCIC CASACO, domiciliée 6 avenue Jean Jaurès à MALAKOFF, un bien immobilier édifié sur la parcelle cadastrée section G numéro 34 située 6 rue Jean Jaurès/7 rue Raymond Fassin, consistant en les lots de copropriété suivants :

- Lot n° 1 : des locaux de bureaux d'une surface de 460,28 m² et le droit de jouissance exclusif d'une cour intérieure, au prix de 1 201 500 € HT,
- Lot n° 2 : au 1er étage, un appartement de type T3 divisé en deux unités d'habitation de type T1 de 24,96 m² et de type T2 de 34,97 m², au prix de 291 600 € HT,

Soit un montant total de 1 493 100 € HT, et sous réserve de l'obtention d'un prêt par l'acquéreur tel que précisé dans son offre susvisée.

Le conseil municipal autorise la SCIC CASACO à se substituer pour cette opération toute personne morale dans laquelle elle serait associée.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte ou document afférant à cette cession qui sera assortie d'un pacte de préférence au profit de la commune d'une durée de cinq années.

Le conseil municipal indique que les frais relatifs à cette cession sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil municipal dit que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

M. Tauthui demande si le fait de préempter des périmètres et de tergiverser sur la vente de certains biens inclus dans ces périmètres avant de les céder à des associations ou à des entreprises ne revient pas à ouvrir la boîte de Pandore. Cela risque en effet d'inciter des promoteurs à rentrer dans cette démarche et à forcer la main pour libérer leur territoire dans d'autres secteurs afin de vendre ou acheter un bien.

Casaco bénéficiait d'un tarif préférentiel pour leur location, ce qui est une bonne chose. De fait, et même si Malakoff est prioritaire dans le contrat de vente, pourquoi ne pas poursuivre sur ce modèle et pérenniser cette action ? M. Tauthui s'abstiendra sur cette délibération car il ne trouve pas de raison suffisante pour vendre ce bien à Casaco. La Ville fait beaucoup pour l'économie solidaire, pourquoi ne pas laisser Casaco rejoindre la Trésor ou les anciens locaux de la sécurité sociale où vont s'installer des associations ?

M. Rajzman entend qu'il s'agit d'approuver la vente de 460 m² de bureaux et d'un logement de 60 m² pour environ 1,4 M€, intégrant une remise de 10 %, soit environ 165 000 €. Il s'agit là d'un cadeau très important au détriment des finances de la Ville alors que la délibération n° 16 quant à elle indique que la municipalité a vendu à Modern Hôtel avec + 10 %.

« Demain Malakoff » soutient bien entendu l'économie sociale et solidaire ; en ce sens, le groupe aurait préféré que Casaco continue à bénéficier d'un loyer modeste plutôt que de vendre les murs. Par ailleurs, certains aspects gênent M. Rajzman : la Mairie est actionnaire de Casaco et ce projet a été lancé par un élu de la majorité, si bien que l'on est là dans une suspicion de favoritisme. M. Rajzman aurait presque préféré que la municipalité ou Casaco présente un projet d'extension de locaux, dont la Mairie serait restée locataire, ou un projet d'habitat collectif, à condition toutefois de connaître les modes d'attribution et les règles liées à ce cadeau de 10 %. C'est là quelque chose de tout à fait légal, mais ce n'est pas forcément moral. Cela rejoint la majoration de 15 % des indemnités des élus de la majorité en pleine crise Covid alors que beaucoup de maires avaient baissé les leurs...

M. Aarsse tient à apporter certaines précisions :

Une partie du terrain (sur la rue Raymond Fassin) où est installée Casaco appartient à une sorte de copropriété. L'achat de terrains par l'EPFIF prend toujours du temps (rencontre avec les voisins, négociations...) ; il est parfois très difficile d'acheter certaines parcelles pourtant indispensables, situées au cœur d'un îlot par exemple, et il arrive que l'expropriation soit alors requise. M. Aarsse a d'ailleurs découvert récemment qu'un grand nombre de propriétaires préféraient être expropriés pour une question de plus-value et d'économies sur les taxes. Ailleurs, il y a parfois lieu de s'interroger sur la pertinence d'une parcelle située par exemple en bordure de périmètre, comme c'est le cas pour Casaco. Doit-on attendre que la parcelle soit entièrement achetée au risque de freiner l'ensemble du projet et compromettre in fine sa rentabilité ? Derrière ce portage par l'EPFIF il y a en effet des promoteurs qui vont acheter et porter une opération. Concernant la parcelle Casaco, les calculs ont donc montré que le fait d'attendre ou d'acheter très cher le morceau qui manque aux propriétaires actuellement sur place n'est pas rentable. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de sortir ce terrain du périmètre de l'EPFIF.

Pourquoi la Ville ne décide-t-elle pas de conserver ce bien avec ce loyer préférentiel ? Le coût de ce bien immobilier est de 1,6 M€, si bien que la Ville devrait emprunter, rembourser des intérêts qui viendraient augmenter l'endettement. Il faut donc espérer qu'avec leur proposition, les membres de l'opposition ne souhaitent pas augmenter l'endettement de la Ville...

Enfin, la Ville n'a pas pour objectif d'être propriétaire foncier de biens à louer à des structures privées. La plupart de son patrimoine immobilier correspond d'ailleurs à des équipements municipaux (jardins, squares, salles de sport, écoles, etc.). C'est pour cette raison également que le Modern Hôtel qui figure dans les délibérations à voter sans débat a été vendu : il faisait partie d'un périmètre acquis autrefois par la Ville pour étudier ce qu'il était possible d'y faire. Puis Logis Transport et la RATP s'y sont installés et il ne restait plus que cet hôtel. Le locataire, un opérateur privé, a accepté de le racheter à + 10 % de l'estimation des Domaines ; il est d'ailleurs satisfait de cette opération.

Le fait de vendre les locaux de Casaco à - 10 % est donc un choix politique de soutien à l'ESS. Par ailleurs, les 3 ans de loyers payés par cette société correspondent à ces 10 %. In fine, c'est donc une opération blanche pour la Ville qui, pour rappel, n'est pas un promoteur immobilier. Cela lui a permis de continuer son soutien à l'économie sociale et solidaire sur Malakoff, un lieu vivant avec de nombreuses activités que la municipalité veut voir perdurer. C'est cela, faire de la politique.

M. Touelles indique qu'une clause a été rajoutée au droit de préemption pour qu'il n'y ait pas de problème à la revente, comme une revente rapide avec des bénéfices derrière. Mais il faut regarder la loi, on ne peut pas mettre de clause anti-spéculative. Pour les plus suspicieux comme l'opposition à l'air de l'être, cette diminution de 10 % du prix des Domaines pour Casaco, outre le fait qu'il s'agit d'une opération politique pour l'économie sociale et solidaire où Malakoff est à la pointe, permet de mettre derrière une clause anti-spéculative.

Mme Parmentier indique que l'habitat coopératif est un projet qui a été porté par Casaco. Cet emplacement a été compliqué d'un point de vue urbanistique car il aurait fallu défaire la copropriété pour obtenir le droit de constructibilité, ce que n'envisageaient pas les copropriétaires qui n'ont pas envie de voir un immeuble se construire devant chez eux. Il n'a donc pas été possible d'aller plus loin. Mme Parmentier a cru entendre dans les interventions de M. Tauthui et de M. Rajzman des petites mises en doute sur la légalité. Elle précise donc que toute cette opération est parfaitement légale et encadrée par la loi avec l'estimation des Domaines, la vente en priorité au locataire si celui-ci se porte acquéreur et les - 10 % pratiqués par rapport au prix des Domaines qui correspondent à un choix politique de permettre à un secteur de l'ESS de se porter acquéreur et de pouvoir se lancer. Il n'est donc pas question de cadeau, de malversation ou d'entourloupe mais bien d'appliquer la loi. Comme l'a rappelé M. Touelles, la municipalité a fait en sorte, en cas d'incapacité de la part de Casaco, de se maintenir dans les lieux, de se porter éventuellement acquéreuse et de rester ainsi dans la boucle.

M. Rajzman a parlé d'actionnariat. La Ville a choisi d'entrer dans cette coopérative et à juste titre, cela lui permet en effet de garder une voix au conseil d'administration, d'être un membre parmi d'autres de ce secteur de l'ESS. Il n'y a donc pas là de malversation.

À l'adresse de M. Tauthui, Mme Parmentier précise que c'est la Ville qui décide de mener des opérations avec L'EPFIF, ce ne sont pas les promoteurs. Il arrive rarement de revenir sur des périmètres mais il s'agissait là d'un cas exceptionnel avec cette spécificité de l'emplacement, de la présence d'une copropriété et en raison du projet politique autour de la pérennisation de Casaco et du secteur de l'ESS.

Mme Ghiati note que l'opposition a reproché à la municipalité de ne faire que de la communication dans un point précédent et ici de faire trop de projets...

Elle tient à préciser certains éléments dans le contexte de cette économie solidaire. M. Rajzman pourrait laisser penser que les acteurs du projet Casaco sont avant tout attachés à se faire de l'argent, ce qui n'est bien évidemment pas le cas puisqu'il s'agit d'un modèle coopératif ; aujourd'hui, les fruits de cette activité reviennent à Casaco. M. Rajzman parle ici de « cadeau » mais il n'a jamais utilisé ce terme pour qualifier ce qu'allouent son député et le gouvernement Macron aux grandes entreprises ; il n'a d'ailleurs jamais dit un mot sur ces questions-là.

M. Rajzman a dit ensuite qu'un des élus – d'ailleurs membre du groupe « Malakoff en commun, communiste et citoyen.nes » – faisait partie de ce projet. Pendant la campagne, « Demain Malakoff » a reproché à la municipalité de pratiquer l'entre-soi, d'y retrouver toujours la même petite famille depuis des années, etc. Par ailleurs, cela dérange M. Rajzman de savoir que des élus de la majorité font partie du réseau d'acteurs de la ville et que des délibérations sont connexes à leurs activités. Mais, pour rappel, les élus membres d'un exécutif se mettent en retrait lorsque des délibérations concernent leurs activités et, selon la loi, ne prennent alors pas part au vote. Cela se pratique d'ailleurs à tous les échelons (commune, Département, etc.). Mme Ghiati fait ainsi partie de jurys qui attribuent des aides aux entreprises de la région et peut témoigner que lorsque des personnes parmi les membres du jury connaissent le dossier des porteurs de projets ils se mettent en retrait et ne votent pas. Mme Ghiati invite donc M. Rajzman à se recentrer sur les vrais combats car le fait de mettre de la suspicion sur des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire ne le grandit pas. À souligner que ces acteurs ne partagent pas forcément les opinions politiques de la majorité mais qu'importe. La Ville mène ces actions parce qu'elle pense que ces modèles coopératifs sont intéressants, qu'ils invitent à repenser le travail, la collaboration, etc. Ces projets sont bien identifiés, bien travaillés depuis longtemps et la municipalité en est fière.

À l'adresse de M. Tauthui, il faut préciser que le projet de la Tréso, porté par une équipe qui a un autre projet autour de la fabrication, est tout autre. Il faut se rendre sur place pour comprendre qu'il s'agit là de deux projets différents.

Mme la Maire remercie Mme Ghiati. Elle confirme qu'il n'est pas question de « cadeau » mais de soutenir un projet qui correspond à des choix politiques inscrits clairement dans le programme

municipal. N'en déplaise à M. Rajzman, la majorité s'est engagée auprès de la population à continuer de soutenir les projets d'économie sociale et solidaire. Elle ne fait pas de la politique uniquement pour se faire plaisir mais parce qu'elle a encore l'ambition de changer le monde, et changer le monde nécessite forcément de changer de modèle. Il en est ainsi également des actions contre les pesticides pour lesquelles il faut changer le modèle de production agro-économique, ce qui demande du courage politique. Et l'on change aussi le monde en faisant évoluer son modèle économique, ce qui passe par un modèle qui n'est plus axé sur la concurrence mais bien sur la coopération et la collaboration. La municipalité porte ce projet d'économie sociale et solidaire depuis sept ans et continuera de le porter, en espérant qu'un jour les pouvoirs publics soutiendront également ces modèles qui pourront alors vivre leur propre vie.

La municipalité a fait le choix il y a un an et demi de rentrer au conseil d'administration comme coopérateur car « actionnaire » n'existe pas dans l'économie sociale et solidaire, c'est donc un mot que M. Rajzman doit sortir de son esprit : on est soit partenaire, soit collaborateur mais pas actionnaire, l'objectif n'est pas de spéculer ni de se faire de l'argent.

Cette économie sociale et solidaire est utile à la communauté, Casaco a pris une ampleur sur la ville depuis sept ans et sa réputation va bien au-delà des frontières de la ville. Ainsi, Mme la Maire a reçu à Casaco des élus du département, y compris de droite, qui s'intéressaient à cet incubateur.

Enfin, Mme la Maire n'accepte pas et ne permet pas à M. Rajzman de la soupçonner de favoritisme. M. Denaes, qui est d'ailleurs sorti du conseil d'administration, ne participera pas au vote mais Mme la Maire n'accepte pas que M. Rajzman en fasse une affaire car c'est trop facile. Si M. Denaes avait fait partie de son groupe, il n'en aurait pas fait toute une histoire et la majorité aurait de son côté continué à soutenir le projet.

La « moralité », c'est de soutenir une autre économie et de faire ce qui est juste. Et ce qui est juste ce soir c'est de permettre à Casaco de tenter l'expérience de vivre de ses propres ailes. C'est pour cette raison que le bâtiment a été racheté, à l'aide d'un emprunt. Il avait été dit que du temps supplémentaire serait accordé pour que le modèle économique se mette en place et il s'avère que cela est possible. La société Casaco est allée négocier ces emprunts elle-même et les banques lui font confiance. Certes, le modèle est solide mais, s'agissant d'économie sociale et solidaire, ce ne sont pas des milliers et des milliers d'euros qui rentreront. Cela permettra simplement à ce modèle de continuer à vivre et la municipalité est fière de continuer à porter de type de projet.

M. Tauthui tient à souligner à Mme Parmentier qu'il ne se cache jamais pour faire part de ses doutes ou de ses soupçons. S'il ne prend pas part au vote c'est par crainte que cette décision n'ouvre la boîte de Pandore en permettant à tout un chacun de monter un projet d'économie sociale et solidaire qui intéressera la Ville et de racheter ensuite le local. De fait, ce lieu sera retiré ici du périmètre de l'EPPFIF. M. Tauthui préfère par conséquent émettre une réserve, ce qui ne signifie pas qu'il soupçonne Casaco de monter une opération peu claire mais, même si une clause stipule que la Ville reprendrait le bien au bout de 5 ans si Casaco rencontrait des difficultés, il choisit la prudence en s'abstenant.

Mme la Maire attend les projets avec impatience et invite par conséquent M. Tauthui à lui faire part de ceux qu'il connaîtrait, ce qui ne pose aucun problème quand il s'agit de soutenir l'intérêt général. Cela étant, un projet sur ce modèle ne sort pas du jour au lendemain, celui-ci a mis sept ans pour se développer et prendre de l'ampleur. M. Tauthui peut donc être rassuré, il n'est pas question de sombrer dans ce mode de fonctionnement.

Mme la Maire soumet ce point au vote et demande à M. Denaes de ne pas y prendre part, même s'il peut bien entendu rester dans la salle.

Information sur la création de la ZAC Porte de Malakoff (Rapporteur : M. AARSSE).

Information des élus ne donnant pas lieu à un vote.

Mme la Maire indique qu'ils passent dans la phase de concertation officielle et inhérente à la création de cette ZAC de la Porte de Malakoff dont le vote au Territoire a été reporté au 15 octobre compte tenu de la période de confinement. Cette concertation est inscrite dans les textes, elle intervient à la suite des ateliers de concertation dont la Ville de Malakoff avait pris l'initiative d'octobre

2017 à juin 2018. Elle a permis d'exprimer les objectifs, les potentialités de ce projet et d'imaginer avec les habitants leur future entrée de ville.

Mme la Maire est donc fière ce soir que cet exercice démocratique inédit puisse trouver un aboutissement aujourd'hui. Il a en effet bousculé les habitudes mais, en définitive, a beaucoup apporté, notamment aux réflexions et aux ambitions pour la ville. Plus que jamais il s'agit de requalifier l'entrée de ville et d'affirmer avec fierté l'identité de Malakoff comme une ville au cœur de la métropole puisque la municipalité a cette ambition métropolitaine. Il s'agit aussi d'enrichir l'offre d'équipements publics, d'améliorer la qualité des espaces publics, d'accompagner le développement d'activités sur ce secteur et de renforcer le partenariat avec Paris et les villes limitrophes, notamment Vanves.

Par son ambition, sa portée et sa complexité, ce projet est structurant pour l'avenir de Malakoff. Mme la Maire souhaite par conséquent que la municipalité trouve avec l'État les formes d'un dialogue qui soit mutuellement profitable (beaucoup de discussions avec l'État et d'allers-retours ont eu lieu) afin d'enclencher une dynamique positive pour les deux parties. Mme la Maire est pleinement engagée dans cet esprit avec l'équipe municipale et notamment M. Aarsse qui est maintenant à l'œuvre sur les opérations d'aménagement et d'urbanisme. Elle souhaite également que ce projet soit exemplaire en matière de transition écologique, qu'il donne la possibilité d'affirmer toute l'ambition de la municipalité dans ce domaine. Une phase nouvelle va donc commencer par la création de la ZAC en délibéré au conseil du Territoire du 15 octobre prochain.

Mme la Maire aura l'occasion de revenir régulièrement devant le conseil municipal pour informer de l'avancée de ce projet et elle se réjouit par avance de la qualité des échanges qu'il ne manquera pas à l'avenir de susciter.

M. Aarsse confirme que ce projet est structurant pour la ville, pour l'avenue Pierre Larousse et l'entrée de ville. Il s'agit d'un projet commencé au cours de la mandature précédente et qu'il faut espérer voir aboutir pour la fin de celle-ci sachant que, faire de la politique, c'est s'inscrire dans le temps long, c'est mener une réflexion pour construire le Malakoff des cinquante prochaines années. Ce projet concerne la partie nord de la ville tandis que le projet Barbusse, dans le sud, est en cours depuis l'ancienne mandature.

Cette note d'information ne fera pas l'objet d'un vote puisque c'est le Territoire Vallée Sud - Grand Paris qui votera le 15 octobre, certainement favorablement, la création de cette ZAC. La phase opérationnelle suivra.

Le 2 octobre 2019, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « La Porte de Malakoff ».

La procédure de création de cette ZAC a en effet été engagée début 2019 à l'initiative de Vallée Sud Grand Paris, désormais compétent en matière d'aménagement.

Elle a comporté 2 phases :

- Une phase de concertation préalable, organisée au titre du code de l'urbanisme, qui s'est tenue du 18 novembre au 20 décembre 2019 (registre papier, numérique, réunion publique du 26 novembre 2019).

Environ 130 personnes ont participé à la réunion publique. 4 observations ont été déposées sur le registre du territoire Vallée Sud Grand Paris et 2 sur le registre de la ville de Malakoff. Le bilan de cette concertation préalable a été approuvé par le Conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris le 24 février 2020.

- Une phase de participation du public par voie électronique au titre du code de l'Environnement qui, initialement prévue du 23 mars au 24 avril 2020, s'est finalement tenue du 17 juin au 17 juillet 2020 en raison du contexte sanitaire.

21 observations et participations ont été déposées.

Les questions ont principalement porté sur les points suivants : la programmation, les espaces publics, les infrastructures routières, la réhabilitation du bâtiment, la hauteur des constructions, l'équilibre financier. La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics par voie électronique sur les sites Internet de Vallée Sud Grand Paris et de la ville de Malakoff.

Cette phase de concertation légale poursuit la consultation facultative menée d'octobre 2017 à juin 2018 à l'initiative de la ville (réunions publiques, ateliers et diagnostics partagés), durant laquelle près de 1 500 habitants ont pu s'investir dans la définition, la co-élaboration du projet et le choix de l'hypothèse retenue.

La grande majorité des participant.es à la concertation légale ayant participé à cette phase préalable, les grandes orientations du projet semblent déjà bien appropriées : ainsi, les nouvelles propositions et remarques ont principalement porté sur des points plus opérationnels comme la gestion des chantiers, les acteurs du projet et sur les impacts de la ZAC en termes de circulation automobile, de gestion des nuisances et des risques, de paysage.

Le 15 octobre 2020, le Conseil territorial de Vallée Sud Grand Paris délibérera quant à la création de la ZAC.

Cette étape permettra d'engager le travail de définition précise du projet à travers l'élaboration du dossier de réalisation. La ville et le territoire poursuivront, en parallèle, la concertation avec la population et les discussions avec l'État, portant notamment sur le gabarit de l'immeuble programmé sur le terrain dont il est propriétaire, suite à l'annonce de sa volonté d'y regrouper les services des Ministères des Affaires Sociales (environ 40 000 m² de bureaux). Des études approfondies seront également menées sur le programme des équipements publics, permettant de préciser et de faire évoluer la programmation.

À l'issue de cette deuxième étape et de l'adoption du dossier de réalisation, comportant le programme définitif de l'opération, la ZAC pourra entrer en phase dite « opérationnelle » et les travaux pourront commencer.

M. Tauthui demande où en sont les rapports de la Ville avec le ministère. Celui-ci accepte-t-il aujourd'hui de s'asseoir à la table des négociations pour avancer sur ce projet ? Le document indique qu'une rencontre avait eu lieu le 9 janvier 2020 ainsi que des échanges de courrier. Donner ce projet au Territoire c'est prendre en effet le risque que celui-ci prenne le temps de revoir sa copie et que les Malakoffiots subissent ensuite le retard du projet.

Qu'est-il prévu pour l'école située dans cette zone ?

Quel budget a été dépensé pour les enquêtes et quel est celui prévu pour la suite de ces opérations ?

Mme Jannès souhaiterait également un point d'étape sur les négociations menées avec l'État.

Elle regrette par ailleurs que la consultation publique ait eu lieu pendant l'été compte tenu des circonstances sanitaires, avec par conséquent très peu de contributions. Une mesure exceptionnelle aurait pu être proposée en allongeant un peu la durée de cette concertation de quelques semaines.

Mme la Maire convient qu'il y a eu un mauvais concours de circonstances mais il s'agissait là d'une concertation obligatoire pour la ZAC. À souligner que ce seul livret de consultation en mairie, où les contributions ont été en effet peu nombreuses, aurait été insuffisant s'il n'y avait pas eu huit mois de consultations, concertations et co-construction menées d'octobre 2017 à juin 2018 avec Urban Act' et Alexandre Bouton venu à plusieurs reprises travailler dans les ateliers avec les habitants. Tout a d'ailleurs été transmis : balades urbaines, rencontres, ateliers, enquêtes et sondages. Mme la Maire ne dira pas que Malakoff est exceptionnelle en matière de consultation mais elle invite tout de même à regarder ce qu'il se passe ailleurs. Les partenaires qui ont travaillé avec la Ville (Citallios, Urban Act') ont été extrêmement étonnés de la vitalité et de l'importance de cette concertation, de l'audace dont a fait preuve la municipalité en réunissant la première fois 300 personnes alors qu'il n'y avait pas

encore de plan à présenter. Il s'agissait alors de définir les grands enjeux, de présenter ce qu'il était souhaité ou non. La concertation a donc été faite.

Mme la Maire rassure M. Tauthui, il n'est pas question de laisser les clés à M. Berger mais de mener un travail en étroite collaboration avec le Territoire. Une charte de gouvernance est signée avec les maires et les choses sont claires : chacun s'occupe de l'aménagement dans sa propre ville. Il n'y aura d'ailleurs même pas de débat ce 15 octobre, les élus et les maires des autres villes ne vont pas s'autoriser en effet à donner leur avis sur la ZAC de Malakoff. Le Président tient surtout à s'assurer que l'équilibre économique est respecté et que l'opération n'est pas déficitaire. M. Berger est allé rencontrer le Ministre Darmanin à deux reprises, des négociations sont menées avec le ministère des Affaires sociales avec Mme la Maire ou bien avec Mme Jossart, la direction générale, bien évidemment, ou l'élu à l'urbanisme. Pour rappel, la parcelle appartient à l'État, et celui-ci propose aujourd'hui d'associer la Ville au concours sur leur parcelle. C'est ce que souhaite Malakoff qui tient à participer à la définition du projet pour que celui-ci réponde pleinement aux éléments issus de la concertation. Comme déjà dit à plusieurs reprises, il est évident que l'État ne devra pas agir comme dans les années 70 en imposant son projet. Le Président Macron fait des réunions dans toutes les provinces, va rencontrer les maires en leur disant qu'ils sont importants et qu'il compte sur eux, il n'est donc pas question d'imposer un projet sans concerter. En ce sens, un courrier cosigné avec Jean-Didier Berger sera adressé prochainement ; en attendant, la municipalité continue d'avancer sur l'étude des équipements publics. L'école sera reconstruite puis détruite et la nouvelle école sera mieux protégée. Les études avancent également sur un équipement culturel polyvalent dont le fonctionnement n'a pas encore été bien défini et sur un équipement sportif assez large qui réponde aux besoins de la population dont des besoins nouveaux (arts martiaux, sports de combat...). D'autres présentations seront faites en conseil municipal au fur et à mesure de l'avancée du projet. Certes, les choses prennent du temps mais c'est parfois une bonne chose. Ainsi, en 2015, l'État voulait vendre tout de suite car il avait besoin d'argent mais la Ville ne s'est pas précipitée pour signer car elle souhaitait auparavant mettre en place un périmètre d'étude. C'était une bonne idée puisque, deux ans après, l'État ne voulait plus vendre mais revenir avec le ministère des Affaires sociales, ce qui représente tout de même 2 500 salariés et 40 000 m² de bureaux. Les premières esquisses proposées ne convenaient pas car le bâtiment, trop massif, ne répondait pas aux objectifs de la Ville qui voulait dégager de l'espace au sol, créer un lien avec le parc Anna Marly et faire un pont avec Paris. Les réflexions se poursuivent en étroite collaboration car la municipalité veut que l'État prenne en compte ce que les habitants de Malakoff ont décidé.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2020_116 : Convention cadre d'objectifs et de moyens avec les associations (Rapporteur : Mme FIGUERES).

Mme Figières rappelle que la Ville souhaite depuis longtemps renforcer ses liens avec le secteur associatif, l'objectif étant d'aboutir à un travail commun dans une relation partenariale équilibrée avec les associations. Dès 2018, sous l'impulsion de Dominique Cardot, le CLVA (conseil local de la vie associative) a été créé et, dès 2019, la commission d'attribution des subventions municipales a été ouverte. La volonté de la Ville de consolider ses liens avec les associations a amené à proposer la baisse du seuil minimum de convention de 23 000 € à 10 000 € pour les associations susceptibles de toucher des subventions financières de la Ville.

Ceci aura pour avantage :

- de poser des objectifs communs et une obligation de dialogue de gestion annuelle permettant de se réinterroger chaque année sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et sur des objectifs communs,
- de garantir plus d'homogénéité dans les rapports entre la Ville et les associations,
- de permettre aux services de pouvoir s'appuyer sur le document cadre et de développer ainsi le partenariat avec les associations.

La ville de Malakoff souhaite poursuivre sa dynamique partenariale avec le monde associatif en renforçant et en sécurisant ses liens avec les associations. Afin de clarifier les relations avec les associations qui ont d'importants besoins pour réaliser leurs activités, elle souhaite faire évoluer les conventions d'objectifs et de moyens.

Depuis quelques années, la relation entre la ville et les associations s'est développée afin d'aboutir à un travail commun dans une relation partenariale équilibrée. Le Conseil local de la vie associative est une jeune instance, qui a pour vocation de favoriser la participation des associations aux politiques publiques. Dès 2018, il a été décidé d'ouvrir la commission d'attribution des subventions municipales aux membres du bureau du CLVA. En 2019, la procédure d'attribution de subvention a évolué en renforçant la transversalité entre les services de la ville et en clarifiant le recours à la subvention ou à la prestation.

Les axes politiques du nouveau mandat vont vers la poursuite des relations partenariales entre la ville et les associations. La volonté d'insuffler encore plus de transparence en consolidant le rôle du Conseil local de la vie associative s'est fait jour.

Les relations financières entre les collectivités et les associations sont encadrées par différents textes réglementaires. La convention d'objectif et de moyens (COM), obligatoire dès 23 000 €, est un outil permettant à la collectivité et à l'association de définir par écrit des objectifs communs, les actions envisagées dans ce cadre et d'arrêter leurs critères d'évaluation. Elle régit également les liens financiers et litigieux entre les parties. Cet outil est donc un moyen de sécuriser la relation entre les associations et la collectivité locale.

Il est préconisé que la convention d'objectifs et de moyens, qui regroupe les aides directes et indirectes, soit le mode privilégié de partenariat. À l'heure actuelle, huit associations sont conventionnées avec la Ville de Malakoff. Toutefois, la mise en place des subventions exceptionnelles et le recours aux prestations nous demandent une vigilance accrue en matière de gestion.

Il est donc proposé de baisser le seuil minimum de conventionnement de 23 000 € à 10 000 €, pour permettre d'encadrer et d'accompagner davantage les associations les plus engagées et mobilisées sur le territoire. La ville continue à privilégier le conventionnement pluriannuel avec les grosses associations, en particulier lorsqu'elles emploient des salarié.es.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver la convention cadre d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération.**
- **décider d'abaisser le seuil de conventionnement pour les associations en passant de 23 000 euros à 10 000 euros.**
- **autoriser Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.**
- **dire que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.**

Par 39 voix POUR dont 3 mandats (Mme Sourigues, Mme Kitenge, M. Brice), le conseil municipal approuve la convention cadre d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal décide d'abaisser le seuil de conventionnement pour les associations en passant de 23 000 euros à 10 000 euros

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

M. Rajzman indique que « Demain Malakoff » votera pour cette délibération importante puisqu'elle régit les règles de gestion entre la mairie et les associations. Il manque toutefois, à l'article 14 qui parle de résiliation, des motifs de rupture avec ces associations. Apparemment, cette convention est signée pour trois ans et il peut arriver parfois qu'une association ne remplisse pas ses objectifs présentés lors de la commission d'évaluation, qu'elle arrête son activité, qu'elle déménage de Malakoff ou qu'elle utilise sa subvention à mauvais escient et à des fins purement politiques. Il peut encore arriver qu'une association en vienne à véhiculer des messages agressifs, violents, à Malakoff ou sur les réseaux sociaux.

Cette convention pourrait donc intégrer des règles de bonne conduite qui viendraient à sanctionner des débordements. On peut penser que cela ne peut arriver à Malakoff mais il se trouve qu'une association, « La Bourse du Travail », financée à hauteur de 37 000 € par an, a publié sur Internet une vidéo présentant un défilé virtuel du 1^{er} mai où un black bloc a été invité, en tenue noire et masque à gaz, à brandir des menaces de mort envers la plus haute figure de la République, M. Macron. Le pire dans cette histoire est que Mme la Maire était également présente sur cette vidéo où elle apparaît une minute plus tard. M. Rajzman a donc appelé le cabinet de la Maire pour faire part de ce constat et il lui a été répondu que la mairie n'était pas responsable des agissements de la Bourse du Travail, ce avec quoi il est tout à fait d'accord. Toutefois, cette convention prendrait plus de sens encore si un article concernant la déontologie et le respect des valeurs républicaines pouvait être ajouté avec la finalité associée, à savoir la suppression de la subvention – ce qu'aurait d'ailleurs fait M. Rajzman s'il avait été maire.

M. Tauthui votera cette convention mais souhaiterait que quelques petites modifications soient ajoutées :

- *Durée* : préciser que la durée de la convention est de trois ans avec possibilité de renouvellement.
- *Évaluation annuelle* : il est indiqué que chaque année a lieu « un dialogue de gestion réunissant les élus de secteur, l'administration et l'association ». Pourrait-on y ajouter le comité des associations ?
- *Moyens matériels* : les apports en nature pourraient-ils être évalués pour toutes les associations ? Certaines parmi ces associations fonctionnent en effet grâce à des locaux, des terrains (USMM...) appartenant à la Ville et dont la valeur peut dépasser le seuil des 10 000 €. De fait, même si elles ne reçoivent pas une subvention financière, elles pourraient tout de même rentrer dans cette convention.

M. Aarsse ne peut s'empêcher de réagir aux propos de M. Rajzman qu'il remercie ici de faire le lien avec le national et le Président de la République qu'il souhaite défendre. M. Aarsse a bien noté que, s'il était maire, M. Rajzman ne serait pas Charlie, et qu'il mettrait dans ses règles de bon fonctionnement la censure et non la liberté d'expression. Cela n'est pas très républicain car la France a toujours été un pays de révolte, ce qui fait sa grandeur et sa beauté.

M. Touailles rappelle à M. Rajzman que la France est le pays de la caricature. Comme l'a dit M. Aarsse, M. Rajzman a dû soutenir Charlie – qui, pour certains, peut paraître insultant – mais il n'accepte pas que l'on caricature le Président de la République, qu'on le présente sous la forme d'une poupée gonflable comme l'a fait remarquer un député de la majorité. La France est un pays libre où l'on a le droit de dire ce que l'on veut, c'est aussi ce qui en fait sa beauté. Au lieu de cela, M. Rajzman essaie de faire porter la responsabilité sur la Bourse du Travail. C'est comme si, pendant les manifestations organisées par la CGT et les autres syndicats, M. Rajzman reprochait à ces dernières d'être responsables et complices des black blocs, ce qui revient au même.

En revanche, on ne l'entend pas s'exprimer sur les propos du ministre de l'Intérieur qu'il soutient aussi, apparemment, car quelques-uns de ses amis politiques ne veulent pas pointer du doigt certaines affaires un peu troublantes. M. Touailles invite donc M. Rajzman à remettre de l'ordre dans ses pensées et à considérer les choses dans leur ensemble, à ne pas s'arrêter à deux ou trois affiches ou à l'apparition d'un homme habillé en noir qui ne représente qu'une agression très faible envers le Président de la République.

La première des violences, c'est la violence sociale, et ce sont ceux qui les soutiennent qui sont responsables de tout ce qu'il se passe actuellement. Si le pays est au bord de l'implosion, c'est parce que les mesures prises par le Président que « Demain Malakoff » soutient sont mauvaises. Les gens par conséquent s'expriment mais on est en France et on en a le droit.

Mme Rault aimerait faire un court rappel de la loi : la liberté d'expression s'arrête à la loi ; la menace, l'insulte et l'appel à la haine sont des délits. À ce titre, la comparaison avec Charlie Hebdo est extrêmement déplacée au regard du contexte de ce débat. Il était important de préciser ces points.

M. Bresset précise à l'adresse de M. Touailles qu'une menace de mort n'est pas tout à fait une caricature.

M. Poullé remercie M. Aarsse pour son intervention qui pointe une contradiction assez forte dans les propos de M. Rajzman. Celui-ci reprochait en effet à la majorité de parler du niveau national alors qu'il le fait lui-même ici. Par ailleurs, il est assez surprenant de demander de refuser une subvention parce qu'une vidéo ne plait pas, ce qui révèle tout de même le mode de gestion assez particulier que M. Rajzman souhaite proposer.

M. Poullé a écouté toutes les interventions des élus de « Demain Malakoff » qui ont commencé par dire qu'ils ne voulaient pas faire de politique dans les interventions, qu'ils réfutaient le lien entre le local et le national, qui ont poursuivi en dénonçant un membre de la majorité en tant qu'expert alors qu'il n'y avait aucun problème de légalité et, pour finir, qui proposent de sucrer leur subvention à certaines associations. Autant d'interventions qui déshonorent les élus de ce groupe.

Mme Figuères rappelle que M. Rajzman n'est pas Maire de cette commune, où l'équipe en place a été élue avec une forte majorité.

En réponse à M. Tauthui, Mme Figuères précise qu'une convention d'objectifs et de moyens a une durée de trois ans, ce qui ne veut pas dire qu'une association touchera le même montant de subvention chaque année. Cette convention lie la Ville et les associations sur les objectifs et les moyens mais pas sur le montant des subventions. Celles-ci sont réévaluées annuellement, peuvent rester identiques ou diminuer par exemple si l'association n'a pas utilisé tous ses fonds ou si elle considère avoir suffisamment d'argent sur son compte.

La durée d'une convention d'objectifs et de moyens est de trois ans et la mention de renouvellement n'y est pas légalement inscrite. Elle est donc réétudiée, réinterrogée tous les trois ans, ce qui permet aussi de modifier son contenu.

Concernant le dialogue de gestion administration-association, le conseil local de la vie associative est dans la commission d'attribution des subventions. Demander à des associations d'évaluer d'autres associations pose un problème de conflits d'intérêts en quelque sorte. En revanche, demander aux associations de travailler sur les critères d'attribution, sur des grilles d'évaluation permettant de rendre plus lisibles et plus visibles ces critères semble intéressant et c'est ce sur quoi le CLVA travaille actuellement.

M. Tauthui a tout à fait raison d'évoquer les apports en nature. Un travail important est mené actuellement par la chargée de mission aux associations, Mme Choupin, sur l'évaluation des aides indirectes données aux associations. Il est en effet souvent question de l'enveloppe d'aide budgétaire, des subventions financières, mais il existe aussi plusieurs sortes d'aides indirectes : mise à disposition de matériels, d'équipements, de bâtiments communaux (dont la consommation des fluides : eau, gaz et électricité) et de logistique (personnel communal). Il est donc apparu important de valoriser ces aides indirectes.

M. Touailles a vraiment l'impression que M. Rajzman est dans le « deux poids, deux mesures » en se déclarant pour ou contre quand cela l'arrange. Ainsi, les caricatures de Mahomet ne l'ont pas dérangé alors qu'elles dérangeaient des musulmans. La liberté d'expression concerne tout le monde et, quand on n'est pas d'accord, on regarde ailleurs, mais on ne peut pas s'arrêter à sa seule vision.

Mme la Maire demande à M. Rajzman s'il a déjà participé à une manifestation du 1^{er} mai. Le cas échéant, il se rendrait compte que ces manifestations sont très diverses en fonction des personnes qui y participent, des différents courants de pensée, etc. Mme la Maire y participe souvent et c'est avec regret qu'elle n'a pu le faire cette année. Elle a cependant participé à cette manifestation virtuelle proposée par la Bourse du Travail qui consistait à se filmer depuis chez soi et à présenter son message sur un papier. Elle a mis une banderole sur son balcon et s'est prêtée au jeu car cela lui faisait plaisir. D'autres élus l'ont fait également mais elle n'a pas vérifié auparavant ce qu'ils avaient mis sur leur papier car elle n'est pas la commissaire politique des uns et des autres.

Mme la Maire ne partage pas ce qui a été écrit sur ce message évoqué par M. Rajzman mais il n'était pas question d'appeler la Bourse du Travail en leur demandant de le retirer immédiatement sous peine de leur retirer la subvention. Enfin, l'objet de la délibération n'est pas de « cliquer » mais de

redonner un cadre visant à travailler en confiance avec les associations, à essayer d'être au plus juste dans la maîtrise des biens publics et à responsabiliser les associations à travers leurs bilans d'activité car elles ont des comptes à rendre lorsqu'il s'agit d'argent public.

VŒUX

DEL2020_120 : Vœu du conseil municipal de Malakoff relatif au déploiement de la 5G (Rapporteur : M. GUTIEREZ).

M. Gutierrez donnera lecture de quelques éléments de contexte avant de répondre aux éventuelles questions et remarques des élus sur ce vœu qui a été peu évident à rédiger tant le sujet est complexe et technique :

« Avec ce vœu, nous exprimons notre opposition, non pas à la 5G, mais à la manière dont la 5G est imposée aujourd'hui en France. Nous pensons que les technologies ne doivent pas être seulement l'apanage des ingénieurs et des entreprises, pas à notre époque, ni dans notre monde où la transition écologique est devenue une nécessité.

Le philosophe des sciences, Bruno Latour, résumait bien le débat qui a lieu en ce moment autour de la 5G dans sa tribune du *Monde* publiée il y a une semaine ou deux et titrée « Le train du progrès n'a pas qu'une seule voie ». Il disait « jusqu'à quand va-t-on faire passer pour un mouvement irrésistible les décisions prises par quelques centaines de personnes en lieu et place des millions d'autres directement concernées ? »

Notre vœu de ce soir demande que l'État prenne en compte les préoccupations des populations et les critiques qui ont émergé ces derniers mois sur la 5G. Ces critiques sont nombreuses, et – je tiens à le souligner ce soir – les réduire uniquement à l'inquiétude sanitaire, ce serait déjà caricaturer le débat. La controverse autour de la 5G est en fait révélatrice de ce qu'est la transition écologique dans notre société, comme le détaillent les attendus de notre vœu.

Nous ne sommes pas les seuls en cette rentrée à proposer un vœu demandant un débat de société sur la 5G. Au moins sept arrondissements parisiens ont déjà voté de tels vœux et dans les régions aussi des municipalités se mobilisent. Des vœux similaires ont ainsi été votés à Rennes, à Hendaye, à Poitiers, à Nantes, à Pau, à Lyon par exemple. Dans de minuscules villages comme dans des métropoles de plusieurs millions d'habitants, on pose des questions, on réclame des informations, on veut avoir son mot à dire.

Ce lundi 5 octobre, l'adjoint à la Maire de Paris qui est en charge des finances, du budget et de la finance verte, répondait aux médias en préparation du Conseil de Paris qui se tient ces jours-ci que Paris allait bientôt « proposer de tenir une discussion citoyenne sur la 5G à travers une conférence citoyenne avec les Parisiens et les partenaires des territoires métropolitains ».

Notre vœu s'inscrit enfin dans la droite lignée des questions soulevées par la Convention citoyenne pour le Climat qui a publié son rapport en juin dernier. Parmi ses 149 propositions, elle appelle à « sortir de l'innovation pour l'innovation, c'est-à-dire l'innovation sans prise en compte de l'impact écologique et carbone, ni même de l'utilité pour la population ». Et la convention citoyenne de poser la question « Nous devons retrouver une capacité de s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins. Avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent, avons-nous besoin de la 5G ? »

Ni techno-béats, ni technophobes, nous voulons que les grands principes de la démocratie, nous voulons que la décision par le peuple et pour le peuple s'appliquent aussi pour les choix technologiques, surtout quand cette technologie nous concerne ou nous concernera tous et toutes dans nos vies quotidiennes et dans notre ville.

Par ce vœu, notre majorité municipale demande donc à son tour qu'un grand débat citoyen soit enfin entrepris sur le bien-fondé, sur l'utilité, sur les coûts énergétiques, sur les impacts environnementaux et sanitaires de la 5G. Nous souhaitons que ce débat soit organisé par la CNDP (commission nationale du débat public). Pour rappel, la CNDP est une autorité administrative indépendante qui a pour mission « de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des

établissements publics et des personnes privées dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». Nous vous invitons donc tous et toutes à voter ce vœu. »

* * * * *

La « 5G », cinquième génération des réseaux de télécommunication sans fil, est promue par l'État, les opérateurs de téléphonie mobile et leurs équipementiers comme une véritable "révolution technologique", qui serait absolument nécessaire à la compétitivité de la France.

De nombreuses voix s'élèvent pourtant pour interroger la pertinence et les conditions de son déploiement. Elle est, de fait, imposée aux usagers sans information réelle et sans débat démocratique quant à son utilité et ses coûts. Si les performances promises par la 5G peuvent trouver réponse à des besoins de certains secteurs industriels, sa pertinence pour le grand public interroge, pour de nombreuses raisons :

- La consommation électrique des sites d'antennes-relais de la 5G sera bien plus importante qu'avec la 4G, comme le montrent les premières utilisations de la technologie en Chine ;
- Le passage à la 5G s'accompagnera d'une incitation commerciale à remplacer le parc de smartphones existants, alors qu'aujourd'hui à peine 17 % des déchets électroniques ménagers sont réellement recyclés, le restant s'entassant dans des décharges installées dans des pays pauvres ;
- "l'Internet des Objets", promis grâce aux capacités techniques de la 5G, va notamment accroître l'exploitation des "terres rares" en Asie et en Afrique, des matières premières extraites et raffinées dans des conditions de travail souvent indignes et qui occasionnent des pollutions des lacs et des rivières ;
- La multiplication des capacités de transfert des données rendue possible par la 5G pose aussi la question de l'exploitation des données personnelles des usagers ;
- Les réseaux 4G/4G+ et la fibre ne sont toujours pas pleinement déployés sur le territoire français, créant de fait une fracture numérique entre les villes et les campagnes. Les fréquences de la 5G étant plus courtes que celles de la 4G, son déploiement dans les campagnes sera plus coûteux pour les opérateurs et la fracture numérique risque donc de s'accroître ;
- Si le consensus scientifique actuel est que les ondes électromagnétiques, aux seuils d'émission autorisés en France, n'ont pas d'incidence notable sur la santé, la 5G va émettre dans une bande de fréquence qui n'a pas encore fait l'objet d'études d'impacts sanitaires. L'électrosensibilité est reconnue comme une maladie par les experts de l'ANSES (étude de 2018), même si le lien entre ces symptômes et les ondes électromagnétiques n'est pas établi à ce jour. En outre, plusieurs syndicats de salariés des opérateurs demandent à ces derniers la production d'études établissant l'innocuité sanitaire de cette nouvelle technologie, jusqu'ici sans avoir pu obtenir de réponse. Pour sa part, l'Agence nationale de sécurité environnementale et sanitaire (ANSES) rendra seulement à la mi 2021 son rapport sur l'impact sanitaire de la 5G.

En juin dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat, qui regroupait 150 citoyen-ne-s, proposait parmi ses 149 propositions d'"instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation (de cette technologie) sur la santé et le climat », proposait de « rendre l'innovation vertueuse pour sortir du carbone », et posait la question suivante : « Nous devons retrouver une capacité à s'interroger individuellement et collectivement sur nos besoins : avons-nous besoin d'autant d'équipements électroniques et d'en changer si souvent ? Avons-nous besoin de la 5G ? »

Enfin, par ses récentes outrances verbales, le Président de la République a fait le choix de polariser le débat en caricaturant les questionnements légitimes que pose la 5G. Les communes, premiers échelons de la démocratie, doivent favoriser l'expression citoyenne et la confrontation pacifique des arguments afin de faire valoir l'intérêt commun, y compris sur les choix technologiques, et d'autant plus lorsqu'ils nous concernent toutes et tous comme c'est le cas avec la 5G.

Après en avoir délibéré

Dans ces conditions, les élus du Conseil municipal de Malakoff émettent le vœu :

- Que l'État entende les réserves et interrogations sur la 5G et propose un moratoire sur son déploiement ;
- Qu'au cours de ce moratoire, et conformément aux attentes de la Convention citoyenne sur le climat, un débat national soit organisé, afin d'éclairer les citoyen-ne-s sur les enjeux sociétaux, écologiques, démocratiques et géopolitiques de cette nouvelle technologie ;
- Dans un souci d'impartialité et de neutralité, le Conseil municipal souhaite que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie afin d'organiser ce débat en toute transparence et en impliquant tous les acteurs concernés.

Enfin, dans un souci de transparence et d'information aux habitant-e-s, la municipalité s'engage à publier sur son site internet toutes les informations relatives à la nouvelle technologie dont elle dispose, et notamment :

- Les Dossiers d'information envoyés par les différents opérateurs et décrivant leurs projets à venir (modification des sites existants et demandes d'installations de nouvelles antennes-relais) ;
- Les normes techniques en vigueur en France, notamment sur les seuils d'émission des ondes électromagnétiques ;
- Les Informations et la cartographie des antennes-relais déjà présentes sur le territoire de la commune ;
- La démarche administrative à suivre auprès de l'AFNR afin que les citoyen-ne-s qui le souhaitent puissent obtenir une mesure de leur exposition aux ondes électromagnétiques.

Par 31 voix POUR dont 1 mandat (Mme Kitenge), 5 abstentions (M. Rajzman, Mme Jannès, Mme Rault, M. Bresset, M. Pronesti), Mme Sourigues, M. Brice et M. Tauthui ne prennent pas part au vote, les élus du Conseil municipal de Malakoff émettent le vœu :

- Que l'État entende les réserves et interrogations sur la 5G et propose un moratoire sur son déploiement ;
- Qu'au cours de ce moratoire, et conformément aux attentes de la Convention citoyenne sur le climat, un débat national soit organisé, afin d'éclairer les citoyen-ne-s sur les enjeux sociétaux, écologiques, démocratiques et géopolitiques de cette nouvelle technologie ;
- Dans un souci d'impartialité et de neutralité, le Conseil municipal souhaite que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie afin d'organiser ce débat en toute transparence et en impliquant tous les acteurs concernés.

Enfin, dans un souci de transparence et d'information aux habitant-e-s, la municipalité s'engage à publier sur son site internet toutes les informations relatives à la nouvelle technologie dont elle dispose, et notamment :

- Les Dossiers d'information envoyés par les différents opérateurs et décrivant leurs projets à venir (modification des sites existants et demandes d'installations de nouvelles antennes-relais) ;
- Les normes techniques en vigueur en France, notamment sur les seuils d'émission des ondes électromagnétiques ;
- Les Informations et la cartographie des antennes-relais déjà présentes sur le territoire de la commune ;
- La démarche administrative à suivre auprès de l'AFNR afin que les citoyen-ne-s qui le souhaitent puissent obtenir une mesure de leur exposition aux ondes électromagnétiques.

Mme Rault, avec « *Demain Malakoff* », découvre ce vœu sur la 5G que la majorité avait annoncé mais qui est parvenu trop tard.

Elle remercie néanmoins M. Gutierrez pour la nuance apportée à son propos car elle attendait à vrai dire un texte plus prosélyte. Elle se félicite donc que ce vœu ouvre le débat, ce qui est extrêmement sain et correspond à ce que prône sans cesse « Demain Malakoff » en termes d'attitude politique. Toutefois, si ouvrir le débat est une bonne chose, il aurait fallu commencer par le permettre ce soir en envoyant le vœu plus tôt. Elle demande par conséquent que les prochains vœux soient adressés aux élus plusieurs jours avant le conseil municipal afin de pouvoir y travailler et faire des réponses constructives et intéressantes.

Dans un second temps, ce qui pose problème à ce débat est le fait que le passage à la 5G est irrémédiable. D'ici 2022, les capacités de fréquence 4G seront saturées. Il y a donc obligation de passer à un système différent et d'accroître la diffusion des ondes pour approvisionner en Internet toute la population car la demande sera croissante et l'offre, si l'on s'en tient à la 4G, stagnera. À ce titre, Mme Rault s'interroge sur la nature du débat que seule la France cherche à mener. L'Italie, le Royaume-Uni ne se posent pas autant de questions et le passage à la 5G peut être aussi vu comme une opportunité.

Tout d'abord, cela constitue un progrès technologique majeur, ce que personne ne peut nier : la capacité de téléchargement est ainsi 10 fois plus élevée que la 4G, la densité des connexions simultanées et le temps de latence seront considérablement réduits (divisé par 10 par rapport à la 4G). Cette réactivité est cruciale pour l'industrie car des échanges constants et quasi immédiats sont requis pour faire émerger des usages comme le transport autonome par exemple. L'ANFR synthétise aussi les grands domaines qui en profiteront (la santé, la télémédecine, la téléchirurgie, la surveillance à distance), et Dieu sait si toutes ces questions se posent aujourd'hui avec la télémédecine qui a été beaucoup expérimentée pendant le Covid – ce qui est un progrès –, la ville intelligente, les territoires connectés, la sécurité publique, la maîtrise énergétique, mais aussi l'industrie, l'automatisation, la robotique, le pilotage à distance, les transports (autonomisation encore, liaisons entre véhicules), sans parler des usages qui restent à créer. Autant de thématiques qui sont d'actualité et que Mme Rault associe à ce qu'elle appelle la modernité.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de pandémie mondiale, de crise économique majeure, l'ensemble de la zone euro a vu son PIB se contracter de 12,1 %, il y a donc besoin de tous les atouts qui permettront de créer des emplois. Mme Rault se demande pourquoi la France resterait telle ce petit village gaulois qui refuse la modernité tandis que de nombreux pays sont déjà passés à la 5G. Elle pense qu'il faut avoir une approche réaliste et se demander sincèrement ce qu'il se passerait si la France s'enfermait dans cet entre-soi et refusait de passer à la 5G alors que tous ses voisins européens prendraient ce chemin-là.

La 5G sera également bénéfique à l'industrie et donc créatrice de richesses et d'emplois. « Demain Malakoff » et le mouvement auquel Mme Rault est affiliée, la République en Marche, croient à la croissance verte, surtout en ce moment. La politique de décroissance est une politique qui paupériserait encore plus qu'elle ne l'est déjà une partie de la population en accroissant fatalement le chômage. Des solutions existent qui demandent à être travaillées. Mme Rault est bien d'accord avec toute la nuance que M. Gutierrez a apportée à son propos : la solution est complexe et il convient d'en débattre. Reste à déterminer comment, avec qui et dans quel cadre. Il n'y a certainement et malheureusement pas de solution simple qui pourrait se résumer, ni ce soir, ni sur la feuille A4 de ce vœu. À ce titre, « Demain Malakoff » préférera s'abstenir car le sujet est trop complexe et n'est pas à la portée d'action des élus.

Mme Le Guillou n'est pas une spécialiste de la 5G mais, comme tout le monde, elle est embarquée dans une révolution technologique depuis 30 ans qui bouleverse les modes de vie, d'évolutions négatives comme le monopole grandissant des GAFAM mais aussi d'évolutions positives comme les tablettes dont sont équipés les élus ou le télétravail expérimenté récemment pendant le confinement. Bref, c'est le progrès. Est-ce maintenant, à l'occasion de la 5G, que l'on doit prendre du recul, se poser, réfléchir sur cette évolution qui est tout de même grandissante depuis 30 ans ? Le groupe « Socialistes et apparentés » est d'accord pour faire une pause aujourd'hui, comme demandé dans ce moratoire ; il est donc globalement pour ce vœu sur le fond. En revanche, il est plus réservé sur la forme, tout simplement parce qu'ils ont passé beaucoup de temps dans des échanges qui ont paru disproportionnés au regard de l'engagement local. Il est peut-être à regretter qu'une proposition simple, allégée, reprenant le fond du sujet, n'ait pas été retenue au profit d'un vœu long à la fin duquel il est difficile de se mettre d'accord.

Par conséquent, le groupe « Socialistes et apparentés » votera majoritairement pour ce vœu mais pas de façon unanime pour marquer sa réserve. Mme Le Guillou tient à souligner la volonté du groupe de se concentrer sur des sujets proches des Malakoffiots. Enfin, elle se dit surprise elle aussi que l'opposition n'ait pas reçu ce vœu plus tôt et propose simplement, à titre personnel, de le reporter au mois de décembre.

M. Touilles ne sait pas, comme Mme Rault, si « Dieu sait »... mais il pense, contrairement à elle, que beaucoup de choses qu'on disait irrémédiables, ont changé. Comme le disait Victor Hugo « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » et M. Touilles pense qu'ils peuvent gagner sur ce combat-là car il s'agit d'un combat d'intérêt général. Il donnera lecture de son intervention :

« Le déploiement massif de la 5G résume à sa manière les valeurs et méthodes du gouvernement Macron et des vôtres : une technologie antidémocratique, anti-écologique, néolibérale, à l'utilité sociale et économique chancelante, pariant sur la création de nouveaux besoins qui s'ignorent et la marchandisation des données personnelles. Il est urgent de redonner le pouvoir au peuple. Un moratoire doit laisser le temps à un débat citoyen sur l'utilité de la 5G pour notre société, à l'heure de la crise écologique. Un droit à l'alternative doit garantir que le projet ne passe pas par un numérique imposé à tous. Au mépris des 150 citoyens de la Convention citoyenne sur le Climat qui demandait un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et sur le climat, le gouvernement passe une nouvelle fois en force en lançant les enchères 5G dès le 29 septembre. Il se conforme aux desiderata de la Commission européenne exprimés dans la directive 2018-1912 et satisfait aux intérêts d'une caste industrielle et financière incompatibles avec notre contrat social. Le gouvernement tente de faire croire que l'avis des autorités sanitaires sera respecté, mais comment revenir en arrière quand les opérateurs devront déboursier plus de 2 milliards d'euros pour l'achat des premières fréquences ? Pourtant, les citoyens s'inquiètent légitimement de l'impact sur la santé des ondes émises par cette nouvelle technologie. Ils ne seront pas plus rassurés de voir que le gouvernement ne rend pas public le premier rapport attendu sur le sujet, celui de l'inspection générale des Affaires sociales.

En plus d'être élu à la ville de Malakoff, je suis délégué syndical chez Orange et cela fait maintenant quatre ans que l'on demande des études à l'entreprise sans qu'une seule ne soit sortie. Cela devrait amener quelques personnes à se poser des questions, à ne pas se conduire en robot en pensant que c'est bien parce que Monsieur Macron l'a dit ; il faut aussi avoir son libre arbitre.

Le secteur numérique constituera 7 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et 46 milliards d'objets connectés d'ici 2030. Selon certaines prévisions, et contrairement ce que disait Stéphane Richard hier dans l'émission « C'est à vous », la 5G elle-même devrait générer 6 à 13 millions de nouvelles antennes, entre 900 millions et 3,3 milliards de nouveaux Smartphones sur le marché. Cette surenchère technologique représente un coût environnemental non vivable pour des usages grand public non essentiels. Le renouvellement massif des équipements et la production d'objets connectés généreront encore davantage de déchets électroniques demain et consommeront davantage de terres rares qu'aujourd'hui avec toutes les questions humanitaires et environnementales que cela implique. En cas de déploiement massif, le prix environnemental à payer ne sera pas compensé par la moindre consommation énergétique des équipements 5G. Or, on nous annonce une multiplication par 100, voire par 1 000 du trafic de données, la possibilité de connecter beaucoup plus d'appareils. La technologie va créer le besoin et l'effet rebond sera inévitable, comme il s'observe déjà en Corée du Sud. La consommation de données et d'énergie augmentera. Les investissements consentis par les acteurs du secteur vont enclencher une logique d'usage sans contrôle, en commençant par les plus superficiels... ou les plus dangereux. La 5G est vue comme permettant de multiplier les capteurs, d'automatiser les processus, de développer la ville intelligente. Cette numérisation à marche forcée va conduire à une augmentation de la collecte de données personnelles, renforçant le capitalisme de surveillance et de revente de nos informations par les GAFAM et les sociétés de courtage de données. Or, engoncée dans le dogme libéral, l'Union européenne comme ses États membres sont incapables d'assurer le contrôle de leurs infrastructures. Avec respectivement 28 % et 10 % du marché européen des télécoms dominé par Huawei et ZTE et 51 % du marché mondial des cœurs de réseau contrôlé par CISCO, l'Europe s'enferme dans une armature technologique chinoise et américaine contrevenant à notre souveraineté. L'Union européenne, de même que les États membres, donne une réponse en demi-teinte aux relations opaques de Huawei avec le pouvoir chinois. Est-il possible de favoriser la collecte massive des

données personnelles des Européens dans un écosystème contrôlé par les GAFAM américaines alors que le CLOUD Act a donné aux États-Unis un pouvoir d'investigation extraterritorial ?

La 5G, c'est un projet d'utilité sociale, serait-elle au moins une opportunité économique solide comme on veut bien nous le faire dire ? En plus de l'achat des licences et des antennes, elle aura un coût de fonctionnement plus élevé que les générations précédentes : complexité et augmentation probable de la consommation énergétique globale des réseaux. Les opérateurs ne manquent pas de rappeler leurs difficultés financières et d'appeler les fonds publics à sponsoriser les déploiements pour soutenir leur rentabilité. La Chine injecte plus de 19 M€ pour la couverture de Shenzhen seulement (seulement !).

On nous vend bien sûr des créations d'emplois mais la privation du secteur et la concurrence exacerbée entre les acteurs rendent cette promesse illusoire. En France, les salariés des équipementiers en font les frais. Dans le domaine de l'innovation, les recrutements d'Erikson ne compensent pas les 1 233 suppressions de postes annoncées par Nokia.

Quant à l'installation des nouveaux matériels 5G, la CGT du secteur nous rappelle qu'elle s'est faite déjà à grand renfort de travail détaché. Après avoir laissé s'échapper en 2006 puis en 2015 le contrôle d'Alcatel, la France est donc incapable de conserver ses compétences précieuses pour préparer l'avenir de nos réseaux et des télécommunications. Échappant à toute logique de service public et engagé dans des dépenses débridées, le secteur des télécommunications aura toujours moins d'intérêt à couvrir les zones rurales, peu rentables, où l'accès mobiles et Internet reste mauvais : les zones blanches et les zones grises.

Malgré toutes ces alertes, seule prévaut la logique de la croissance technologique débridée. Alors même que le numérique pose des difficultés aux Français, en 2018 le CRÉDOC indiquait que 36 % des personnes interrogées éprouvent une inquiétude à accomplir la plupart de leurs démarches administratives. En 2019, le défenseur des droits contribuait à mettre encore plus en lumière le problème en soulignant la fracture numérique induite.

Il ne s'agit pas de rejeter le numérique dont même le rapport indiquait les bénéfices, il s'agit de réinterroger démocratiquement l'avenir du numérique dans notre société, et la mise en œuvre de la 5G en est une très bonne occasion. C'est pourquoi il est nécessaire d'exiger un moratoire sur le développement des technologies liées à la 5G sur le territoire national, tant qu'il subsiste un doute raisonnable quant à la sécurité et à la soutenabilité écologique du long terme des technologies déployées ainsi qu'à la finalité de celles-ci, un débat démocratique sur les usages de la 5G...

Mme la Maire demande à M. Touailles de raccourcir son propos ou de terminer.

M. Touailles assure qu'il a bientôt terminé.

... un débat démocratique sur les usages de la 5G en faisant dialoguer les citoyens, chercheurs et salariés du secteur. Ce débat doit nous permettre d'examiner les usages, la préservation de nos compétences industrielles françaises et européennes pour développer les bifurcations écologiques décidées collectivement, la création d'un droit à l'alternative. Le numérique ne doit pas être automatique, aucune démarche administrative ne doit être accessible uniquement par voie dématérialisée, il doit y avoir un accès humain de qualité. »

Mme la Maire fait observer que l'intervention ne doit pas être plus longue que le vœu. À l'adresse de tous les élus elle rappelle le règlement intérieur qui demande de ne pas dépasser 5 minutes.

M. Touailles ne parlera donc pas de Cédric O qui est le fossoyeur avec son application Stopcovid et qui est à la base de tout ce projet.

C'est donc pour toutes ces raisons que le groupe de la France insoumise soutiendra ce vœu. »

Mme Ghiati indique que le groupe « Malakoff en commun, communistes et citoyen.ne.s » votera ce vœu, dans la droite ligne de ce qui est fait ce soir, rejoignant notamment ce qui a été dit sur les pesticides. Mme Ghiati entend l'opposition qui reproche de ne pas avoir reçu ce vœu plus tôt mais il s'agit simplement de demander un moratoire et d'entendre ce que les populations et les élus ont à dire. Cela ne porte pas de grandes responsabilités, hormis le fait de dire que ce débat doit être mené, et l'on peut être en capacité en une heure de savoir si l'on a envie ou pas de soutenir cette démarche. Mme Ghiati ne peut s'empêcher de remercier l'opposition qui, ce soir, alors qu'elle a fait le grand jeu du « ni gauche, ni droite » pendant toute la campagne, a finalement montré qu'elle était bien à droite, à la fois dans ses votes et dans sa conception de la gestion municipale. Elle remercie donc à nouveau ces élus car cela sera encore plus clair pour tous ceux qui pourront lire les comptes rendus de leurs interventions et qui pouvaient encore en douter.

M. Goldberg constate qu'après la 2G, la 3G et la 4G ils vont visiblement avoir la 5G. D'une manière générale, à chaque progrès technologique dont les effets se sont manifestés sur une augmentation forte de la consommation, on a surtout vu de manière assez régulière que le nombre d'emplois avait baissé de façon constante. La question de l'emploi liée aux progrès technologiques, ces emplois voulus, ces emplois espérés, sont donc un leurre plus qu'autre chose. C'est la première chose qu'il faut tout de même réaliser.

Demander un moratoire paraît relativement raisonnable. M. Goldberg réalise simplement une chose : lorsque l'on voit les questionnements très forts qui traversent toute la société française au sujet notamment des questions environnementales, on peut se demander une chose qui semble assez essentielle : pourquoi se fait-il qu'en France, chaque fois qu'il s'agit de faire des choix stratégiques sur les nouvelles technologies et, d'une manière générale, sur les nouvelles orientations industrielles, il semble tout simplement impensable de consulter la population ? Pourquoi ne pas organiser pour une fois un débat sur des questions aussi importantes que celles des transitions technologiques ? Outre les questions d'emplois – sur lesquelles doute M. Goldberg –, il y a ici des questions sanitaires qui sont à la clé, des questions environnementales avec la pression accrue sur l'environnement, notamment en matière d'augmentation de la consommation d'énergie qui risque d'être extrêmement forte avec la multiplication des objets connectés, et cela mérite tout simplement de laisser les gens se questionner. Le fait d'introduire une demande auprès de la CNDP semble donc tout à fait raisonnable. Le corollaire est de se demander à quels besoins collectifs répond la 5G. Pour l'instant, personne n'a véritablement apporté la réponse à cette question.

Une petite correction toutefois à apporter à ce qui a été dit précédemment : la Chine a effectivement déployé la 5G et les États-Unis également – même si ce n'est pas toujours véritablement de la 5G. Toutefois, les résultats ne sont pas bons en Chine où la consommation énergétique augmente pour des performances finalement relativement médiocres, et cette technologie n'est pas opérationnelle pour le moment dans les autres pays. Si elle est effectivement déployée dans certains pays d'Europe occidentale, elle n'est pas encore opérationnelle car elle en est encore au stade d'expérimentation.

Concernant la question des données personnelles, M. Goldberg aimerait bien savoir pourquoi on pourrait ainsi se voir déposséder de sa vie privée par des organismes également privés, qui n'obéissent strictement à aucun intérêt public, sans compter que l'on ne sait absolument pas ce qui se trouve dans cette masse d'objets connectés censés apparaître dans la vie de chacun. On ne sait rien, on ne connaît pas la façon dont ils sont conçus, on ne sait rien des types de programmation qui sont effectués et il serait intéressant d'en débattre également.

M. Aarsse a cru un court instant que Mme Rault était Amish, s'éclairant à la lampe à huile, mais elle l'a vite rassuré dans ses propos. Il souhaite donc simplement réagir à sa croyance et sa foi dans la modernité, cette sorte de dieu qui pourrait sauver tout le monde. Le philosophe Jacques Bidet précise que la modernité est une méta-structure économique, juridique, politique et idéologique qui est le point de départ de l'économie de marché. La modernité que Mme Rault défend, c'est le capitalisme. Or, le capitalisme est aujourd'hui en crise. La crise environnementale et la crise sociale actuelles sont l'illustration et la preuve de l'échec du système capitaliste. C'est un monde qui s'écroule, un monde du passé, et en défendant, en croyant à la modernité, Mme Rault est en fait tournée vers le passé et non vers l'avenir.

Le groupe de M. Aarsse veut repenser le monde, veut une révolution systémique, il est écologiste.

M. Tauthui apprécie ce débat, même s'il regrette également d'avoir reçu ce vœu très en retard.

En attendant ce moratoire, pourquoi ne pas organiser un débat sur Malakoff comme cela a été fait avec les compteurs Linky ?

Il a été rappelé en commission que sur les toits de Malakoff on expérimentait une antenne 5G. Un communiqué de presse avait démenti cette information mais cela a été retiré rapidement car M. Toueilles a poliment informé Malakoff Habitat qu'une expérience était menée sur Malakoff. Il est étrange qu'on loue ainsi les toits de Malakoff pour y mettre des antennes et qu'on veuille s'y opposer aujourd'hui. Pourquoi ne pas arrêter de louer les toits des bâtiments publics de la ville ? Si des privés veulent le faire, qu'ils le fassent.

Il est question aujourd'hui de technologies, d'antennes 5G, mais plutôt que de demander au gouvernement, le combat devrait commencer par le début, c'est-à-dire par demander l'arrêt de l'exploitation des minerais en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Il est question d'écologie, mais pourquoi ne pas demander que les avions ne volent plus puisqu'ils polluent énormément, ou pourquoi

ne pas cesser d'envoyer des satellites qui polluent l'espace ou le lancement de fusées qui percent la couche d'ozone ? Tous les candidats d'Europe Écologie Les Verts et même quelques socialistes ont demandé ce moratoire dont il est question aujourd'hui mais en 2011 déjà le Conseil d'État avait dit non, disant que ce n'était pas aux élus de faire ce travail mais à l'État. De fait, si l'État ne le fait pas, on peut attaquer l'État.

Enfin, M. Tauthui est toujours d'accord pour voter les vœux présentés à condition que Malakoff donne l'exemple et applique déjà ce qu'il demande. Ce soir, M. Tauthui ne prendra pas part au vote car il préférerait que le débat commence par les Malakoffiots. Une pétition rassemblant 500 signatures serait déjà un premier pas pour commencer à débattre en conseil municipal. M. Tauthui souhaiterait donc soutenir ce type d'action sur Malakoff plutôt que parler en séance de 5G, puis d'économie, de capitalisme, de libéralisme. Plus concrètement, si la Ville retirait toutes les antennes des toits de Malakoff et résiliait tous les contrats qu'elle a pris avec les opérateurs, ce serait déjà un début. Autrement, il faudrait demander à l'État d'entreprendre des études, ce qui serait plus efficace que de demander un moratoire avec la population au niveau national.

Mme la Maire répond que la municipalité n'a signé aucun contrat avec qui que ce soit. Une seule antenne est installée sur un bâtiment appartenant à la Ville de Malakoff, les autres sont sur le domaine des bailleurs sociaux. Enfin, elle invite M. Tauthui à relire le vœu qui, pour le moment, ne se prononce pas contre la 5G mais demande un moratoire, un débat démocratique, un éclairage. Il dit que la municipalité s'engage dans l'information aux habitants et dans la transparence. Mme la Maire cède la parole à M. Cardot avant de passer au vote.

M. Cardot rappelle qu'il est souvent question dans ce pays de principe de précaution et fait observer que ce vœu rentre dans ce cas de figure. Il s'avoue surpris d'entendre dire que les Italiens, les Allemands, les Anglais ont déjà décidé de passer à la 5G car il en conclut que la France devrait suivre bêtement ces pays. Il serait préférable d'interpeller le peuple français sur des questions de « modernité » avec les conséquences potentielles de leur implantation. Sans être un professionnel, un scientifique, M. Cardot pense que ces questions méritent d'être creusées pour savoir quelles pourraient être ces conséquences. Beaucoup d'informations contradictoires circulent dans la presse et il est donc intéressant de s'interroger, sans précipitation, sur la nécessité de mettre en place cette 5G. Concernant Malakoff Habitat, 12 antennes 4G sont implantées actuellement sur ce patrimoine. L'une d'entre elle est une installation 5G mais les opérateurs ont fait une erreur en mentionnant le bâtiment du 14, rue Hoche alors qu'il s'agit de la tour du 6, rue Henri Martin. Un audit professionnel a d'ailleurs été demandé et M. Cardot donnera les éléments au niveau de la ville pour pouvoir communiquer dans le magazine ou sur le site de Malakoff.

Il y a donc 12 installations sur le patrimoine de Malakoff Habitat et, suite au vœu, engagement a été pris de ne pas donner d'autres possibilités pour le moment d'installations sur le patrimoine de la ville. Celle située sur la tour du 6, rue Henri Martin n'est pas en fonction. Il faut savoir que les conventions signées avec les opérateurs ne permettent pas d'empêcher le développement de leurs installations. Toutefois, il y est bien stipulé qu'en cas de conséquences sanitaires potentielles sur la population, cela remettrait en cause la possibilité de poursuivre leur activité sur le patrimoine. Ces conventions sont signées pour un certain nombre d'années et, même si cela rapporte quelques euros à Malakoff Habitat qui en a bien besoin, ce n'est pas la priorité majeure.

Cette technologie est comme les autoroutes ou les aéroports, personne n'en veut mais en même tout le monde veut prendre l'avion ou circuler sur les autoroutes. La société est aujourd'hui confrontée à toutes ces questions environnementales, aux conséquences de la modernité et ce vœu, avec cette demande de moratoire, est tout à fait justifié dans la période actuelle.

Mme la Maire remercie chacun pour leurs interventions, parfois un peu longues mais au demeurant très intéressantes, et remercie tout particulièrement Mme Rault : pour quelqu'un qui n'a pas eu le temps de s'imprégner du vœu parce qu'elle ne l'a pas eu assez tôt, elle a tout de même eu le temps de le travailler. Même si Mme la Maire n'est pas d'accord avec ses propos, elle apprécie ce travail qui a été mené. Elle apprécie également que cette question de la modernité ait été posée, c'est un vaste sujet qui peut amener à un beau débat. Mme la Maire a d'ailleurs une définition de la modernité : c'est tout d'abord vivre avec son temps, et vivre avec son temps c'est accepter de mener des débats sur des sujets d'actualité, de se mobiliser au final sur les sujets qui importent, c'est-à-dire le climat, l'état de la planète, ce que l'on va en faire et ce qui va en rester, bref, c'est l'avenir. Mme la Maire votera donc ce vœu des deux mains.

INFORMATIONS :

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Mme la Maire remercie les élus et leur donne rendez-vous le 9 décembre pour le prochain conseil municipal.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

DEC 2020_44 : Marché à procédure adaptée n° 20-08 relatif à l'entretien, dépannage des ascenseurs, monte-charge et plateforme des établissements relevant de la ville.

DEC 2020_45 : Marché à procédure appel d'offres relatif à la fourniture de carburants destinés aux véhicules de la ville de Malakoff et de la SAIEM Malakoff habitat.

DEC 2020_46 : Marché à procédure appel d'offres n° 20-02 relatif à la fourniture de produits d'entretien.

DEC 2020_47 : Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France (DRAC) dans le cadre d'Un été culturel en Ile de France pour la programmation culturelle et artistique de Prenez l'été et pour les actions estivales mises en œuvre par la maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff dans le cadre de la résidence du collectif W à la supérette.

DEC 2020_48 : Modification n° 1 au marché n° 19-36 relatif aux travaux de désamiantage dans le cadre du projet de rénovation thermique, de mise en accessibilité et extension de l'école élémentaire Paul Bert.

DEC 2020_49 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Malakoff et l'association « Inzouk Assoc » dans le cadre de l'exposition « La forêt escargot ».

DEC 2020_50 : Modification n° 1 au marché 19-34 relatif à l'organisation d'un séjour à l'étranger pour les collégiens en juillet 2020.

DEC 2020_51 : Modification n° 4 au marché n° 19-04 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 4 Agencement intérieur.

DEC 2020_52 : Indexation des baux 89 – Convention d'occupation précaire et logements des professeurs des écoles.

DEC 2020_53 : Marché à procédure adaptée n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL - Lot 2 - Curage - Démolition - Gros œuvre - Installation de chantier.

DEC 2020_54 : Approbation de la convention relative à la participation de la Croix Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours pour la Fête nationale.

DEC 2020_55 : Marché à procédure adaptée n° 20-10 relatif à l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire fourgon/hayon.

DEC 2020_56 : Marché à procédure adaptée n° 20-09 relatif aux travaux de rénovation des façades et des abords du marché couvert – Phase 1.

DEC 2020_57 : Appel d'offres n° 20-04 relatif aux travaux de construction du centre technique municipal.

DEC 2020_58 : Annulation de la décision municipale n° 2020/38 relative à la Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 3 faux plafonds - cloisons modulaires.

DEC 2020_59 : Annulation de la décision municipale n° 2020/39 relative à la Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 4 Peinture.

DEC 2020_60 : Annulation de la décision municipale n° 2020/40 relative à la Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 5 Revêtement de sols.

DEC 2020_61 : Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 3 faux plafonds - cloisons modulaires.

DEC 2020_62 : Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 4 Peinture.

DEC 2020_63 : Modification n° 1 au marché n° 20-03 relatif à l'accord-cadre mono attributaire pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la ville de Malakoff - lot 5 revêtement de sols souples.

DEC 2020_64 : Modification n° 1 au marché n° 19-23 relatif à la location temporaire de locaux modulaires.

DEC 2020_65 : Modification n° 4 au marché n° 19-04 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 1 - Fondations - Gros œuvre - Maçonnerie - Ravalement - Carrelage et faïence.

DEC 2020_66 : Modification n° 2 au marché n° 19-36 relatif aux travaux de désamiantage dans le cadre du projet de rénovation thermique, de mise en accessibilité et extension de l'école élémentaire Paul Bert.

DEC 2020_67 : Modification n° 5 au marché n° 17-13 relatif à la location temporaire de locaux modulaires pour l'école maternelle Paul Bert.

DEC 2020_68 : Cession du matériel aspire feuille modèle 00211.

DEC 2020_69 : Cession du véhicule immatriculé 940 CWK 92.

DEC 2020_70 : Cession du véhicule immatriculé 826 EFH 92.

DEC 2020_71 : Cession du véhicule immatriculé 216 DRM 92.

DEC 2020_72B : Signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un local d'habitation au bénéfice de Madame Maria COUTINHO.

DEC 2020_73 : Marché à procédure adaptée n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école Paulette NARDAL.

DEC 2020_74B : Modification n° 2 au marché n° 19-33 relatif aux travaux de réaménagement de la direction des services informatiques de la ville de Malakoff - Lot 1 : Gros œuvre.

DEC 2020_75B : Modification n° 2 au marché n° 19-04 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 5 : Plomberie – CVC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35
Le secrétaire de séance Madame Héla Bel Hadj Youssef

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
